

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°7

JUILLET 2024



cnrs

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.01. La direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

Décision portant modification de la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 23/07/2024 - - DEC247832DAJ..... p.24

02.04.03.03. La direction des ressources humaines (DRH)

Décision portant organisation de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247602DAJ..... p.27

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Sciences informatiques - 29/07/2024 - - DEC247925SGCN..... p.32

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Terre & univers - - - DEC247931SGCN..... p.33

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Chimie - 24/07/2024 - - DEC247922SGCN..... p.34

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Physique - 24/07/2024 - - DEC247924SGCN..... p.35

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques Biologies (INSB) - 24/07/2024 - - DEC247926SGCN..... p.36

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Ingénierie - 26/07/2024 - - DEC247928SGCN..... p.37

Décision modifiant la décision DEC235598SGCN du 30 novembre 2023, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Nucléaire & Particules - - - DEC247812SGCN..... p.38

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 23/07/2024 - - DEC247905SGCN..... p.39

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 23/07/2024 - - DEC247895SGCN..... p.40

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 23/07/2024 - - DEC247906SGCN..... p.41

04. Personnels

04.04 Conditions de travail, congés et absences

Instruction relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - 11/07/2024 - - INS247717DAJ..... p.42

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2023

Décision portant nomination de Fabrizio d'Ortenzio aux fonctions de délégué.e scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 25/07/2023 - - DEC234836MITI..... p.62

2024

Décision portant nomination de M. Romain Magré aux fonctions de responsable de la mission relations sociales (MRS) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247638DAJ..... p.64

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim - 02/07/2024 - - DEC247666DAJ..... p.65

Décision portant nomination de M. Philippe Burdet aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 05/07/2024 - - DEC247652DAJ..... p.66

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim et de directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim - 16/07/2024 - - DEC247651DAJ..... p.67

Décision portant nomination de M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du service de la comptabilité générale (SCG) de la direction des comptes et de l'information financière - 23/07/2024 - - DEC247035DAJ..... p.68

Décision portant nomination de Mme Elsa Supiot aux fonctions de référente déontologue du CNRS - 18/07/2024 - - DEC247725DAJ..... p.69

Décision portant prorogation du mandat de référent laïcité du CNRS exercé par M. Joël Moret-Bailly - 18/07/2024 - - DEC247726DAJ..... p.70

Décision portant nomination de Mme Claudine Pique aux fonctions de référente intégrité scientifique du CNRS - 05/07/2024 - - DEC247505DAJ..... p.71

Décision portant nomination de M. Michel Traisnel aux fonctions de responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la direction des comptes et de l'information financière - 23/07/2024 - - DEC247849DAJ..... p.72

Décision portant nomination de Mme Elsa Supiot aux fonctions de référente déontologue et de référente laïcité du CNRS - 05/07/2024 - - DEC247599DAJ..... p.73

Décision portant nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SERI) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247608DAJ..... p.74

Décision portant nomination de Mme Caroline Romet aux fonctions de responsable du service développement professionnel (SDP) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247614DAJ..... p.75

Décision portant nomination de Mme Fanny Dubray aux fonctions de responsable du service accompagnement professionnel (SAP) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247615DAJ..... p.76

Décision portant nomination de M. Sébastien Gresik aux fonctions de responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail (SRPAT) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247616DAJ..... p.77

Décision portant nomination de M. Florian Piou aux fonctions de responsable du service prospective et pilotage (SPP) de la direction des ressources humaines - 01/07/2024 - - DEC247617DAJ..... p.78

Décision portant nomination de M. Sébastien Le Ray aux fonctions de responsable du service central de la paye (SCP) de la direction des comptes et de l'information financière - 23/07/2024 - - DEC247851DAJ..... p.79

Décision portant nomination de Cécile DUBOIS aux fonctions de déléguée scientifique auprès de la DGDS, rattachée à la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2023 pour 2 ans. - 14/02/2024 - - DEC246553MITI..... p.80

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant fin de fonction de M. Arnaud Recher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9912 intitulée "Sciences et Technologies de la Musique et du Son" (STMS) - 19/02/2024 - - DEC246361DR01..... p.81

Décision portant renouvellement de M Laurent BERNARD aux fonctions de chargé de mission - 20/06/2024 - - DEC247540DRH..... p.83

Décision portant nomination de Mme Imen Defferrard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7154 intitulée "Institut de Physique du Globe de Paris" (IPGP) - 26/06/2024 - - DEC247439DR01..... p.84

Décision portant nomination de M. Guillaume Landais aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7154 intitulée "Institut de Physique du Globe de Paris" (IPGP) - 26/06/2024 - - DEC247438DR01..... p.86

Décision portant nomination de M. Franck Poupeau aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) - 02/07/2024 - - DEC247378INSHS..... p.88

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stefano Manfredi aux fonctions de directeur par intérim, et de Madame Victoria Khurshudyan aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8202 intitulée Structure et Dynamique des langues (SeDYL). - 18/06/2024 - - DEC247214INSHS..... p.89

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Hélène Gbaguidi, assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée "Mathématiques appliquées à Paris 5" (MAP5) - 15/07/2024 - - DEC247715DR01..... p.90

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Carlo Barone aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7049 intitulée Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales (CRIS) - 09/07/2024 - - DEC247059INSHS..... p.92

Décision portant nomination de Mme Valérie Bockelée-Morvan aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UPR3407 intitulée "Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux " (LSPM) - 13/06/2024 - - DEC246810DR01..... p.93

Décision portant nomination de Mme Chloé Didelon aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) - 02/07/2024 - - DEC246802INSHS..... p.95

DR02

2024

Décision portant nomination de Madame Lucie TACHEAU aux fonctions de chargée de mission - 03/07/2024 - - DEC247674DRH..... p.96

Décision portant nomination de Mme Alexandra Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation (CBI)

- 21/03/2024 - - DEC246881DR02..... p.97

Décision portant nomination de Mme Olivia Dejean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC)

- 21/03/2024 - - DEC246882DR02..... p.98

Décision portant nomination de M. Kévin Cariou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences (i-CLeHS)

- 21/03/2024 - - DEC246883DR02..... p.99

Décision portant nomination de M. Mohamed Hanafi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

- 21/03/2024 - - DEC246886DR02..... p.100

Décision portant fin de fonctions de Mme Nicole Leveille Nizerolle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement (UGBD)

- 29/03/2024 - - DEC246947DR02..... p.101

Décision portant nomination de M Stéphane Paolillo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP)

- 08/02/2024 - - DEC246473DR02..... p.102

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EA)

- 04/04/2024 - - DEC246981DR02..... p.103

Décision portant fin de fonctions de M. Xavier Nathan fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

- 04/04/2024 - - DEC246982DR02..... p.104

Décision portant nomination de M Younès Boualam aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

- 04/04/2024 - - DEC247001DR02..... p.105

Décision portant nomination de Mme Nadine Tarantino aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses (CIMI)

- 29/01/2024 - - DEC246183DR02..... p.106

Décision portant fin de fonction Mme Emeline Pouyet aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR8220 intitulée

- 08/02/2024 - - DEC246530DR02..... p.107

Décision portant fin de fonctions de M Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

- 29/03/2024 - - DEC246948DR02..... p.108

DR04

2024

Décision portant nomination de M. Fabrice DEMARTHON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 10/07/2024 - - DEC247721DR04..... p.109

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc BONNET, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9026 intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay - 01/06/2024 - - DEC247303DR04..... p.110

DR05

2024

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Franck Morice aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2276 intitulée POUCHET - 09/07/2024 - - DEC247078INSHS..... p.111

DR07

2024

Décision portant renouvellement de Madame Aurélie DE SOUSA aux fonctions de chargée de mission - 20/06/2024 - - DEC247541DRH..... p.112

Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée "Laboratoire de Chimie". - 06/06/2024 - - DEC246785DR07..... p.113

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6524 intitulée "Laboratoire magmas et volcans".

- 05/04/2024 - - DEC246700DR07..... p.115

Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée "Laboratoire magmas et volcans". - 05/04/2024 - - DEC246699DR07..... p.117

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée "Laboratoire magmas et volcans".

- 05/04/2024 - - DEC246698DR07..... p.119

Décision portant fin de fonction de M. Julien DEFFAUD aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5240 intitulée "Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie".

- 23/07/2024 - - DEC246459DR07..... p.121

Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5191 intitulée "Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations".

- 29/04/2024 - - DEC246448DR07..... p.125

Décision portant nomination de LAKTINEH Imad aux fonctions de délégué scientifique en institut - 26/06/2024 - - DEC247589IN2P3..... p.126

Décision portant nomination de DONINI Julien aux fonctions de délégué scientifique en institut - 26/06/2024 - - DEC247587IN2P3..... p.127

Décision portant nomination de M. Guillaume MICOUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5182 intitulée "Laboratoire de Chimie".

- 30/05/2024 - - DEC246787DR07..... p.128

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention M. Alexis LACROIX au sein de l'UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes".

- 12/06/2024 - - DEC247484DR07..... p.130

Décision portant cessation de fonctions de l'assistante de prévention Mme Emmanuelle REGAGNON au sein de l'UMR5133 intitulée "Environnements et sociétés de l'orient ancien".

- 12/06/2024 - - DEC247483DR07..... p.131

Décision portant nomination de Mme Carine LAZERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie". - 20/06/2024 - - DEC247386DR07..... p.132

Décision portant cessation de fonctions de l'assistante de prévention Mme Anne BAUDOIN au sein de l'UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires".

- 03/06/2024 - - DEC247278DR07..... p.135

Décision portant nomination de M. Romain Berny aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Rhône Auvergne - 09/07/2024 - - DEC247709DR07..... p.136

Décision portant nomination de M. Éric Thirault aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR) - 23/07/2024 - -

DEC247712INSHS..... p.137

Décision portant nomination de M Julien LACHARME aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée "Archéologie et archéométrie".

- 13/06/2024 - - DEC247311DR07..... p.138

Décision portant nomination de Mme Sylvie GUIBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée "Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires".

- 03/06/2024 - - DEC247318DR07..... p.141

Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie".

- 20/06/2024 - - DEC247385DR07..... p.144

DR08

2023

Décision portant nomination de Mme Sophie FRONT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA. - 17/07/2023 - - DEC234749DR08..... p.147

2024

Décision portant nomination de Mme Solveig Serre aux fonctions de directrice par intérim et de M. Philippe Canguilhem aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance - 12/07/2024 - -

DEC247486INSHS..... p.148

Décision portant nomination de M. Esteban LE MOING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO. - 23/01/2024 - - DEC246228DR08..... p.149

Décision portant nomination de M. Philippe Husi aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES)

- 11/07/2024 - - DEC247435INSHS..... p.150

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc LE BERT, assistant de prévention au sein de l'unité n°7355 intitulée « Immuno-Neuro Modulation » INEM ; - 26/06/2024 - -

DEC247590DR08..... p.151

Décision portant désignation de M. Benjamin LANGEROME aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO. - 23/01/2024 - - DEC246230DR08..... p.152

DR10

2024

Décision portant nomination de Mme Fouzia BOULMEDAIS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 28/06/2024 - -

DEC247155INC..... p.153

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Daniel GRANDE aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée institut Charles Sadron (ICS) - 28/06/2024 - -

DEC247144INC..... p.154

DR11

2024

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) - 04/07/2024 - - DEC247635DAJ..... p.155

Décision portant nomination de M. Laurent Chausse aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'unité UAR3390 intitulée Institut Européen de données financières (EUROFIDAI) et de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc) - 09/07/2024 - - DEC247400DR11..... p.156

Décision portant nomination de M. Hazem HASAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP) - 10/06/2024 - - DEC247405DR11..... p.158

Décision portant nomination de M. Fabien MASSOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5275 intitulée ISTERRE - 02/07/2024 - - DEC247646DR11..... p.160

Décision portant nomination de Mme Sophie Trontin-Berthaud aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes - 12/02/2024 - - DEC246359DAJ..... p.162

DR12

2024

Décision portant nomination de M. Didier GUYOMARCH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM) - 21/05/2024 - - DEC246998DR12..... p.163

Décision portant nomination de Mme Anne BERNARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP) - 04/04/2024 - - DEC246999DR12..... p.164

Décision portant nomination de M. Yann LE FUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7339 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM) - 21/05/2024 - - DEC247005DR12..... p.165

Décision portant nomination de M. Olivier FUCHSBAUER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 04/04/2024 - - DEC247120DR12..... p.166

Décision portant cessation de fonctions de M. Luc RENAUD, assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) - 21/05/2024 - - DEC247257DR12..... p.167

Décision portant nomination de M. Pierre-Mathieu Nicolai aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°3514 intitulée « Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare) » - 23/07/2024 - - DEC247775INEE..... p.168

Décision portant nomination de Madame Marine Berro aux fonctions de chargée de mission - 01/07/2024 - - DEC247327INEE..... p.169

Décision portant nomination de Mme Cathy Krohmer aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) - 12/07/2024 - - DEC247503INSHS..... p.171

Décision portant nomination de M. Alexandre ZAPPELLI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE) - 28/03/2024 - - DEC246923DR12..... p.172

Décision portant désignation de Mme Hélène MARIOT aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) - 28/03/2024 - - DEC246934DR12..... p.173

Décision portant désignation de M. Fawzi ZAIDI aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) - 28/03/2024 - - DEC246936DR12..... p.174

Décision portant nomination de Mme Caroline CHAGNIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7303 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME) - 21/05/2024 - - DEC246950DR12..... p.175

Décision portant nomination de M. Guy RABAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) - 21/05/2024 - - DEC246955DR12..... p.176

Décision portant nomination de M. Fabrice JAUBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) - 21/05/2024 - - DEC246956DR12..... p.177

Décision portant nomination de Mme Aurore PFITZMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP) - 03/04/2024 - - DEC246969DR12..... p.178

Décision portant nomination de Mme Véronique FATTORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 02/04/2024 - - DEC246983DR12..... p.179

Décision portant nomination de M. Paul ZAMBONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 02/04/2024 - - DEC246985DR12..... p.180

Décision portant nomination de Mme Dominique MOUYSSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR) - 02/04/2024 - - DEC246993DR12..... p.181

Décision portant nomination de Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) - 02/04/2024 - - DEC246994DR12..... p.182

Décision portant nomination de Mme Elise COURVOISIER-DEZORD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) - 02/04/2024 - - DEC246996DR12..... p.183

DR13

2024

Décision portant nomination de M. Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521 intitulée PROMES - 18/04/2024 - - DEC247097DR13..... p.184

DR14

2024

Décision portant nomination de M. David Bedouret aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5602 intitulée « Géographie de l'environnement (GEODE) » - 23/07/2024 - - DEC247724INEE..... p.186

DR15

2024

Décision portant cessation de fonctions de Mme Mélanie BERBON, assistante de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 27/06/2024 - - DEC247307DR15..... p.187

DR16

2023

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-François HALET, directeur par intérim et de Madame Mari KONO directrice adjointe par intérim de l'international research laboratory IRL3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), - 17/03/2023 - - DEC233422INC..... p.188

2024

Décision portant cessation de fonctions de M. Johannes NICAISE, directeur adjoint de l'international research laboratory n°2004 intitulé « Abraham de Moivre » - 01/07/2024 - - DEC247133INSMI..... p.189

Décision portant nomination de Mme Marie DESMURS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS) - 02/07/2024 - - DEC247656DR16..... p.190

Décision portant nomination de M. Adrien LANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)

- 02/07/2024 - - DEC247650DR16..... p.192

Décision portant nomination de M. Fermin CUEVAS aux fonctions de directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en CHINE. - 15/07/2024 - - DEC247751DEI..... p.194

Décision portant nomination de M. Jacques Vernaudo aux fonctions de directeur par intérim et de M. Loïs Bastide aux fonctions de directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n° 2503 intitulée Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) - 23/07/2024 - - DEC247750INSHS..... p.195

Décision portant nomination de M. Benoit HAZARD aux fonctions de directeur du bureau de représentation du CNRS à Nairobi au KENYA. - 15/07/2024 - - DEC247749DEI..... p.196

DR17

2024

Décision portant nomination de Mme Laure Guillou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) » - 11/07/2024 - - DEC247588INEE..... p.197

DR18

2022

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hugues Leroux, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Cheveul

- 23/12/2022 - - DEC227022INC..... p.198

2024

Décision portant nomination de Mme Sonia Duval aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18) - 11/07/2024 - - DEC247689DAJ..... p.199

Décision portant nomination de Madame Virginie HOEL aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle - 25/06/2024 - - DEC247568DRE..... p.200

Décisions collectives de nomination

2024

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjointes, directrices adjointes de diverses unités du CNRS - 26/07/2024 - - DEC247866DGDS..... p.201

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjointes, directrices adjointes de diverses unités du CNRS - 19/07/2024 - - DEC247865DGDS..... p.204

Instituts

2024

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Sophie Siegel aux fonctions de directrice par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°1589 intitulée institut de biologie moléculaire et cellulaire. - 18/06/2024 - - DEC247366INSB..... p.209

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Thierry Walzer, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5308 intitulée Centre international de recherche en infectiologie - 14/04/2024 - - DEC246601INSB..... p.210

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Agnès STEUCKARDT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5267 intitulée PRAXILING - 25/06/2024 - - DEC247147INSHS..... p.211

Décision portant nomination de M. Ludovic BELLOT-GURLET aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n° 2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique - 18/07/2024 - - DEC247629INC..... p.212

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Pinel aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 18/07/2024 - - DEC247677DAJ..... p.213

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint de l'UMR 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie - LCS - 18/07/2024 - - DEC247585INC..... p.215

Décision portant nomination de M. Bergère aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne - 23/07/2024 - - DEC247706INSHS..... p.216

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2024

Décision portant modification de la décision n° DEC234295DAJ du 4 mai 2023 modifiée portant délégation de signature à M. Eric Lanciaux, directeur des ressources humaines

- 01/07/2024 - - DEC247609DAJ..... p.217

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) - 23/07/2024 - - DEC247790DAJ..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim et directeur délégué à la formation pour entreprises par intérim - 16/07/2024 - - DEC247659DAJ..... p.220

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim - 02/07/2024 - - DEC247667DAJ..... p.221

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Rougeulle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7216 intitulée " Epigénétique et destin cellulaire" - 13/05/2024 - - DEC247205DR01..... p.222

Décision portant délégation de signature à Mme Natalia Hacquart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8240 intitulée "Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant" (LaPsyDE) - 19/07/2024 - - DEC247641DR01..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée "Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant" (LaPsyDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2024 - - DEC247640DR01..... p.224

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Balme, directrice par intérim de l'UMR7050 intitulée "Centre de recherches internationales" (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2024 - - DEC247234DR01..... p.226

Décision portant délégation de signature à M. Damiano Mazza, directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée "Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord" (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - DEC247710DR01..... p.228

Décision portant délégation de signature à Mme Quitterie Gadret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7050 intitulée "Centre de recherches internationales" (CERI) - 22/04/2024 - - DEC247382DR01..... p.230

Décision portant délégation de signature à Mme Anais Leveneur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8070 intitulée "Centre de recherche sur les liens sociaux" (CERLIS) - 15/07/2024 - - DEC247604DR01..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Romain Pudal, directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée "Centre de recherche sur les liens sociaux" (CERLIS), par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2024 - - DEC247603DR01..... p.232

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Charnois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7030 intitulée "Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord" (LIPN) - 15/07/2024 - - DEC247711DR01..... p.234

Décision portant délégation de signature à M. Eric Alleno pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7182 intitulée "Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est" (ICMPE) - 01/07/2024 - - DEC247528DR01..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Joubert, directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée " Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est" (ICMPE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - - DEC247527DR01..... p.236

DR02

2024

Décision portant délégation de signature à M. Herve CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2024 - - DEC247384DR02..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Arturo LONDONO VALLEJO, directeur de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/07/2024 - - DEC247628DR02..... p.240

Décision portant délégation de signature à Madame Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité n° 9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2024 - - DEC247764DR02..... p.242

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n° UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2024 - - DEC247763DR02..... p.244

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n°UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/06/2024 - - DEC247665DR02..... p.246

Décision portant délégation de signature à Madame Ina REICHE, directrice de l'unité n°UAR3506 intitulée Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les Biens Culturels (Lab-BC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/07/2024 - - DEC247025DR02..... p.248

DR04

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas TSAPIS, Madame Gwénaëlle LO BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay - 21/06/2024 - - DEC247563DR04..... p.250

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directrice de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/06/2024 - - DEC247562DR04..... p.251

Décision portant délégation de signature à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 03/07/2024 - - DEC247612DR04..... p.253

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, en l'absence de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 03/07/2024 - - DEC247611DR04..... p.254

DR06

2024

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BREZILLON, Mme Allison JOLLY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC) - 04/06/2024 - -

DEC247441DR06..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LOTTIN, Directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/07/2024 - - DEC247580DR06..... p.256

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOURDEAU, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) - 01/07/2024 - -

DEC247676DR06..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - -

DEC247675DR06..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DUCA directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/06/2024 - - DEC247440DR06..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRADECK, Mme Céline MORVILLE et Mme Laura COLLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7563, intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) - 29/07/2024 - - DEC247582DR06..... p.263

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) - 23/07/2024 - - DEC247507DAJ..... p.264

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LELOUP, M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Mme Eurélie CACHON, Mme Véronique BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 27/06/2024 - - DEC247746DR06..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Loïc BRIAND, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2024 - - DEC247745DR06..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BARBERI-HEYOB, M. Benoit IUNG, Mme Christine RUIZ SOURD, Mme Jennifer MASONI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7039, intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) - 01/07/2024 - - DEC247743DR06..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MILLERIOUX directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - - DEC247742DR06..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - -

DEC246322DR06..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOURDEAU et Mme Nathalie MAILLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) -

02/01/2024 - - DEC246323DR06..... p.276

DR07

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CHIARI, directrice de l'unité UMR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC247699DR07..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Hervé PIEGAY, directeur par interim de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville (BioEnviS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2024 - - DEC247634DR07..... p.279

DR08

2024

Décision portant délégation de signature à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/07/2024 - - DEC247774DR08..... p.281

DR10

2024

Décision portant délégation de signature à M. Daniel GRANDE, directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (UPR22) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/07/2024 - - DEC247679DR10..... p.283

Décision portant délégation de signature à Mme Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Mathias ECK, Mme Katia BRUZZONE, Mme Estelle BRUNETTE et Mme Virginie OBERLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 08/07/2024 - - DEC247703DR10..... p.285

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SCHULTZ, directeur de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) par le délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2024 - - DEC247731DR10..... p.286

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2024 - - DEC247747DR10..... p.288

Décision portant délégation de signature à Mme Ludivine RAMOLU et à Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 12/07/2024 - - DEC247760DR10..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PERROT, directeur de l'unité n° UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArcHiMédE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/07/2024 - - DEC247893DR10..... p.291

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie SIEGEL, directrice de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/07/2024 - - DEC247894DR10..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SCHULTZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/07/2024 - - DEC247935DR10..... p.295

DR11

2024

Décision portant modification de la décision n° DEC220193DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) - 12/02/2024 - - DEC246360DAJ..... p.297

Décision portant délégation de signature à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/06/2024 - - DEC247870DR11..... p.298

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSENDE, directeur par intérim de l'unité n° UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247864DR11..... p.300

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - - DEC247863DR11..... p.302

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - - DEC247858DR11..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) - 23/07/2024 - - DEC247688DAJ..... p.306

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 21/02/2024 - - DEC247683DR11..... p.311

DR12

2024

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) - 22/05/2024 - - DEC247338DR12..... p.312

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2024 - - DEC247337DR12..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT) - 22/05/2024 - - DEC247336DR12..... p.315

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAVANE, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- 22/05/2024 - - DEC247335DR12..... p.317

Décision portant délégation de signature à M. Pedro DUARTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF) - 01/04/2024 - - DEC247264DR12..... p.319

Décision portant délégation de signature à M. Daniel ISTRIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M) - 01/01/2024 - - DEC246350DR12..... p.320

Décision portant délégation de signature à M. Vincent REY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) - 08/07/2024 - - DEC247872DR12..... p.321

DR13

2024

UMR5267 - Fabrice HIRSCH - Délégation de signature du délégué régional (OS) - 02/07/2024 - - DEC247662DR13..... p.322

UMR5175 - Marie-Laure NAVAS - délégation de signature par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2024 - - DEC247610DR13..... p.324

UAR2013 - Délégation de signature M. Frédéric HYUNH - 03/05/2024 - - DEC247185DR13..... p.326

UAR3282 - Délégation de signature Mme Agnès LEBRE - 17/07/2024 - - DEC247852DR13.....

p.328

UMR9005 Franck Molina - Délégation de signature pour les actes de PRM - 25/06/2024 - -

DEC247593DR13..... p.330

UMR5267 - Fabrice HIRSCH- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 03/07/2024 -

- DEC247672DR13..... p.331

DR14

2024

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ROBOAM, à Mme Delphine DALLA-RIVA, à Mme Valérie SCHWARTZ, et à Mme Emilie ECK, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) - 01/07/2024 - - DEC247661DR14..... p.332

Décision portant délégation de signature à M. Olivier EICHWALD, directeur de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2024 - - DEC247660DR14..... p.333

DR15

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, directrice de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC247173DR15..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lecucq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE) - 02/01/2023 - - DEC247174DR15..... p.337

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Croguennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 10/07/2024 - - DEC247759DR15..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Aymonier, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2024 - - DEC247755DR15..... p.340

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lecucq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE) - 02/01/2024 - - DEC247707DR15..... p.342

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2024 - - DEC247619DR15..... p.343

Décision portant délégation de signature à Mme Eve Truilhe, directrice de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC247383DR15..... p.345

DR17

2024

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247478DR17..... p.347

Décision portant délégation de signature à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247479DR17..... p.349

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 -

- DEC247480DR17..... p.351

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247487DR17..... p.353

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/06/2024 - - DEC247700DR17..... p.355

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/07/2024 - - DEC247701DR17..... p.357

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/07/2024 - - DEC247756DR17..... p.359

Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Malésys, déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire - 01/06/2024 - - DEC247282DR17..... p.361

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247284DR17..... p.363

Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247285DR17..... p.365

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247287DR17..... p.367

Décision portant délégation de signature à M. Romuald Bodin, directeur de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247289DR17..... p.369

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247381DR17..... p.371

Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247387DR17..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247389DR17..... p.375

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247390DR17..... p.377

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247391DR17..... p.379

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247392DR17..... p.381

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean (GO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247393DR17..... p.383

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247394DR17..... p.385

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247399DR17..... p.387

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CREAAH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247401DR17..... p.389

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247402DR17..... p.391

Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247403DR17..... p.393

Décision portant délégation de signature à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTeN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247404DR17..... p.395

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247406DR17..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247407DR17..... p.399

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247408DR17..... p.401

Décision portant délégation de signature à M. Jean Mary, directeur de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247428DR17..... p.403

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247429DR17..... p.405

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247430DR17..... p.407

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247431DR17..... p.409

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247432DR17..... p.411

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247433DR17..... p.413

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Joubert, directeur de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247448DR17..... p.415

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247450DR17..... p.417

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247452DR17..... p.419

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247462DR17..... p.421

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247465DR17..... p.423

Décision portant délégation de signature à Mme Jeanne Crassous, directrice de l'unité GDR3712 intitulée Chiralité et multifonctionnalité (CHIRAFUN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247466DR17..... p.425

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), pour le site de Brest, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247469DR17..... p.427

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directeur de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247470DR17..... p.429

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Traverse directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247471DR17..... p.431

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247472DR17..... p.433

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247473DR17..... p.435

Décision portant délégation de signature à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247475DR17..... p.437

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247477DR17..... p.439

DR18

2024

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'Unité mixte de recherche UMR7253, intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc) - 01/07/2024 - - DEC247642DR18..... p.441

Délégation de signature à M. Nicolas PASCAL; Directeur de l'Unité UAR2877, intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE) - 10/07/2024 - - DEC247671DR18..... p.443

Décision portant délégation de signature à Mme Sonia Duval, déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18) - 11/07/2024 - - DEC247690DAJ..... p.445

DR20

2024

Décision portant délégation de signature à M. Vicente Zarzoso pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) - 18/03/2024 - - DEC247230DR20..... p.450

Décision portant délégation de signature à M. Mathias ALBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI) - 18/03/2024 - - DEC247232DR20..... p.451

Décision portant délégation de signature à M. Diego Pescarini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL) - 18/03/2024 - - DEC247258DR20..... p.452

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR12

2024

Décision portant modification de la décision DEC235786DGDS et suppression de M. Eric Martin en qualité de directeur adjoint de la FR3098-ECCOREV - 23/07/2024 - - DEC247777INEE..... p.453

DR16

2024

Décision portant fermeture de l'international research laboratory n° 2002 intitulé Building Blocks for Future Electronics Laboratory (2B-FUEL) - 22/07/2024 - - DEC247708INC..... p.454

Décision portant création de l'international research laboratory n°2031 intitulé Particle Physics and Cosmology - 02/07/2024 - - DEC247341IN2P3..... p.455

Décisions collectives

2024

Décision portant modification de certaines dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7050 intitulée Centre de recherches internationales (CERI) - 04/07/2024 - - DEC247681DGDS..... p.456

Décision portant modification de la décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche - 02/07/2024 - - DEC246383INSHS..... p.457

Décision portant modification de certaines dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF) - 04/07/2024 - - DEC247682DGDS..... p.458

07.04. Décisions tarifaires

DR02

2024

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de stockage, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP - 25/07/2024 - - DEC247908DR02..... p.459

Décision relative aux tarifs de la plateforme Cristallographie de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique » - 16/07/2024 - - DEC247579DR02..... p.461

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de calcul sur noeuds INFINITY, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP -

25/07/2024 - - DEC247909DR02..... p.464

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de calcul sur noeuds CANDIDE, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP -

25/07/2024 - - DEC247907DR02..... p.466

Décision relative aux tarifs de la plateforme Biophysique de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique»

- 16/07/2024 - - DEC247578DR02..... p.468

DR10

2024

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC) - 05/07/2024 - - DEC247686DR10..... p.470

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme de Spectrométrie de Masse des Petites Molécules de Strasbourg (SMPMS) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

- 24/07/2024 - - DEC247910DR10..... p.472

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

- 05/07/2024 - - DEC247687DR10..... p.477

DR11

2024

Décision relative aux tarifs des produits de l'unité UPR 2940 intitulée Institut Néel – Centre de Liquéfaction - 12/07/2024 - - DEC247761DR11..... p.480

Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UAR2966 intitulée ULISSE - 22/07/2024 - - DEC247504DR11..... p.482

DR12

2024

Décision relative aux tarifs des prestations de l'Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) – FR3479, plateforme de Résonance Magnétique Nucléaire, concernant une journée d'utilisation du spectromètre RMN 600 MHz équipé d'une cryo-plateforme.

- 26/07/2024 - - DEC247920DR12..... p.485

DR13

2024

Décision relative aux tarifs auditables des prestations de la plateforme RHEM (RHEM1 à RHEM7) de l'unité UAR3426 intitulée "Biocampus" - 18/07/2024 - - DEC247860DR13..... p.486

Décision relative à la tarification simplifiée des prestations de la plateforme RHEM (RHEM8) de l'unité UAR3426 intitulée "Biocampus" - 18/07/2024 - - DEC247861DR13..... p.488

Décision relative aux tarifs auditables des prestations/produits de la plateforme ZEFI de l'unité UMR5535 intitulée "IGMM" - 01/07/2024 - - DEC247624DR13..... p.490

DR14

2024

Décision modifiant la décision DEC247248DR14 relative aux tarifs des prestations de la Plateforme ARCHEOSCIENCES de l'UMR5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) - 20/06/2024 - - DEC247526DR14..... p.492

DR15

2024

Décision relative à la tarification des locations de la salle RAGONDIN de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247914DR15..... p.494

Décision relative à la tarification des locations de la salle de séminaire de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247911DR15..... p.496

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre "invité" de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247918DR15..... p.498

Décision relative à la tarification des locations de la salle FORET de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247912DR15..... p.500

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre double de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247916DR15..... p.502

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre triple de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247917DR15..... p.504

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre simple de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247915DR15..... p.506

Décision relative à la tarification des locations de la salle M1 de l'unité CEBC UMR7372 - 24/07/2024 - - DEC247913DR15..... p.508

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision portant sur l'accueil en délégation en résidence, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2024) - 18/07/2024 - - DEC247569DRH..... p.510

Décision DEC247594DRH portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Christophe COURRIER - 23/07/2024 - - DEC247594DRH..... p.512

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Etienne PETIT - 28/06/2024 - - DEC247543DRH..... p.516

Décision modificative n°2 relative aux accueils en délégation 2024-2025 - 23/07/2024 - - DEC247468DRH..... p.519

Décision portant nomination de représentant titulaire et suppléant du personnel à la Commission administrative paritaire n° 1. - 12/07/2024 - - DEC247576DRH..... p.521

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3726 intitulée « Centre pour Les humaAnités et l'histOiRe de la justice - CLAMOR ».

- 04/07/2024 - - DEC247522INSHS..... p.523

DR06

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (GSMA) - 26/06/2024 - - DEC247869DR06.....

p.524

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL2958 intitulée Georgiatech - 02/01/2024 - - DEC247658DR06..... p.526

DR14

2024

Décision portant renouvellement du conseil de service au sein de l'unité MOY1678 – Direction des Systèmes d'Information (DSI) - 03/07/2024 - - DEC247669DR14..... p.527

DR15

2024

Décision portant modification des dispositions relatives aux établissements co-tutelles de l'unité d'appui et de recherche n°2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires

Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx) - 14/05/2024 - -

DEC246854INSHS..... p.529

DR16

2024

TEST - Décision portant institution d'une régie de recettes auprès (préciser le service ou l'unité, son code et son intitulé) - 11/07/2024 - - DEC247734MTAP..... p.530

Décision portant acceptation d'un don consenti par le Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré - Don armoires - 10/06/2024 - - DEC234904DSFIM..... p.535

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 27/06/2024 - - DEC247613SGCN..... p.536

Décision de rattachement de chercheurs à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation - 31/05/2024 - - DEC247251SGCN..... p.539

Décision relative au changement de Section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 12/11/2023 - - DEC235123SGCN..... p.540

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections du Comité national de la recherche scientifique - 05/07/2024 - - DEC247684SGCN..... p.542

DR16 - ex Paris Michel-Ange

2024

Décision portant ajout de l'INRAP comme tutelle secondaire de l'UMR n° 6273 intitulée Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM) - 18/07/2024 - - DEC247571INSHS..... p.544

Décision relative à la nomination des experts et expertes des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2024 - - - DEC246522SGCN..... p.545

Décision relative au changement de Section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 17/05/2023 - - DEC234217SGCN..... p.547

DR18

2024

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8523 intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM) - 22/07/2024 - - DEC247497DR18..... p.549

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A) - 22/07/2024 - - DEC247496DR18..... p.551

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7352 intitulée Laboratoire Amiénois de Mathématique Fondamentale et Appliquée (LAMFA) - 22/07/2024 - - DEC247495DR18..... p.553

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8198 intitulée Évolution, Écologie et Paléontologie (EEP) - 23/07/2024 - - DEC247874DR18..... p.555

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC) - 10/07/2024 - - DEC247670DR18..... p.557

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) - 22/07/2024 - - DEC247498DR18..... p.559

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ) - 10/07/2024 - - DEC247653DR18..... p.561

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS) - 22/07/2024 - - DEC247514DR18..... p.563

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) - 01/07/2024 - - DEC247539DR18..... p.565

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI) - 01/07/2024 - - DEC247597DR18..... p.567

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL) - 01/07/2024 - - DEC247595DR18..... p.569

Instituts

2024

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les structures de CNRS Biologie.

- 01/02/2024 - - DEC246255INSB..... p.572

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247397DR17..... p.577

Décision portant nomination de Mesdames Isabelle Prim Allaz et Aurélie Olivesi aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE).

- 23/07/2024 - - DEC247584INSHS..... p.579

Décision portant nomination de Mme Victoire Feuillebois aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA) - 23/07/2024 - - DEC247529INSHS..... p.580

DEC247832DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - La décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Au 2.1 de l'article 2, les mots : « l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963 » sont remplacés par les mots : « l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 et de son décret d'application n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 » ;

II. Au 2.2 de l'article 2, les mots : « Le pôle « Audit de la conformité financière et comptable » » sont remplacés par les mots : « Le pôle « Audit et Certifications (PAC) » » ;

III. Le 2.3 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « **2.3 Le Département du suivi financier et de la qualité de l'information (DSFQI)**

Le Département du suivi financier et de la qualité de l'information (DSFQI) a en charge l'ensemble des processus liés à l'exécution du budget. Il produit dans les délais et formes convenus, des données et états de synthèse réguliers, sincères et fidèles.

Le département comprend six services :

- Un service à compétence « transverse » :
Service de la maîtrise des risques (SMR) ;
- Cinq services à compétence « métier » :
Service de la comptabilité générale (SCG) ;
Service de la comptabilité budgétaire (SCB) ;
Service de la recette et du recouvrement (S2R) ;
Service central de la paye (SCP) ;
Service central de la dépense (SCD).

Le Service de la maîtrise des risques (SMR) identifie et alerte sur les événements de toute nature, susceptibles d'altérer la capacité de l'établissement à atteindre les objectifs fixés et respecter les procédures et contrôles prévus.

Il a en charge la maîtrise des processus budgétaires et comptables, concourant à la production et à la fiabilisation de l'information. Il s'assure notamment, à partir de cartographies de risques, de la formalisation des règles de gestion et des procédures ainsi qu'à leur diffusion et à leur bonne compréhension par l'ensemble des acteurs concernés. Il veille et participe à la mise en œuvre d'un contrôle interne efficient. Il suit l'actualisation des règles de l'établissement au regard de l'évolution de la réglementation financière, fiscale et comptable (nationale ou européenne) applicable au CNRS. Il initie, en outre, l'ensemble des procédures

susceptibles de moderniser et/ou de rationaliser l'exercice de la fonction financière et comptable de l'établissement.

Le Service de la comptabilité générale (SCG) a en charge :

- Le recensement et la comptabilisation des provisions pour risques et charges en liaison avec les autres directions fonctionnelles du CNRS ;
- La tenue des comptes ;
- La confection des documents de synthèse (et/ou états réglementaires) relatifs à la situation financière, patrimoniale et fiscale de l'établissement ;
- Le maniement des fonds et le suivi des comptes de disponibilités ;
- La conservation des pièces justificatives des opérations et des documents budgétaires et comptables.

Il s'assure, en matière de patrimoine, de la conservation des droits, privilèges et hypothèques ainsi que de la conservation des actifs dont il tient la comptabilité. A ce titre, il veille notamment au recensement, à l'actualisation et à la valorisation des immobilisations de l'établissement.

Le Service de la comptabilité budgétaire (SCB) a en charge :

- La mise en place dans le système d'information de l'ensemble des crédits budgétaires des budgets initiaux et rectificatifs de l'établissement ;
- La réalisation de toutes les opérations techniques relatives à l'optimisation de la consommation des crédits budgétaires ;
- L'élaboration des états règlementaires relatifs à l'exécution budgétaire de l'établissement ;
- L'analyse des flux de trésorerie sur les opérations budgétaires ;
- La mise en œuvre du contrôle interne budgétaire sur le volet de la qualité de l'information financière.

Le Service de la recette et du recouvrement (S2R) a en charge la supervision de l'exécution et du recouvrement des recettes quelles que soient leurs natures ou leurs origines.

Il veille à l'enregistrement exhaustif des droits dans le système d'information. Il contrôle les autorisations de percevoir les recettes et s'assure du recouvrement diligent des créances.

A chaque fin de période, le S2R s'assure du bon enregistrement des créances douteuses ou litigieuses et de la constatation de leurs dépréciations.

Il effectue également un suivi du contrôle interne des opérations liées à l'exécution et au recouvrement des recettes.

Le Service central de la paye (SCP) a en charge les opérations financières et comptables relatives à la rémunération des personnels employés par le CNRS.

Il assure le contrôle interne des opérations liées à la paye. Il procède à la comptabilisation et au règlement des dépenses de personnel (principal et charges connexes) et établit les déclarations sociales et fiscales conformément aux indications fournies par les services gestionnaires de l'organisme.

Il constate les indus sur rémunérations dont le suivi du recouvrement est assuré par le service de la recette et du recouvrement.

Le Service central de la dépense (SCD) a en charge le traitement de la chaîne dématérialisée de la dépense.

Il est composé d'un pôle « Traitement de la dépense », fonction d'exploitation, plateforme de traitement des factures et d'un pôle « Pilotage de la dépense », fonction de pilotage national de la qualité des opérations de la chaîne de la dépense.

Ses activités portent sur :

- Le traitement de l'ensemble des factures des fournisseurs ;
- La sécurisation des paiements de l'établissement ;
- Le pilotage de l'activité de dépense (reporting, suivi du contrôle interne, gestion de la monétique). » ;

IV. Les quatre derniers alinéas du 2.4 de l'article 2 sont remplacés par les dispositions suivantes : « Le DTDSI comprend des chefs de projet chargés de l'étude et la formalisation des besoins d'évolution du système d'information financier du CNRS, la formalisation et le déroulement de la recette en lien avec les services métier et son maintien en condition opérationnelle. » ;

V. Au 2.5 de l'article 2, les mots « La cellule d'animation de la filière financière et comptable » sont remplacés par les mots : « Le pôle « Animation et Formation » (PAF) » et l'alinéa : « - Assister les utilisateurs des systèmes d'information du domaine financier et comptable ; » est supprimé.

Art. 2. - La présente décision, qui prend effet le 1^{er} juin 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247602DAJ

Décision portant organisation de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Missions

1.1. La direction des ressources humaines (DRH) est en charge de la préparation et de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine ainsi que du dialogue social.

Elle a en charge :

- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de ressources humaines (recrutement, évaluation, formation, mobilité, promotions, etc.) destinées à accompagner et valoriser les agents au service de la stratégie scientifique et de la créativité des équipes de recherche et des laboratoires, en lien avec tous les acteurs concernés. Elle veille à la qualité et à la fiabilité des grands processus de gestion associés, dans le cadre des statuts des personnels du CNRS ;
- l'analyse démographique et le suivi des métiers, nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- en relation étroite avec la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), la programmation, la préparation budgétaire et le suivi de la masse salariale et des emplois ;
- le conseil et l'expertise juridique dans son domaine ;
- la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information ainsi que l'administration des données du système d'information des ressources humaines (SIRH) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale et de veiller à la qualité des conditions de vie au travail et la prévention des risques, en lien avec la Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS).

1.2. La DRH anime et coordonne le réseau des responsables ressources humaines (RRH) dans les délégations.

Elle assure la coordination, l'information et la formation des services des ressources humaines des délégations régionales.

Art. 2 – Composition

La DRH comprend :

2.1. La direction

Relèvent directement de la direction :

- la direction déléguée aux cadres supérieurs (DDCS) ;
- la mission relations sociales (MRS) ;
- la mission pour la place des femmes (MPDF) ;

- le réseau des alumni du CNRS ;
- le service de la communication RH (SCOM) ;
- le secrétariat général de la DRH (SG).

La direction est notamment en charge de l'animation de la filière ressources humaines (RH) et des réseaux formation et conseillers RH.

2.2. Le pôle recrutement et intégration

Le **service recrutement et intégration (SERI)**, pour l'ensemble des agents de l'établissement, conçoit la politique de recrutement et d'intégration, coordonne les actions en la matière et met en œuvre les processus correspondants. En matière de recrutement, il est en charge de la gestion des viviers et du développement des partenariats avec les écoles. Il favorise l'accompagnement à la prise de poste.

Pour les chercheurs, il est responsable de tous les actes afférents à l'organisation des concours de recrutement pour l'ensemble du CNRS, dans les phases de réception et de vérification de la recevabilité des dossiers de candidatures, sous réserve des compétences du Comité national de la recherche scientifique. Lors de la phase d'admissibilité, il assure, en lien étroit avec le secrétariat général du comité national, l'organisation logistique des jurys d'admissibilité. Lors de cette phase, il assure également les relations avec les candidats, la publication des résultats et la réponse aux réclamations relatives à la phase de recevabilité et d'admissibilité.

Pour les ingénieurs et techniciens (IT), il est chargé de l'organisation des concours et examens professionnels pour l'ensemble du CNRS (composition et désignation des jurys, date et lieu de déroulement des épreuves, liste des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens, etc.). Il assure les relations avec les candidats, la publication des résultats et la réponse aux réclamations relatives aux concours. Il apporte son appui aux membres des jurys.

Il propose la politique nationale de formation liée au recrutement et à l'intégration, en coordonne la mise en œuvre au niveau national et en élabore et gère le budget. Il a en charge la politique d'apprentissage.

2.3. Le pôle parcours et carrières

2.3.1. Le **service développement professionnel (SDP)**, pour l'ensemble des agents de l'établissement, pilote les politiques d'avancement et de promotion (dont les concours internes), ainsi que les politiques de mobilité. Il promeut les dispositifs favorisant les évolutions des compétences métiers, parcours et passerelles. Il déploie les outils de développement RH.

Il est en charge des campagnes d'évaluation individuelle.

Il propose la politique nationale de formation liée aux parcours de carrière, en coordonne la mise en œuvre au niveau national et en élabore et gère le budget.

2.3.2. Le **service accompagnement professionnel (SAP)**, pour l'ensemble des agents de l'établissement, assure un rôle de conseil et d'accompagnement en matière de situations individuelles complexes, en particulier auprès des délégations régionales. Il pilote les dispositifs d'accompagnement tels que le suivi post évaluation des chercheurs et celui des IT en situation professionnelle difficile.

Egalement, il assure le lien avec la cellule signalement et prend en charge les dossiers soumis aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP). Il en assure l'expertise

juridique et est chargé de l'organisation et du déroulement des CAP et des CCP. Il prépare les décisions qui en découlent et le cas échéant, en assure la défense contentieuse.

2.4. Le pôle politiques sociales et rémunérations

2.4.1. Le **service responsabilité sociale de l'employeur (SRE)** propose et met en œuvre la politique sociale du CNRS, dans les six domaines suivants, pour lesquels il conçoit des dispositifs, en assure le suivi et l'évaluation :

- la restauration sociale (pilotage des restaurants propres, contrôle qualité) ;
- l'accompagnement social (prêts mobilité, chèque emploi service universel (CESU) handicap, information sur la protection sociale) ;
- l'aide au logement (réservations de logements, prêts bonifiés, garantie locative) ;
- le soutien à la famille (crèches, CESU, centres de loisirs, chèques-vacances) ;
- la solidarité (aides exceptionnelles, prêts solidarité) ;
- le handicap.

Il est chargé de la répartition et du contrôle du budget d'action sociale. Il coordonne le réseau des acteurs de la politique sociale en région. Il suit l'activité menée en partenariat avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES).

Il développe des programmes de reconnaissance des agents et en pilote les campagnes (éméritat, contrat Saphir, médaille de cristal, etc.).

2.4.2. Le **service rémunérations, pensions et accidents du travail (SRPAT)** exerce une activité de gestion dans les domaines de la santé et de la retraite.

Il assure le secrétariat du conseil médical du CNRS, ainsi que celui de la commission de réforme. Il instruit les déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle des agents titulaires et non titulaires de l'établissement et établit les décisions s'y rapportant.

Il instruit :

- les demandes de validation des services effectués avant titularisation par les agents du CNRS ;
- les demandes de pension civile avant concession par le service des retraites de l'Etat et des liaisons inter-régimes.

Il gère l'ensemble des contentieux relevant de ses compétences et assure la veille juridique. Il a une mission de conseil et d'assistance à l'égard de ses interlocuteurs ainsi qu'une mission d'information.

Il met en œuvre les politiques de rémunération, en particulier les campagnes relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) (C3) pour les chercheurs et au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (complément indemnitaire annuel) pour les IT.

Il prend en charge, en assurant tout spécialement la confidentialité qui s'y attache, les dossiers de rémunération individuelle particulière.

2.4.3. Le **service d'expertise et de gestion administrative (SEGA) de la délégation régionale Ile-de-France Meudon (DR05)**

La DRH exerce une autorité fonctionnelle sur ce service.

2.4.bis Le pôle prospective et pilotage

Le **service prospective et pilotage (SPP)** exerce les deux missions suivantes :

- il programme, suit et contrôle la totalité des moyens humains de l'établissement, ainsi que la masse salariale qui leur est associée. Il met à disposition des différents acteurs les données et informations relevant de son domaine de compétence.

A ce titre, il assure le suivi des effectifs permanents et non permanents (arbitrages et suivi des ressources en équivalent temps plein travaillé - ETPT et en flux de campagnes) et le contrôle budgétaire de la masse salariale (élaboration et suivi du budget des dépenses de personnel, calibrage et suivi des campagnes indemnitaires et de promotions, etc.) en collaboration avec la DSFIM ;

- assurant un rôle d'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique, il dresse la typologie des métiers du CNRS et de leurs évolutions, identifie les agents qui les exercent, répond aux enquêtes sur le sujet, produit le rapport social unique du CNRS et met à disposition les outils d'aide à l'élaboration d'une prospective de l'emploi et des compétences. Il pilote les études nécessaires à l'établissement en lien avec les acteurs concernés.

2.5. Le pôle expertises

2.5.1. Le **service conseil et expertise juridique (SCEJ)** analyse et met en œuvre la réglementation applicable à la gestion des agents permanents et non permanents. Il produit des expertises et apporte des conseils sur toute question concernant le personnel, dans le respect des compétences du service accompagnement professionnel (SAP).

Il assure le traitement des contentieux de personnel, hormis ceux relevant du service accompagnement professionnel, et conduit des actions de formation relevant de son domaine de compétences.

2.5.2. Le **service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI)** est en charge du SIRH du CNRS. Il assure la maîtrise et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'administration des données et le contrôle des processus du domaine RH, ainsi que le paramétrage des référentiels. Il conduit les évolutions, en lien avec les acteurs concernés. Il veille à assurer la mise en conformité réglementaire du SIRH. Il contribue à produire et sécuriser la production de la paie mensuelle en lien avec le service central de la paie de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF).

Il produit et diffuse des données pour des besoins de pilotage, de contrôle et de qualité.

Il étudie les impacts des évolutions des procédures « métier » sur les processus de gestion du SIRH et développe des actions et des outils d'accompagnement pour les utilisateurs du SIRH.

2.6. La direction déléguée aux cadres supérieurs (DDCS)

Elle conçoit et met en œuvre la politique de gestion des cadres supérieurs : repérage, recrutement, politique de rémunération, accompagnement individualisé, formation, animation, mobilité, etc.

2.7. La mission relations sociales (MRS)

Elle assure une mission de coordination et de suivi du dialogue social au niveau national. Elle constitue la voie officielle d'accès à la direction de l'organisme pour les organisations sociales et le premier niveau d'intervention administratif. Elle est en charge de l'organisation et du fonctionnement des instances paritaires nationales, ainsi que des réunions de travail de la direction avec les organisations syndicales. Elle traite de tous les aspects liés à l'exercice du droit syndical au plan tant national que local. Elle veille à la bonne circulation de l'information avec les organisations syndicales.

2.8. La mission pour la place des femmes (MPDF)

La **mission pour la place des femmes (MPDF)** conseille la direction générale et évalue la prise en compte du genre dans la politique globale de l'établissement. Son action vise à développer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au sein du CNRS et à valoriser les carrières scientifiques et techniques auprès des jeunes, notamment les jeunes filles. Elle rassemble et diffuse, notamment au sein du rapport social unique, les données relatives à la parité au CNRS, et conduit des actions de sensibilisation du personnel dans ce domaine.

Art. 3 – La décision n° DEC100169DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines et la décision n° DEC123063DAJ du 27 décembre 2012 portant création du service centralisé des concours (SCC) du CNRS sont abrogées.

Art. 4 – La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247925SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Sciences informatiques

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC233402DAJ du 26 janvier 20223, portant nomination de Mme Adeline Nazarenko directrice de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I);

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Sciences informatiques

- Monsieur Alfredo BUTTARI et Monsieur Christophe ROSENBERGER

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 juillet 2024

Adeline NAZARENKO

DEC247931SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Terre & univers

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

;

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut *CNRS Terre & univers*

- Madame Isabelle CHIAPELLO et Monsieur Pierre LABADIE

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juillet 2024

Nicolas ARNAUD

DEC247922SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Chimie

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC171698DAJ du 30 avril 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'institut de Chimie (INC) ;

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Chimie

- Madame Rosa Maria AXET et Monsieur Vincent LADMIRAL

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 juillet 2024

Jacques Maddaluno

DEC247924SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Physique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC212249DAJ du 30 juin 2021 DEC212299DAJ portant nomination de M. Thierry Dauxois aux fonctions de directeur de l'institut de physique (INP);

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Physique

- Madame Berengere ARGENCE et Monsieur Frederic TEPPE

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 juillet 2024

Thierry Dauxois

DEC247926SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC183227DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de directeur de l'institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut *CNRS Biologie*

- Madame Marie-Therese GIUDICI-ORTICONI et Monsieur Guillaume MASSON

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juillet 2024

André Le Bivic

DEC247928SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Ingénierie

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC220993DAJ du 1^{er} mars 2022 portant nomination de M Lionel Buchailot aux fonctions de directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et de systèmes (INSIS);

DECIDE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut CNRS Ingénierie

- Madame Helen REVERON et Monsieur Benoit ROUSSEAU

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Lionel BUCHAILLOT

DEC247812SGCN

Décision modifiant la décision DEC235598SGCN du 30 novembre 2023, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Nucléaire & Particules.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC235611SGCN du 30 novembre 2023, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Écologie & Environnement ;

Vu, la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu, la décision DEC183105DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 04 juillet 2024.

DECIDE :**Art. 1^{er}**

L'article 1^{er} de la décision du 30 novembre 2023 susvisée est modifié comme suit :

Madame Bogna KUBIK, Ingénieure de recherche » en remplacement de Madame Luisa ARABITO, Ingénieure de recherche, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain SCHUHL

DEC247905SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Rozenn NAKANABO DIALLO, Maîtresse de conférence, est nommée membre du bureau de la Section 40 - « Politique, pouvoir, organisation », en remplacement de Monsieur Yves DELOYE, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Yves DELOYE et Madame Isabelle SOMMIER » sont remplacés par les mots « Madame Rozenn NAKANABO DIALLO et Madame Isabelle SOMMIER ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-JUILLET-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC247895SGCN

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Anne-Marie GONCALVES, Professeure, est nommée membre du bureau de la Section 14 - « Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces », en remplacement de Madame Svetlana LAZAROVA, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Sophie COUSSAN et Madame Svetlana LAZAROVA » sont remplacés par les mots « Madame Sophie COUSSAN et Madame Anne-Marie GONCALVES ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-JUILLET-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC247906SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Madame Fanny MEUNIER-HOEN, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau de la Section 26 - « Cerveau, cognition, comportement », en remplacement de Madame Sylvie CHOKRON, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :
Les mots « Madame Sylvie CHOKRON et Monsieur Emmanuel PROCYK » sont remplacés par les mots « Madame Fanny MEUNIER-HOEN et Monsieur Emmanuel PROCYK ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-JUILLET-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

Instruction n°247717DAJ relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique

Vu la 4^e partie, livres I à V du code du travail ;

Vu le titre 1^{er} du livre VIII de la partie législative du code de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R 322-1 à R 322-33 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2014-1628 du 26 décembre 2014 fixant la liste des établissements et organismes publics qui tiennent un registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2003 fixant les conditions de rattachement à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire CNRS du 12 avril 2021 relative au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail ;

Vu le guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'Etat paru le 11 octobre 2023 ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision n°110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°122941DAJ portant création du pôle santé et sécurité au travail du CNRS ;

Vu l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du CNRS du 26 juin 2024,

SOMMAIRE

Préambule

1. Principes fondamentaux

- 1.1 Principes fondamentaux en matière de santé au travail
- 1.2 Principes fondamentaux en matière de sécurité au travail
- 1.3 L'évaluation des risques professionnels par l'employeur
- 1.4 Le financement de la sécurité

2. Organisation et fonctionnement à l'échelon national

- 2.1 Le président-directeur général (PDG)
- 2.2 Le directeur général délégué aux ressources (DGD-R)
- 2.3 Le pôle santé et sécurité au travail du CNRS
 - 2.3.1. Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention
 - 2.3.2. Le coordonnateur national de prévention et de sécurité
- 2.4 La direction des ressources humaines
- 2.5 Le comité social d'administration (CSA)
- 2.6 La formation spécialisée du CSA en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)
- 2.7 Le conseil médical
- 2.8 L'inspection en matière de santé et de sécurité au travail
- 2.9 Le registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

3. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la délégation régionale

- 3.1 Le délégué régional
- 3.2 L'ingénieur régional de prévention et de sécurité
- 3.3 Les agents du service de médecine de prévention
 - 3.3.1 Le médecin du travail
 - 3.3.1.1 Le médecin du travail qualifié
 - 3.3.1.2 Le collaborateur médecin
 - 3.3.1.3 Le médecin du travail animateur régional (MTAR)
 - 3.3.2 L'infirmier ou l'infirmière
 - 3.3.3 Le ou la secrétaire du service de médecine de prévention
- 3.4 Le service des ressources humaines
- 3.5 Cellule médico socio-professionnelle
- 3.6 Cas des accidents de travail et maladies professionnelles

3.7 La formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail des délégations régionales (F4SCT)

3.8 Le registre spécial danger grave et imminent

4. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la structure du CNRS

4.1 Le directeur ou la directrice des structures

4.1.1 Obligation générale d'assurer la sécurité et la protection de la santé

4.1.2 Nomination obligatoire d'un assistant de prévention (AP)

4.1.3 Nomination d'autres acteurs de la prévention

4.1.4 Possibilité de proposer la création d'un comité local en santé, sécurité et conditions de travail (CLSSCT)

4.1.5 Activités ou aménagements nouveaux

4.1.6 Obligation en matière d'information et de formation

4.1.7 Evaluation des risques au sein de la structure

4.1.8 Règlement intérieur

4.1.9 Registre de santé et sécurité au travail

4.1.10 Accident ou incident grave

4.1.11 Droit de retrait

4.2 Le responsable d'équipe

4.3 L'assistant de prévention (AP)

4.4 Le comité local en santé, sécurité et conditions de travail (CLSSCT) de la structure

4.5 L'agent

5. Dispositions finales

ANNEXE

Annexe : Critères déterminant le temps effectif consacré par un assistant de prévention à l'exercice de ses missions

Préambule

Les évolutions règlementaires relatives au comité social d'administration (CSA) et aux formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT), ainsi que la modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982, rendent nécessaire l'actualisation de l'instruction n°122942DAJ relative à la santé et à la sécurité au travail au Centre national de la recherche scientifique.

La présente instruction s'applique aux structures du CNRS (UPR, UMR, UAR, FR ...). Pour les structures impliquant plusieurs tutelles (structures mixtes), les modalités de gestion de la prévention, de la sécurité et de la santé au travail sont précisées dans des conventions avec les autres tutelles (convention pluriannuelle avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, convention de création et de renouvellement des structures, délégation globale de gestion, dispositions générales applicables aux structures). Dans tous les cas, le président-directeur général (PDG) du CNRS et ses délégués sont tenus de veiller à la sécurité et à la protection de la santé, ainsi qu'au respect des conditions de travail des agents du CNRS.

1. Principes fondamentaux

1.1 Principes fondamentaux en matière de santé au travail

La médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Elle conduit ainsi des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Le médecin du travail vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste qu'il occupe. Le médecin agréé vérifie l'aptitude à l'exercice d'un emploi public¹.

Le médecin du travail exerce son activité médicale en toute indépendance, dans le respect notamment du code de la santé publique et du code de déontologie médicale et dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Tous les personnels des services de médecine de prévention sont soumis au secret professionnel et sont tenus de garder secrètes toutes les informations confidentielles qu'ils auraient à connaître.

Les services de médecine de prévention ne sont pas des services d'urgence ni de soins de médecine générale courante. Les personnels des services médicaux apportent cependant, lorsqu'ils sont présents, leur assistance et leur concours dans les situations d'urgence selon leurs compétences.

1.2 Principes fondamentaux en matière de sécurité au travail

Il incombe au chef de service, responsable du bon fonctionnement et de la discipline dans son service ou sa structure, d'assurer, dans la limite de ses attributions et dans le cadre des délégations qui lui sont consenties, la sécurité et la protection de la santé des agents

¹ A noter, la visite médicale d'aptitude par le médecin agréé, préalable au recrutement d'un agent public (fonctionnaire ou contractuel), a été supprimée en ce qui concerne les agents du CNRS.

placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la protection de l'environnement.

Pour une structure du CNRS, cette responsabilité revient à son directeur ou sa directrice pour les personnels relevant de la structure.

Pour l'ensemble des services de la délégation régionale, cette responsabilité revient au délégué régional ou à la déléguée régionale.

Ils reçoivent, à cet effet, une délégation de pouvoir du PDG du CNRS.

Il leur appartient de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires susvisées et de respecter les directives internes du CNRS et, le cas échéant, des autres établissements tutelles.

Ils doivent également respecter les obligations fixées par d'autres textes particuliers, telles que celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements recevant du public, les organismes génétiquement modifiés, l'expérimentation animale, le transport des matières dangereuses, la gestion des sources de rayonnements ionisants...

Les utilisateurs de locaux doivent s'assurer auprès du propriétaire ou de l'affectataire des locaux que toute modification à leur initiative est autorisée.

1.3 L'évaluation des risques professionnels par l'employeur

Il incombe à l'employeur de transcrire dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) les résultats de l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des agents. Ce document doit être mis à jour au moins annuellement et sa durée de conservation ne doit pas être inférieure à quarante ans.

Les délégués régionaux et les directeurs et directrices de structures ont l'obligation de réaliser cette évaluation pour leur structure ou leur service et de la mettre à jour au moins annuellement.

Il est rappelé que le DUERP est tenu à la disposition des agents, des anciens agents, de la ou des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail compétentes, ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

1.4 Le financement de la sécurité

D'une manière générale, il incombe au propriétaire ou affectataire des locaux au sein desquels les agents sont appelés à exercer leurs missions d'assurer la sécurité générale liée à l'hébergement de la structure. Il s'agit de la mise en conformité et de l'entretien des infrastructures et équipements tels que, par exemple, les installations électriques, les sorbonnes ou les systèmes de sécurité incendie, et des aménagements des locaux nécessités par certaines recherches. Les utilisateurs de locaux doivent s'assurer auprès du propriétaire ou de l'affectataire des locaux que toute modification à leur initiative est autorisée.

Les besoins financiers relatifs à la sécurité et à la santé au travail dans une structure opérationnelle de recherche ou de service sont à prévoir sur ses crédits sur le base du plan d'action du DUERP.

2. Organisation et fonctionnement à l'échelon national

2.1 Le président-directeur général

Le PDG du CNRS définit la politique générale en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail et veille à son application.

Il assume les responsabilités d'employeur et celles liées aux biens mobiliers et immobiliers dont le CNRS est propriétaire ou affectataire.

2.2 Le directeur général délégué aux ressources (DGD-R)

Le directeur général délégué aux ressources met en œuvre la politique générale en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail arrêtée par le PDG.

2.3 Le pôle santé et sécurité au travail du CNRS

Le pôle santé et sécurité au travail du CNRS a pour mission de conseiller la direction du CNRS pour toute question concernant la santé et la sécurité au travail. Placé auprès du DGD-R, il est composé de deux coordonnateurs nationaux et de leurs équipes respectives.

2.3.1 Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention

Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, nommé par le PDG, est placé auprès du DGD-R. Il est le conseiller de la direction du CNRS en matière de santé au travail. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention en étroite collaboration avec le coordonnateur national de prévention et de sécurité.

Il établit des propositions d'organisation de la médecine de prévention.

Il peut constituer des groupes de travail sur des thématiques relevant de son activité ; ces groupes de travail lui font des propositions.

Il est le conseiller des délégués régionaux pour l'organisation de la médecine de prévention la mieux adaptée. Il participe au recrutement des médecins du travail.

Les délégués régionaux doivent transmettre au médecin coordonnateur national de médecine de prévention les conventions relatives au suivi médical des agents du CNRS et leurs avenants ainsi que les lettres de mission adressées à chaque médecin du travail.

Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention anime et coordonne, en concertation avec les délégués régionaux, les activités des agents des services de médecine de prévention des délégations (médecins du travail, infirmiers et secrétaires).

Il est assisté par les médecins du travail animateurs régionaux (MTAR) pour la diffusion d'informations, la formation des nouveaux médecins et des agents des services médicaux et l'organisation de groupes de travail.

Il établit le rapport national de médecine de prévention, soumis à la F3SCT.

2.3.2 Le coordonnateur national de prévention et de sécurité

Le coordonnateur national de prévention et de sécurité (CNPS), conseiller de prévention tel que défini à l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, est nommé par le PDG et placé sous l'autorité du DGD-R.

Une lettre de cadrage, adressée par le PDG, au CNPS précise les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses missions, dont une copie est adressée à la F3SCT. Il est le conseiller de la direction du CNRS pour toutes les questions concernant la protection de la santé, la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement. Il est son représentant dans les instances internes et externes au CNRS sur ces sujets.

Il participe au recrutement des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité (IRPS) en concertation avec les délégués régionaux.

Il anime et pilote, sur le plan fonctionnel et technique, en concertation avec les délégués régionaux, le réseau des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité. Il définit et met en œuvre leur formation et, en fonction de leurs besoins particuliers, peut participer à la formation d'autres préventeurs (membres des F3SCT, des F4SCT, assistants de prévention...).

Il établit un rapport annuel d'activité de l'établissement, comprenant le bilan des actions nationales et régionales de l'année écoulée, l'évolution des risques professionnels. Il coordonne la rédaction du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les autres services des

directions ressources. Ce programme est soumis pour avis par le président de la formation spécialisée à la F3SCT.

Il travaille en étroite collaboration avec le médecin coordonnateur national de médecine de prévention pour la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels.

Il peut se faire assister de chargés de mission sur des risques spécifiques et constituer des groupes de travail.

2.4 La direction des ressources humaines

La direction des ressources humaines (DRH) pilote les politiques d'action sociale, de handicap, de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Ces politiques relatives aux conditions de travail sont définies en concertation avec la CNPS, la CNMP, les responsables des ressources humaines ainsi que les partenaires sociaux.

Au niveau national, la DRH anime et pilote, sur le plan fonctionnel et technique, 2 réseaux d'acteurs régionaux en matière de conditions de travail :

- dans le cadre de la politique d'action sociale, **le réseau des assistants de service social** qui accompagne les agents confrontés à des problématiques personnelles et professionnelles pouvant avoir une incidence sur leur travail et conduire à un déséquilibre entre le cadre professionnel et personnel ;
- dans le cadre de la politique handicap de l'établissement, en lien avec les responsables des ressources humaines, **le réseau des référents handicap régionaux**, nommés conformément à l'article L.131-9 du code général de la fonction publique. Ils sont en charge d'accompagner tout au long de leur carrière les agents en situation de handicap et de coordonner les actions menées par le CNRS en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi.

En outre, en lien avec les délégués régionaux, la DRH anime le réseau des **cellules médico-socioprofessionnelles régionales**.

En matière de pensions et accidents du travail, la DRH assure le secrétariat du conseil médical et la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles dont sont victimes les agents de l'établissement. La DRH est aussi chargée de la gestion des demandes de départ en retraite, de l'administration des comptes individuels de retraite, des opérations de validation de services auxiliaires et celles connexes, ainsi que celles relatives au contrôle et à la validation de la déclaration sociale nominative et des opérations associées.

2.5 Le comité social d'administration (CSA)

Le CSA du CNRS est créé par l'arrêté du 27 mai 2022 susvisé.

Les membres du CSA du CNRS sont :

- le PDG du CNRS, ou son représentant, qui préside le CSA ;
- le directeur des ressources humaines ;
- 20 représentants du personnel élus, 10 titulaires et 10 suppléants.

Lors de chaque réunion, le président peut se faire assister en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du CSA. A son initiative ou à la demande de représentants titulaires du CSA, le président peut également convoquer des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Les attributions du CSA sont définies par l'article L. 253-1 du code général de la fonction publique et les articles 47 à 55 du décret n° 2020-1427 susvisé.

2.6 La formation spécialisée du CSA en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)

La formation spécialisée du CSA en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) est créée par l'annexe 2 de l'arrêté du 27 mai 2022 susvisé. Elle est instituée au sein du CSA.

Les membres de la formation spécialisée du CSA du CNRS sont :

- le PDG du CNRS, ou son représentant, qui préside la formation spécialisée ;
- le directeur des ressources humaines ;
- 20 représentants du personnel, 10 titulaires siégeant au CSA du CNRS et 10 suppléants librement désignés par les organisations syndicales représentées au CSA du CNRS.

Assistent également aux réunions de la formation spécialisée :

- le coordonnateur national de prévention et de sécurité ;
- le médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Les inspecteurs et inspectrices santé et sécurité au travail ayant compétence pour le CNRS sont informés des ordres du jour des réunions et peuvent y participer.

Lors de chaque réunion, le président peut se faire assister en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de la formation spécialisée. A son initiative ou à la demande de représentants titulaires de la formation spécialisée, il peut également convoquer des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Les attributions de la formation spécialisée du CSA sont définies par l'article L. 253-2 du code général de la fonction publique et par les articles 56 à 74 du décret n° 2020-1427 susvisé. En application de l'article 68 de ce même décret, la formation spécialisée du CSA est consultée sur les projets de textes, autres que ceux mentionnés à l'article 48, relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

En application de l'article 80 de ce même décret, la F3SCT est informée des activités et résultats de la politique de prévention des risques professionnels mise en œuvre par les formations spécialisées de service (F4SCT) des délégations régionales.

2.7 Le conseil médical

Le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat substitue les conseils médicaux aux comités médicaux et aux commissions de réforme.

Le conseil médical du CNRS est créé par arrêté du 21 septembre 2022 et lui donne compétence à l'égard de l'ensemble des personnels fonctionnaires titulaires, stagiaires et des agents contractuels de droit public relevant de l'établissement.

La formation restreinte du conseil médical est composée de trois médecins titulaires et siège pour avis sur les demandes de :

- octroi d'une première période de congé de longue maladie ou de congé de longue durée ou de grave maladie ;
- renouvellement d'un congé de longue maladie et d'un congé de longue durée ou de grave maladie après épuisement de la période rémunérée à plein traitement ;
- réintégration à l'expiration des droits à congés pour raison de santé ;
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, son renouvellement et la réintégration à l'issue d'une période de disponibilité pour raison de santé ;
- reclassement dans un emploi d'un autre corps ou cadre d'emplois à la suite d'une altération de l'état de santé du fonctionnaire ;

- octroi du congé susceptible d'être accordé aux fonctionnaires réformés de guerre en application de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 susvisée ;
- contestation de l'avis du médecin agréé pour les cas de :
 - o octroi de renouvellement d'un congé
 - o pour raison de santé, la réintégration à l'issue de ces congés et le bénéfice d'un temps partiel pour raison thérapeutique ;
 - o les visites de suivi pendant un congé pour raison de santé et un congé pour invalidité temporaire imputable au service.

La formation plénière du conseil médical est composée de trois médecins titulaires, deux représentants de l'administration et deux représentants du personnel. Elle siège pour avis sur les demandes de :

- octroi de congés de maladie ordinaire et de congés de longue maladie ou grave maladie imputables au service (acte de dévouement) ;
- octroi de congés pour invalidité temporaire imputable au service ;
- attribution de l'allocation temporaire d'invalidité et de la rente viagère d'invalidité ;
- radiation des cadres pour invalidité imputable et non imputable au service ;
- octroi de la pension d'invalidité du fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude.

2.8 L'inspection en matière de santé et de sécurité au travail

La mission de contrôle de l'application des règles en matière de santé et de sécurité est confiée à l'inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche (IGÉSR).

2.9 Le registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

En application des articles L. 4133-1 à L. 4133-4 et D. 4133-1 à D. 4133-3 du code du travail, un registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement, dont les pages sont numérotées, est mis à la disposition :

- des agents qui disposent d'un droit d'alerte lorsqu'ils estiment de bonne foi que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement ;
- des représentants du personnel de la F3SCT et des F4SCT qui disposent également d'un droit d'alerte lorsqu'ils constatent, notamment par l'intermédiaire d'un agent, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font de la même façon peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement.

Consignée dans le registre spécial, l'alerte est datée et signée et doit indiquer les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement estimés présenter un risque grave pour la santé publique ou l'environnement, le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement ainsi que toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée. Le registre spécial est tenu, par le référent lancement d'alertes du CNRS, sous la responsabilité de l'employeur, à la disposition des agents et des représentants du personnel de la F3SCT et des F4SCT.

Selon le cas, l'employeur informe l'agent à l'origine de l'alerte ou l'examine conjointement avec le représentant du personnel de la F3SCT et des F4SCT qui la lui a transmise, et les informe de la suite qu'il réserve à celle-ci.

3. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la délégation régionale

3.1 Le délégué régional

Le délégué régional ou la déléguée régionale assure la représentation du CNRS en région et en coordonne les activités dans la circonscription. Dans ce cadre, il met en œuvre la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail arrêtée par le PDG du CNRS et s'assure de l'application de la présente instruction.

Il est titulaire d'une délégation de pouvoir du PDG pour assurer ces missions.

Il est l'interlocuteur des directeurs et directrices de structures implantées dans la circonscription, des directeurs et directrices des instituts, des coordonnateurs nationaux de prévention et de sécurité et de médecine de prévention et des chef(fe)s d'établissement des autres tutelles.

Au sein de son équipe, le délégué régional est assisté d'un ou une ingénieur régional de prévention et de sécurité (IRPS) placé sous son autorité directe. Cet ingénieur relève fonctionnellement du CNPS.

Le délégué régional est également assisté par le médecin du travail animateur régional (MTAR) et les médecins du travail pour les questions relatives à la santé des agents.

En lien avec le délégué régional, l'IRPS et les médecins du travail coordonnent leurs activités pour la mise en œuvre de toute action préventive

Le délégué régional veille à ce que les directeurs ou les directrices de structures mettent en œuvre une formation pratique et appropriée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, au bénéfice de l'ensemble des personnes sous leur autorité.

Le délégué régional a la charge de veiller à l'entretien et à la conformité des installations d'infrastructure dont le CNRS est propriétaire ou affectataire.

Maître d'ouvrage par délégation pour ces locaux, il s'assure du respect des directives internes relatives à la prise en compte de la sécurité dans le domaine immobilier.

Dans les bâtiments n'appartenant pas au CNRS où sont situés des services de la délégation ou des structures, le délégué régional intervient auprès de l'établissement propriétaire ou affectataire pour que le maintien en conformité des infrastructures soit réalisé, suivant les termes des conventions en vigueur. En cas de danger grave et imminent et conformément à la procédure prévue par l'article 67 du décret n°2020-1427 susvisé, le délégué régional prend les mesures et donne les instructions nécessaires pour permettre aux agents d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail.

En cas d'*accident* grave ou répété ou de maladie professionnelle grave ou répétée, il appartient au délégué régional de prendre toutes les mesures conservatoires pour protéger les agents, sauvegarder les installations et coordonner les enquêtes qui incombent à l'employeur. Il en informe le médecin du travail animateur régional et l'IRPS et les représentants du personnel de la F4SCT.

3.2 L'ingénieur régional de prévention et de sécurité (IRPS)

L'IRPS, conseiller de prévention tel que défini à l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, est nommé par décision du délégué régional, après avis du CNPS qui pourra, le cas échéant, proposer une formation complémentaire.

Une lettre de cadrage, visée par le CNPS, est adressée par le délégué régional à l'IRPS. Elle précise les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses missions. Une copie est adressée à la F4SCT de la délégation régionale. Une lettre de cadrage type pour les conseillers de prévention est disponible en annexe 1 de la circulaire du 10 avril 2015 susvisée.

Il assiste le délégué régional pour tout ce qui concerne la protection de la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnes et la protection des biens et de l'environnement dans la circonscription. Il peut le représenter auprès de toutes les instances internes ou externes à la délégation.

Il conseille les directeurs ou directrices de structures et, d'une manière générale, l'ensemble des agents.

Il bénéficie d'un droit d'accès aux locaux.

Il procède à des visites de sécurité dans les structures relevant de la délégation. Pour les structures mixtes, il effectue si possible ces visites avec son homologue des autres tutelles. Il peut être accompagné par le médecin du travail.

Un rapport technique d'observations et de recommandations présentant les axes hiérarchisés d'améliorations souhaitables est établi à l'issue de ces visites. Il est adressé au délégué régional et, sous couvert de celui-ci, au directeur ou directrice de la structure.

L'IRPS définit avec le médecin du travail animateur régional la mise en œuvre des actions de formation à l'intention de l'ensemble des personnels de sa circonscription.

Il assure l'animation et la coordination du réseau des assistants de prévention des structures hébergées par le CNRS ou en délégation globale de gestion (DGG) CNRS et, pour les structures hébergées par un autre établissement tutelle ou en DGG d'un des établissements tutelles, il intervient selon les termes de la convention établie avec les établissements considérés.

Il peut participer, avec l'accord du délégué régional, à des groupes de travail dans le domaine de la santé et de la sécurité.

3.3 Les agents du service de médecine de prévention

Les services de médecine de prévention comprennent les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les infirmiers et les secrétaires de médecine de prévention en charge de la santé au travail des agents du CNRS. Ces services sont rattachés au délégué régional. Ils peuvent également accueillir des internes en médecine du travail. Accueillis pour la durée de leur stage extra-hospitalier sous l'autorité de leur maître de stage, ces internes ne font pas *stricto sensu* partie des effectifs du service de médecine de prévention mais sont soumis au règlement intérieur du service et au secret professionnel et médical. Les activités des agents des services de médecine de prévention sont coordonnées, en concertation avec les délégués régionaux, par le médecin coordonnateur national de médecine de prévention et le médecin du travail animateur régional, chacun à leur niveau.

En cas de recours à du personnel de santé par établissement d'une convention de prestation, la délégation régionale sollicite conjointement la DRH et le CNMP.

Les agents munis d'une convocation ont l'obligation de se présenter aux visites réalisées par les professionnels de santé.

Pour l'exercice de leurs missions, les agents des services de médecine de prévention peuvent recourir à des pratiques médicales ou soignantes à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication sous réserve que ces solutions garantissent la confidentialité de l'information et soient autorisées par le CNRS.

3.3.1 Le médecin du travail

Il assure la surveillance médicale des agents selon les prescriptions réglementaires en vigueur. Il consacre un tiers de son temps à ses actions en milieu de travail. Il a libre accès aux locaux pour procéder à l'étude des postes de travail et du milieu professionnel. Il peut être accompagné par l'IRPS ainsi que par l'assistant de prévention.

Il participe aux séances de la F4SCT. Il établit un rapport annuel individuel d'activité qu'il transmet au délégué régional, à la coordination nationale de médecine de prévention et au médecin du travail animateur régional (MTAR) et dont il présente un résumé à la F4SCT de la délégation régionale.

3.3.1.1 Le médecin du travail qualifié

En application des articles 15 et suivants du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé, le médecin du travail assiste et conseille le délégué régional, les directeurs et directrices de structure, les agents et leurs représentants pour toutes questions concernant la médecine de prévention, la sécurité des postes et l'environnement de travail, l'hygiène et la santé publique. Pour ce faire, il travaille également en relation avec le service des ressources humaines.

Le médecin du travail est placé auprès du ou de la déléguée régionale qui le recrute après avis du médecin du travail animateur régional et du médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Si le médecin du travail est recruté sous contrat de travail établi par le CNRS, le délégué régional lui adresse une lettre de mission rappelant les objectifs de ses fonctions eu égard aux missions essentielles de son activité : l'action en milieu professionnel et la surveillance médicale des agents. Dans les autres cas (conventions avec un autre organisme), les missions du médecin sont déterminées par le contrat ou la convention de prestation.

Un modèle de contrat type et une lettre de mission type pour les médecins du travail sont disponibles en annexe 9 (guide pratique relatif à la mise en place des services de médecine de prévention, chapitre outils méthodologiques) de la circulaire du 10 avril 2015 susvisée.

Le médecin du travail suit un effectif d'agents qui lui a été attribué et pour lequel les risques professionnels individuels lui sont précisés par le chef de service. Un médecin à temps plein suit en principe 1 500 agents avec ou sans surveillance médicale particulière. En dessous de 1 500 agents, le temps médical est proportionnel, sur cette base, au nombre d'agents suivis.

Afin de garantir la réunion et le bon exercice des compétences médicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, le médecin du travail peut constituer une équipe pluridisciplinaire en faisant appel à des personnes ou organismes possédant des compétences spécifiques, équipe qu'il coordonne.

Le médecin du travail doit être informé dans les meilleurs délais de tout accident de service ou de travail ou maladie professionnelle, des projets de construction ou de modification des bâtiments, d'utilisation de produits ou de nouvelles technologies et plus généralement de tout projet susceptible de modifier l'organisation ou les conditions de travail.

A partir des éléments transmis par le directeur ou la directrice de la structure, le délégué régional communique au médecin du travail tous les flux de personnels dans l'organisme et les risques professionnels associés.

Il participe, avec l'IRPS, à l'organisation de la formation des personnels, à l'organisation des secours et à l'affichage des consignes de sécurité.

3.3.1.2 Le collaborateur médecin

Médecin en cours de formation en santé au travail, le collaborateur médecin est encadré par un médecin qualifié en médecine du travail qu'il assiste dans ses missions en fonction des compétences et de l'expérience acquises. Sous protocole écrit par le médecin du travail, il participe au suivi médical des agents et aux actions en milieu de travail.

3.3.1.3 Le médecin du travail animateur régional (MTAR)

Un médecin du travail par délégation est désigné médecin du travail animateur régional par le délégué régional avec pour mission d'accueillir tout nouvel agent du service de médecine de prévention et de lui expliquer l'organisation de l'administration, d'animer le réseau, de diffuser les informations, d'impulser et de suivre la politique menée en matière de médecine de prévention. Ce médecin du travail est l'interlocuteur principal du délégué régional et du médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Il relaie les informations ascendantes et descendantes entre les médecins du travail et les personnels des services médicaux, le délégué régional et le médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Il établit une synthèse des rapports d'activité des médecins du travail de la délégation qu'il transmet à la coordination nationale de médecine de prévention et présente à la F4SCT de la délégation régionale.

Il bénéficie d'un temps supplémentaire de travail équivalent à 10% d'un temps plein pour assurer cette fonction.

3.3.2 L'infirmier ou l'infirmière

La présence d'un infirmier est obligatoire. Il assiste le médecin du travail dans l'ensemble de ses missions. Sous protocole écrit par le médecin du travail, l'infirmier réalise des visites. En cas d'anomalie, de modification des expositions professionnelles et/ou de l'état de santé de l'agent, il oriente l'agent vers le médecin du travail. Il participe aux actions en milieu de travail.

3.3.3 Le ou la secrétaire du service de médecine de prévention

Le ou la secrétaire du service de médecine de prévention apporte son concours au médecin du travail pour la réalisation de ses missions, notamment en préparant les convocations, en organisant les dossiers et éléments médicaux pour la visite, en accueillant les agents, en participant à la pré-visite, aux tâches administratives permettant le bon fonctionnement du service de médecine de prévention.

3.4 Le service des ressources humaines

Sous la direction du délégué régional, le service des ressources humaines (SRH), en collaboration avec l'IRPS et le MTAR, participe à la mise en œuvre de la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail arrêtée par le PDG du CNRS. En qualité d'acteur de proximité, le SRH est compétent dans la mise en œuvre : des décisions individuelles (congé de longue maladie, congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, aménagement de poste), du suivi médical des agents et du relais auprès de la DRH des informations demandées par le conseil médical.

Le ou la responsable des ressources humaines assiste et conseille le délégué régional dans sa mission de mise en œuvre de la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail arrêtée par le PDG du CNRS. Il conseille les directeurs et directrices de structure et, d'une manière générale, l'ensemble des agents.

3.5 Cellule médico socio-professionnelle

Sans déroger au principe du secret professionnel, la cellule médico socio-professionnelle examine les situations individuelles en lien avec le travail qui nécessitent une réflexion et une évaluation commune entre les professionnels relevant des secteurs médico-sociaux et des ressources humaines, notamment toutes les situations relevant des risques psychosociaux, hors harcèlement moral ou sexuel. Elle est composée du ou des médecins du travail, du ou des assistants de service social et du ou de la responsable des ressources humaines ou de son représentant. Elle peut se réunir autant de fois que nécessaire à l'initiative d'un de ses membres. *A minima*, la cellule se réunit deux fois par an.

3.6 Cas des accidents de travail et maladies professionnelles

Conformément à l'article 64 du décret de n°2020-1427 du 20 novembre 2020, en cas d'accident grave ou répété ou de maladie professionnelle grave ou répétée, la F4SCT est réunie dans les plus brefs délais. Une enquête est alors réalisée par une délégation comprenant le président ou son représentant et au moins un représentant du personnel de la F4SCT. Le médecin du travail, l'assistant de prévention, l'IRPS et l'ISST peuvent y participer. La F4SCT est informée des conclusions de l'enquête.

3.7 La formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail des délégations régionales (F4SCT)

Les F4SCT sont créées par l'annexe 4 de l'arrêté du 27 mai 2022 susvisé. Elles sont instituées au sein de chaque délégation régionale et rattachées au CSA du CNRS.

Les membres de la formation spécialisée de service sont :

- le délégué régional, ou son représentant, qui préside la formation spécialisée de service ;
- le ou la responsable des ressources humaines ;
- 20 représentants du personnel, 10 titulaires et 10 suppléants, désignés librement par les organisations syndicales représentées au CSA du CNRS au vu du

dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale pour la composition du CSA du CNRS.

Participent également aux réunions de la F4SCT : les médecins du travail, le médecin du travail animateur régional et l'IRPS.

Les inspecteurs santé et sécurité au travail, ayant compétence pour le CNRS, sont informés des réunions de la F4SCT et peuvent y participer.

Lors de chaque réunion, le délégué régional peut se faire assister en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de la F4SCT.

A son initiative ou à la demande de représentants titulaires de la F4SCT, il peut également convoquer des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Outre les attributions précisées par les articles 56 à 80 du décret n°2020-1427 susvisé qu'elles exercent sur le périmètre de la délégation régionale, les F4SCT sont informées des travaux des comités locaux en santé, sécurité et conditions de travail (CLSSCT).

Les représentants du personnel bénéficient d'un droit d'accès aux locaux.

Les représentants ou les représentantes du personnel doivent être informés dans les meilleurs délais de tout accident grave ou répété ou de maladie professionnelle grave ou répétée et des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou de travail, ainsi que des projets importants d'introduction de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents

3.8 Le registre spécial danger grave et imminent

Un registre de signalement de danger grave et imminent est mis à la disposition des représentants du personnel de la F4SCT, soit lorsqu'ils constatent l'existence d'une cause de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions, soit lorsqu'ils en sont informés par l'intermédiaire d'un agent. Le représentant du personnel consigne alors un avis dans les conditions fixées aux articles 61 et 67 du décret n°2020-1427.

Le registre spécial, côté et ouvert au timbre de la formation spécialisée, est tenu sous la responsabilité du délégué régional en sa qualité de président de la F4SCT. Il doit nécessairement indiquer la date, la signature, les postes de travail concernés, la nature du danger et sa cause, le nom de la ou des personnes exposées ainsi que les mesures prises par le directeur ou la directrice de structure.

4. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la structure du CNRS

4.1 Le directeur ou la directrice de la structure

4.1.1 Obligation générale d'assurer la sécurité et la protection de la santé

Par délégation du PDG, il incombe au directeur ou à la directrice de la structure, responsable du bon fonctionnement et de la discipline dans la structure, d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la préservation de l'environnement.

Il s'assure que l'ensemble des agents bénéficie d'une surveillance médicale en médecine de prévention et informe, le cas échéant, le délégué régional de tout dysfonctionnement en la matière.

Il doit tenir informés le directeur ou la directrice d'institut et le délégué régional et, lorsqu'il s'agit d'une structure mixte, les chefs d'établissements des autres tutelles, des problèmes de sécurité qu'il estime être dans l'impossibilité de résoudre.

4.1.2 Nomination obligatoire d'un assistant de prévention (AP)

Il doit se faire assister et conseiller par un agent qu'il place sous son autorité directe et qu'il choisit parmi le personnel de la structure conformément aux critères prévus au point 4.3 de la présente instruction. Cet agent est assistant de prévention (AP). L'AP est nommé par décision du directeur ou de la directrice de la structure, après avis du conseil de laboratoire et, le cas échéant, du CLSSCT. Cette décision est visée par le délégué régional après avis favorable de l'IRPS et, le cas échéant, par le chef de l'établissement partenaire.

Cette décision est obligatoirement accompagnée d'une lettre de cadrage, signée par le directeur ou la directrice de la structure et l'assistant de prévention concerné. Elle précise la quotité du temps de travail qu'il consacre à cette activité ainsi que les moyens nécessaires accordés, déterminés en fonction des risques présents dans la structure. Une copie de cette lettre est adressée au conseil de laboratoire et à la F4SCT concernée, ainsi qu'au CLSSCT de la structure, s'il existe.

Un modèle de lettre de cadrage des assistants de prévention est disponible auprès des services de prévention et sécurité des délégations régionales.

4.1.3 Nomination d'autres acteurs de la prévention

En fonction de l'évaluation des risques, le directeur ou la directrice de structure peut, et dans certain cas doit, se faire assister et conseiller par un ou plusieurs agents, choisis parmi le personnel de la structure, notamment dans le domaine de la radioprotection et de la prévention des risques liés aux rayonnements optiques artificiels.

Le conseiller en radioprotection est nommé par décision du directeur ou de la directrice de la structure. Cette décision est visée par le délégué régional après avis de l'IRPS et, le cas échéant, par le chef de l'établissement partenaire. Cette décision est obligatoirement accompagnée d'une note d'organisation de la radioprotection dont un modèle est disponible auprès des services de prévention et sécurité des délégations régionales. Cette note d'organisation doit être présentée pour avis au conseil de laboratoire et à la F4SCT concernée, ainsi qu'au CLSSCT de la structure, s'il existe.

Le référent sécurité laser est nommé par le directeur ou de la directrice de la structure via une lettre de mission qui précise entre autre la quotité du temps de travail qu'il consacre à cette activité ainsi que les moyens nécessaires accordés, déterminés en fonction des risques présents. Un modèle de lettre de mission est disponible auprès des services de prévention et sécurité des délégations régionales.

4.1.4 Possibilité de proposer la création d'un comité local en santé, sécurité et conditions de travail (CLSSCT)

Il peut proposer, après l'avis du conseil de la structure, la création d'un CLSSCT lorsque l'importance des effectifs de la structure ou des risques professionnels particuliers le justifient.

4.1.5 Activités ou aménagements nouveaux

Il veille à ce que la sécurité des agents soit assurée dès la mise en œuvre de toute nouvelle activité de recherche ou du remplacement, déplacement ou achat d'équipements nécessitant des mesures de sécurité particulières et doit se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur.

4.1.6 Obligation en matière d'information et de formation

Il doit s'assurer que les consignes de sécurité actualisées sont bien établies, diffusées et affichées.

La formation relative à la santé et à la sécurité au travail de toutes les personnes placées sous l'autorité du directeur ou de la directrice de la structure est assurée, sous sa responsabilité et avec le concours de l'AP, par des personnes spécialisées en prévention (IRPS, conseiller ou conseillère en radioprotection, médecins du travail, organismes de

formations...) et par le responsable hiérarchique direct pour ce qui est de la formation relative aux conditions d'exécution du travail.

4.1.7 Evaluation des risques au sein de la structure

Il procède, avec le concours de l'AP, des personnes spécialisées en prévention (IRPS, médecin du travail...) et en associant l'ensemble des agents, à l'évaluation des risques au sein de sa structure et à la programmation annuelle des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il transcrit et met à jour dans le DUERP les résultats de cette évaluation, au moins annuellement. Le document unique est tenu à la disposition des agents et de la ou des formations spécialisées compétentes.

4.1.8 Règlement intérieur

Il établit et fait respecter le règlement intérieur de la structure.

4.1.9 Registre de santé et sécurité au travail

Il met en place le registre de santé et de sécurité au travail dans lequel tout agent de la structure peut consigner ses observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Ce registre est tenu à la disposition des agents de la structure et des membres de la F4SCT du CNRS et, le cas échéant, de celles des établissements partenaires tutelles de la structure.

4.1.10 Accident ou incident grave

Il informe immédiatement le délégué régional, le directeur ou la directrice d'institut dont relève sa structure et, le cas échéant, le chef de l'établissement partenaire, de tout accident ou incident grave survenu dans sa structure.

4.1.11 Droit de retrait

En cas de mise en œuvre de la procédure de danger grave et imminent conformément aux articles 5.5 à 5.10 du décret du 28 mai 1982 modifié et de l'article 67 du décret n°2020-1427, il procède immédiatement à une enquête et tient informés le délégué régional, le directeur ou la directrice d'institut et, le cas échéant, le chef de l'établissement partenaire.

4.2 Le responsable d'équipe

En appui de l'action du directeur ou de la directrice de la structure et sous la responsabilité de ce dernier, le ou la responsable d'équipe participe activement, pour les agents placés sous son autorité en tant que responsable scientifique de recherche, à l'obligation réglementaire de prévention des risques professionnels.

Il veille à ce que chaque personne placée sous son autorité soit informée des risques particuliers rencontrés à son poste de travail. Il s'assure que les méthodes de travail les plus sûres pour les prévenir sont connues de tous.

4.3 L'assistant de prévention (AP)

L'agent proposé pour exercer les missions d'AP doit être motivé par les questions touchant à la sécurité et être prêt à recevoir les formations nécessaires. Sa compétence et sa position doivent être reconnues par l'ensemble des personnels de la structure.

Préalablement à sa prise de fonction, l'AP doit bénéficier d'une formation initiale d'une durée de deux fois trois jours dispensée par les délégations régionales selon un programme élaboré au niveau national. Si cette formation est dispensée par les autres établissements tutelles, le programme est validé par l'IRPS. La nomination de l'AP est postérieure à cette formation.

Le directeur ou la directrice de la structure décide, en fonction des critères définis en annexe, que le temps effectif consacré par l'AP à l'exercice de ses missions, est, quelle que soit sa quotité, soit inférieur ou égal à 10 % d'un temps plein (c'est-à-dire une demi-journée par semaine au plus), soit supérieur à 10 % d'un temps plein (c'est-à-dire plus d'une demi-journée par semaine). Chaque AP, à l'exclusion de ceux qui exercent leurs

missions à 100 % d'un temps plein, bénéficie d'un régime indemnitaire variant selon le temps effectif défini.

Le directeur ou la directrice de la structure peut, s'il le juge nécessaire, nommer plusieurs AP. Dans cette hypothèse, l'un d'entre eux peut exercer ses missions à temps plein et assurer une mission intermédiaire de coordination. Toutefois, ce dernier n'est pas conseiller de prévention au sens de l'article 4 du décret n° 82-453 modifié susvisé.

Plusieurs directeurs ou directrices de la structure peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer conjointement un seul AP, appelé AP partagé, pour l'ensemble des structures concernées sous réserve d'absence de risque particulier dans chacune des structures concernées.

L'AP figure à l'organigramme fonctionnel de la structure.

Une nouvelle nomination est nécessaire à chaque changement de directeur ou directrice de la structure.

L'AP travaille en liaison étroite avec l'IRPS et le médecin du travail.

Il bénéficie d'une formation continue proposée en délégation régionale (ou en concertation avec les établissements tutelles).

Il assure une mission de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention, ainsi que dans le domaine de la santé au travail.

Il vérifie, sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de la structure, que les obligations réglementaires sont bien appliquées dans la structure (aussi bien en matière de fonctionnement que d'infrastructure).

Il propose des mesures préventives de toute nature au directeur ou directrice de la structure et, après accord de celui-ci, s'assure de la mise en application notamment de celles préconisées par l'IRPS, les ISST et le médecin du travail.

Il participe aux travaux du CLSSCT de la structure. En absence de CLSSCT, il participe au moins annuellement à une séance du conseil représentatif des personnels affectés à la structure durant laquelle les questions de santé et de sécurité au travail sont abordées (conseil de laboratoire, assemblée générale ...).

Il sensibilise les agents de la structure au respect des consignes et règles de sécurité et participe à leur formation.

Il informe les nouveaux arrivants dans la structure des dispositions du règlement intérieur, des risques particuliers rencontrés dans la structure et des bonnes pratiques pour les prévenir et participe à leur formation.

Il anime le groupe de travail chargé de l'évaluation des risques professionnels.

Il veille à la mise en place des premiers secours en cas d'accident, et d'une équipe de première intervention spécialisée en cas de risques spécifiques.

Il participe aux visites des installations effectuées par les membres des structures de contrôle et de conseil.

Il tire tous les enseignements des accidents et incidents survenus dans la structure et les communique à l'IRPS et au médecin du travail.

Il veille à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail.

Dans le cas où plusieurs AP sont nommés au sein d'une même structure ou lorsque des personnes compétentes pour des risques spécifiques sont présentes, leurs missions respectives doivent être clairement définies par le directeur ou la directrice de la structure.

Un entretien visant à établir le bilan d'activité de l'AP au regard de sa lettre de cadrage est assuré au moins annuellement par le directeur ou la directrice de la structure, à l'initiative de ce dernier.

L'activité de l'AP est prise en compte dans le déroulement de sa carrière au même titre que ses autres activités professionnelles.

4.4 Le comité local en santé, sécurité et conditions de travail (CLSSCT) de la structure

Seul le niveau national et les niveaux régionaux sont dotés d'instances réglementaires (F3SCT et F4SCT). Les CLSSCT correspondent à la création d'instances locales. Ainsi, lorsque l'importance de l'effectif d'une structure ou des risques professionnels particuliers le justifie, un CLSSCT de la structure peut être créé sur proposition du directeur ou de la directrice de ladite structure ou de l'ISST.

Le directeur ou la directrice de la structure préside ce CLSSCT.

Les IRPS concernés sont invités aux réunions du CLSSCT de structures relevant de la délégation régionale.

Les médecins du travail concernés assistent aux réunions du CLSSCT.

Les modalités de représentation du personnel du CLSSCT sont discutées au plan local.

Le CLSSCT peut être constitué pour plusieurs structures regroupées sur un même site. Il est alors présidé par un des directeurs de ces structures, représentant l'ensemble des directeurs concernés.

Le comité prend notamment connaissance des mentions portées au registre de santé et sécurité au travail, des rapports de visite de la structure établis par l'IRPS et par les ISST, ainsi que des recommandations proposées par le médecin du travail et de tout rapport technique concernant la structure.

Les supports des travaux des réunions du CLSSCT (compte-rendu, relevé de décisions...) sont transmis au délégué régional, à la F4SCT et, s'il y a lieu, à la formation spécialisée de l'établissement partenaire.

À défaut de CLSSCT de structure, c'est le conseil représentatif des personnels affectés à la structure (conseil de laboratoire, assemblée générale ...) qui tient lieu d'instance de concertation pour les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail de la structure. Les supports des travaux des réunions de ces conseils sur ces questions (compte-rendu, relevé de décisions...) sont transmis au délégué régional, à la F4SCT et, s'il y a lieu, à la formation spécialisée de l'établissement partenaire.

4.5 L'agent

L'agent doit contribuer activement à assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues, des usagers et de son environnement.

L'agent doit prendre connaissance du règlement intérieur propre à la structure au sein de laquelle il est affecté, des bonnes pratiques de travail, des dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre et être conscient des responsabilités que ses actions engagent.

Tout agent doit bénéficier d'une formation pratique et appropriée en matière de santé et de sécurité au travail, notamment lorsqu'il entre en fonctions, lorsqu'il est concerné par un changement de fonctions ou de technique ainsi qu'en cas d'accidents graves ou répétés ou de maladies professionnelles dans la structure, afin de l'aider et de contribuer à la bonne exécution du travail qui lui est confié.

Tout agent bénéficie d'une surveillance de son état de santé, dans le cadre soit d'une surveillance médicale particulière comprenant les visites intermédiaires, soit d'une visite d'information et de prévention. Le médecin du travail définit la fréquence et la nature du suivi que comporte cette surveillance. L'agent est tenu de se conformer à cette obligation.

L'agent peut demander à bénéficier d'une visite avec le médecin du travail ou un membre de l'équipe de médecine de prévention.

Tout agent peut consigner dans un registre de santé et de sécurité au travail toutes les observations et les suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent a le droit de se retirer d'une situation de travail dont il estime qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé après avoir alerté l'autorité dont il dépend.

5. Dispositions finales

L'instruction générale n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS est abrogée.

Le DGD-R, le directeur des ressources humaines, le coordonnateur national de prévention et sécurité et le médecin coordonnateur national de médecine de prévention du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente instruction qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le, 11 juillet 2024

Le président-directeur général

ANNEXE

Annexe : Critères déterminant le temps effectif consacré par un assistant de prévention à l'exercice de ses missions

Annexe

Critères pour la définition du temps d'exercice des AP et de leur nombre pour une même structure

1. Situations correspondant à un temps d'activité « prévention » inférieur ou égal à 10% d'un temps de travail à temps plein

- Structure à vocation uniquement administrative (services administratifs d'instituts, services administratifs de délégations régionales, ...).
- Structures de recherche ne mettant en œuvre que des outils bureautiques (certaines structures de SHS ...).
- Structures de recherche ne mettant en œuvre que des outils informatiques (calculateurs, bases de données ...).

2. Situations correspondant à un temps d'activité « prévention » supérieur à 10% d'un temps de travail à temps plein

- Services logistiques, ateliers (de délégations régionales...).
- Structures de recherche mettant en œuvre des produits ou des équipements présentant des risques particuliers (chimique, radioactif, biologique, physique...).
- Structures de recherche dont les agents peuvent être exposés à des risques particuliers sur le terrain, en mission (fouilles archéologiques, plongée scientifique...).

3. Situations pouvant justifier la nomination de plusieurs AP

- Structure sise sur plusieurs sites distincts. Dans ce cas, la répartition « géographique » de l'activité des AP est précisée dans les lettres de cadrage correspondantes.
- Structure présentant des risques spécifiques très distincts (ex : structures de chimie développant une activité LASER importante). Dans ce cas, la répartition « thématique » de l'activité des AP est précisée dans les lettres de cadrage correspondantes.
- Structure de très grande taille (plus de 200 personnes).

Pour les situations 2 et 3 :

La nomination d'un AP à temps plein peut être justifiée eu égard à l'analyse des risques.

Dans le cas où plusieurs AP sont nommés une mission de coordination peut être confiée à l'un des AP (à temps plein ou non), sans remise en cause de la coordination générale assurée par le conseiller de prévention de l'établissement avec lequel il doit collaborer.

DEC234836MITI

Décision portant nomination de M. D'Ortenzio Fabrizio, directeur de recherche de 2^{ème} classe , aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition **d'Alain Schuhl**

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabrizio D'Ortenzio, directeur de recherche de 2^{ème} classe est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès du directeur général délégué à la science pour la MITI, du 01/01/2023 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de **25%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès du Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, Institut de la Mer de Villefranche , 181 Chemin du Lazaret, 06230 Villefranche-sur-Mer (France)



Monsieur Fabrizio D'Ortenzio a pour mission auprès du DGDS d'animer la vaste communauté scientifique de la recherche sur les océans à travers la direction du GdR pluridisciplinaire « Océan et mers ». Il conseillera la direction générale du CNRS et en particulier le DGDS de CNRS afin de lui permettre d'optimiser l'efficacité de son action dans ce domaine de recherche sur les océans et de se positionner face à des sollicitations régulières de la part des institutions. BO Sept 2024 / p.63

Par ailleurs, M. d'Ortenzio contribuera à la coordination des activités du domaine « Océan Atmosphère » de l'INSU avec la stratégie du CNRS et les initiatives de ses partenaires dans le contexte de la Décennie des Nations Unis pour les sciences océaniques.

Article 3

Monsieur Fabrizio D'Ortenzio demeure rattaché au Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, Institut de la Mer de Villefranche, 181 Chemin du Lazaret, 06230 Villefranche-sur-Mer (France) relevant de la délégation régionale Côte d'Azur (20)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2023

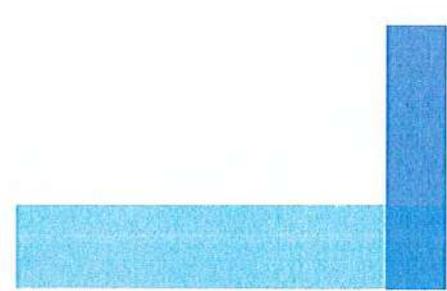
Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC247638DAJ

Décision portant nomination de M. Romain Magré aux fonctions de responsable de la mission relations sociales (MRS) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Romain Magré, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions de responsable de la mission relations sociales (MRS) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247666DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 2 juillet 2024, Mme Marie-Pierre Fontanel est nommée directrice des systèmes d'information par intérim.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247652DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Burdet aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} octobre 2024, M. Philippe Burdet, administrateur de l'Etat hors classe, est nommé aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247651DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim et de directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE),

DECIDE :

Art. 1^{er} - A compter du 16 juillet 2024, il est mis fin aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises et de directrice déléguée à la formation pour les entreprises exercées par Mme Carole Chrétien.

A compter de cette même date, M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, est nommé aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim et de directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247035DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du service de la comptabilité générale (SCG) de la direction des comptes et de l'information financière

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juin 2024, M. Frédéric Despet, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est nommé aux fonctions de responsable du service de la comptabilité générale (SCG) de la DCIF.

A compter de cette même date, M. Frédéric Despet est chargé de l'intérim des fonctions de responsable du service central de la paye (SCP) de la DCIF jusqu'au 31 août 2024.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247725DAJ

Décision portant nomination de Mme Elsa Supiot aux fonctions de référente déontologue du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181748DAJ du 13 juillet 2018 modifiée relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Elsa Supiot, professeure des universités, est nommée aux fonctions de référente déontologue pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Joël Moret-Bailly.

Art. 2. - La décision n° DEC247599DAJ du 5 juillet 2024 est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247726DAJ

Décision portant prorogation du mandat de référent laïcité du CNRS exercé par M. Joël Moret-Bailly

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC214086DAJ du 18 janvier 2022 portant désignation de M. Joël Moret-Bailly en qualité de référent laïcité du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222040DAJ du 26 août 2022 portant prorogation des mandats de référent déontologue et de référent laïcité du CNRS exercés par M. Joël Moret-Bailly,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Le mandat de référent laïcité du CNRS exercé par M. Joël Moret-Bailly, professeur des universités, est prorogé jusqu'au 31 août 2027.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247505DAJ

Décision portant nomination de Mme Claudine Pique aux fonctions de référente intégrité scientifique du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Claudine Pique, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de référente intégrité scientifique du CNRS en remplacement de M. Rémy Mosseri.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247849DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Traisnel aux fonctions de responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la direction des comptes et de l'information financière

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 10 juillet 2024, M. Michel Traisnel, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, est nommé responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la DCIF, en remplacement de M. Xavier Brossard, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247599DAJ

Décision portant nomination de Mme Elsa Supiot aux fonctions de référente déontologue et de référente laïcité du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181748DAJ du 13 juillet 2018 modifiée relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Elsa Supiot, professeure des universités, est nommée aux fonctions de référente déontologue et de référente laïcité du CNRS, en remplacement de M. Joël Moret-Bailly.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247608DAJ

Décision portant nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SERI) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, Mme Christiane Enamé Nkwane, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SERI) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247614DAJ

Décision portant nomination de Mme Caroline Romet aux fonctions de responsable du service développement professionnel (SDP) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, Mme Caroline Romet, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de responsable du service développement professionnel (SDP) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247615DAJ

Décision portant nomination de Mme Fanny Dubray aux fonctions de responsable du service accompagnement professionnel (SAP) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, Mme Fanny Dubray, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable du service accompagnement professionnel (SAP) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247616DAJ

Décision portant nomination de M. Sébastien Gresik aux fonctions de responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail (SRPAT) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Sébastien Gresik, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail (SRPAT) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247617DAJ

Décision portant nomination de M. Florian Piou aux fonctions de responsable du service prospective et pilotage (SPP) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Florian Piou, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de responsable du service prospective et pilotage (SPP) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247851DAJ

Décision portant nomination de M. Sébastien Le Ray aux fonctions de responsable du service central de la paye (SCP) de la direction des comptes et de l'information financière

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, M. Sébastien Le Ray, inspecteur des finances publiques, est nommé responsable du service central de la paye (SCP) de la DCIF.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC246553MITI

Décision portant nomination de Cécile DUBOIS aux fonctions de déléguée scientifique auprès de la DGDS rattachée à la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Matina KNOOP**

DECIDE :

Article 1^{er}

Cécile DUBOIS, Professeur des universités est nommée déléguée scientifique auprès de la DGDS rattachée à la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2023 pour 2 ans.

La quotité consacrée à cette mission est de **25 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique auprès de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires, **Cécile DUBOIS** est en charge d'assurer l'animation nationale du Programme Prioritaire de Recherche 'Autonomie' en étroite relation avec les partenaires dont l'ANR.

Article 3

Cécile DUBOIS demeure rattachée à l'Hôtel à projets du Campus Condorcet, 8 cours des Humanités, Aubervilliers.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC246361DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud Recher, assistant de prévention au sein de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Arnaud Recher, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, du 15 au 17 octobre 2018 puis du 7 au 9 novembre 2018 par la délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 10 mars 2023, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS) exercées par M. Arnaud Recher.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2024

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Directeur de l'IRCAM
Frank Madlener

Le directeur d'unité
Nicolas Misdariis



DEC247540DRH

Décision portant renouvellement de M Laurent BERNARD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent BERNARD, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable adjoint du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif est prolongé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 19 avril 2024 au 18 avril 2025.

Sa mission a pour objet de piloter et d'animer les réseaux cadres à raison de 10% (soit 50% du montant de l'indemnité de CMTP)

Article 2

Du 19 avril 2024 au 18 avril 2025, M. Laurent BERNARD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC247439DR01

Décision portant nomination de M^{me} Imen Defferrard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3454 intitulée « UAR-Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP-UAR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UAR3454 intitulée « UAR-Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP-UAR) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Imen Defferrard, technicienne classe normale a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Villejuif, du 5 au 7 février 2024 et du 11 au 13 mars 2024 par le Service Mutualisé d'Ile-de-France du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 14 mars 2024, M^{me} Imen Defferrard, technicienne de la recherche, est nommée assistante de prévention au sein de l'UAR3454 intitulée « UAR-Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP-UAR).

M^{me} Imen Defferrard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Imen Defferrard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Le directeur d'unité
Marc Chaussidon

DEC247438DR01

Décision portant nomination de M. Guillaume Landais aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Guillaume Landais, ingénieur d'études hors classe, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, du 5 au 7 février 2024 et du 11 au 13 mars 2024 par le Service Mutualisé d'Ile-de-France du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 14 mars 2024, M. Guillaume Landais, ingénieur d'études hors classe, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris ».

M. Guillaume Landais exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume Landais est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Le directeur d'unité
Marc Chaussidon

DEC247378INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Franck Poupeau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Camille Goirand, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7227 susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} août 2024.

II. A compter de cette même date, M. Franck Poupeau, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 JUIL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247214INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stefano Manfredi aux fonctions de directeur par intérim, et de Madame Victoria Khurshudyan aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8202 intitulée Structure et Dynamique des langues (SeDYL)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 8202 intitulée Structure et Dynamique des langues (SeDYL) et nommant Mme Sophie Vassilakis aux fonctions de directrice ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu le compte rendu du conseil de laboratoire du 29 septembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Sophie Vassilaki, directrice, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- II. À compter de cette même date, Monsieur Stefano Manfredi, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8202 intitulée Structure et Dynamique des langues (SeDYL), jusqu'au 31 décembre 2024.
- III. À compter de cette même date, Madame Victoria Khurshudyan, maître de conférences à l'INALCO, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

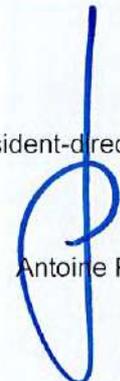
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 JUIN 2024

Le président-directeur général



Antoine Petit

DEC247715DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Hélène Gbaguidi, assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Marie-Hélène Gbaguidi, assistante ingénieure a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Villejuif, du 18 au 20 octobre 2021 puis du 15 au 17 novembre 2021 par la délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} juin 2024, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5) exercées par M^{me} Marie-Hélène Gbaguidi.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Paris Cité
Edouard Kaminski

Le directeur d'unité
Antoine Chambaz



DEC247059INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Carlo Barone aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7049 intitulée Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales (CRIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7049 intitulée Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales (CRIS) ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu le compte-rendu du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Mirna Safi, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. À compter de cette même date, M. Carlo Barone, Professeur des Universités à l'Institut d'Études Politiques de Paris, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

... 9 juil. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246810DR01

Décision portant nomination de M^{me} Valérie Bockelée-Morvan aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM),

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivré à M^{me} Valérie Bockelée-Morvan, le 23 juin 2023 par Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 26 juin 2028, M^{me} Valérie Bockelée-Morvan, technicienne de la recherche, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM).

Article 2 - Missions¹

M^{me} Valérie Bockelée-Morvan exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 17 juillet 2024

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
Christophe Fouqueré

Le directeur d'unité
Dominique Vrel

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

DEC246802INSHS

Décision portant nomination de Mme Chloé Didelon aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité d'appui et de recherche n° 2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marianne Guérois, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 2414 susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2024.

II. A compter du 1^{er} avril 2024, Mme Chloé Didelon, ingénieure d'études au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **2 JUIL. 2024**

Le président-directeur général



Antoine Petit

DEC247674DRH

Décision portant nomination de Madame Lucie TACHEAU aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Lucie TACHEAU, Ingénieure de recherche, Responsable des ressources humaines pour la Délégation Paris Centre, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

Sa mission a pour objet son « soutien et expertise dans le cadre de l'accompagnement des cadres et des organisations : coach internes, consultants, animateurs de co-développement, mentors. »

Article 2

Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, Madame Lucie TACHEAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Centre (DR02)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC246881DR02

Décision portant nomination de Mme Alexandra Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation (CBI)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8231 intitulée Chimie Biologie Innovation et nommant Mme Valérie Pichon en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/02/2023 ;

Considérant que Mme Alexandra Baron-Ledez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Alexandra Baron-Ledez, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation à compter du 14/03/2024.

Mme Alexandra Baron-Ledez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra Baron-Ledez est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/03/2024

La directrice de l'unité de l'UMR8231
Valérie Pichon

Visa du délégué régional

Christophe Giraud régional pour le
descriptions Paris-Centre

Christophe GIRAUD

CROQUETTE Vincent
Directeur Général

Visa du directeur général de l'ESRCI Paris P&L
Vincent Croquette



DEC246882DR02

Décision portant nomination de Mme Olivia Dejean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC)

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122342DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC) et nommant Mme Masha Cerovic en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/02/2024 ;

Considérant que Mme Olivia Dejean a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejui du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Olivia Dejean, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique à compter du 14/03/2024.

Mme Olivia Dejean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Olivia Dejean est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/03/2024

La directrice de l'unité de l'UMR8083
Masha Cerovic

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Le délégué régional pour
transcription Paris-Gatin

Christophe GIRAUD



Visa du président de l'EHESS
Romain Huret



DEC246883DR02

Décision portant nomination de M. Kevin Cariou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences (i-CLeHS)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences (i-CLeHS) et nommant M. Carlo Adamo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12/03/2024 ;

Considérant que M. Kevin Cariou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Kevin Cariou, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences à compter du 14/03/2024.

M. Kevin Cariou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Kevin Cariou est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/03/2024

Le directeur de l'unité UMR8060
Carlo Adamo

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Le délégué régional pour la
conscription Paris-Centre
Christophe GIRAUD



Le Directeur de l'École ParisTech PSL
Christian Lermiaux
Le Directeur de l'École Nationale
Supérieure de Chimie de Paris

Christian LERMINIAUX

**DEC246886DR02**

Décision portant nomination de **M. Mohamed Hanafi** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 27/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM) et nommant M. Etienne Barthel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/03/2024 ;

Considérant que M. Mohamed Hanafi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} - M. Mohamed Hanafi, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle à compter du 14/03/2024.

M. Mohamed Hanafi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mohamed Hanafi est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/03/2024

Le directeur de l'unité de l'UMR7615
Etienne Barthel

CROQUETTE Vincent
Directeur Général

Visa du délégué régional
Christophe Graud

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris PSL
Vincent Croquette

Délégué régional pour la
région Paris-Centre

Christophe GIRAUD

DEC246947DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Bénédicte Laveille Nizerolle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement (UGBD)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGD5 du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité n° 3215 intitulée Génétique et biologie du développement ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC235625DR02 du 14/12/2023, nommant Mme Bénédicte Laveille Nizerolle aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 24/11/2023 ;

DECIDE :

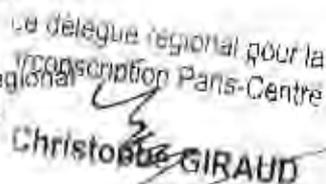
Article 1^{er} – A compter du 01/04/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Bénédicte Laveille Nizerolle, technicienne, au sein de l'unité n° 3215 intitulée Génétique et biologie du développement ;

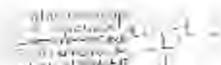
Mme Bénédicte Laveille Nizerolle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2024

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD


Pierre Léopold

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Pierre Léopold



DEC245473DR02

Décision portant nomination de M. Stéphane Paolillo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-De-France (CEREEP)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction IN 8122342DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGD8 du 22/12/2023 portant prorogation de l'UAR n°3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-De-France et nommant M. Samuel Abiven en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10/03/2023 ;

Considérant que M. Stéphane Paolillo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS les 06-08-09/03/2023 et du 04/04/2023 au 06/04/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane Paolillo, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-De-France à compter du 09/01/2024.

M. Stéphane Paolillo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane Paolillo est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/02/2024

Le directeur de l'unité de l'UAR3194
Samuel Abiven



Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud délégué régional pour
l'inscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD

Visa du directeur de l'École normale supérieure
Frédéric Wolms



DEC246981DR02

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EA)

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122842DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7206 intitulée Eco-anthropologie et nommant Mme Evolyne Hoyer en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10/01/2024 ;

Considérant que Mme Amélie Chimènes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie Chimènes, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie à compter du 10/01/2024.

Mme Amélie Chimènes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 14.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie Chimènes est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2024

La directrice de l'unité de l'UMR7206
Evolyne Hoyer



Evolyne Hoyer
Directrice de l'UMR 7206

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Visa du président du Muséum
Gilles Bloch

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre
Christophe GIRAUD

Pour le Président en sa délégation

**Le Président
du Muséum national d'histoire naturelle**

Le Directeur général délégué aux ressources adjoint
du Muséum national d'histoire naturelle

Gilles BLOCH



Jérôme GUSTIN



DEC246982DR02

Décision portant fin de fonction de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL.

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité n° 9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC210899DR02 du 22/02/2021, nommant M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 19/02/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Xavier Nathan, assistant ingénieur, au sein de l'unité n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2024

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Le délégué régional pour la
conscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD



Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Patrick Péter



DEC247001DR02

Décision portant nomination de M. Younés Boualam aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Pott' aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7222 intitulée Systèmes Intelligents et de Robotique et nommant M. Stéphane Doncieux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/03/2024 ;

Considérant que M. Younés Boualam a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 16/05/2022 au 20/05/2022 (durée 26,75 heures) et du 14/06/2022 au 17/06/2022 (durée 14,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Younés Boualam, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7222 intitulée Systèmes Intelligents et de Robotique à compter du 01/01/2024.

M. Younés Boualam exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Younés Boualam est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2024

Le directeur de l'unité de l'UMR7222
Stéphane Doncieux

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'ISIR

Stéphane DONCIEUX

Visa du délégué régional

Christophe Giraud

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie

Stéphane Régner

Pour le Doyen et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Gatherline HOCQUINGHEN

DEC246183DR02

Décision portant nomination de Mme Nadine Tarantino aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses (CIMI)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2017 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC2357840GDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'équipe mixte de recherche n°8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses et nommant M. Christophe Combadière en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/09/2023 ;

Considérant que Mme Nadine Tarantino a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 20/11/2023 au 24/11/2023 et du 04/12/2023 au 05/12/2023 pour le module communication ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nadine Tarantino, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses à compter du 06/12/2023.

Mme Nadine Tarantino exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadine Tarantino est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/01/2024.

Le directeur de l'unité de l'EMR8255

Christophe Combadière

Centre Immunologie-Maladies Infectieuses
INSERM/EMR/UMR 1183 CNRS BRJ 8255
Fac. de Médecine Sorbonne-Université
de Christophe COMBADIÈRE - 6^{ème} étage Porte 602
31, rue de l'hôpital - 75013 Paris
Tél. : 01 40 77 66 40 Fax : 96 34

Visa du doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université
Bruno Riou

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud
Délégué régional pour le
consortium Paris-Centre
Christophe GIRAUD



DEC246530DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Emeline Pouyet aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à 322-33 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Peill aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110516DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS en date du 22/12/2023 nommant Mme Maguy Jaber, directrice de l'unité UMR8220 ;

Vu la décision DEC221771DR02 en date du 23/06/2022 nommant Mme Emeline Pouyet, aux fonctions de conseillère en radioprotection à compter du 23/06/2022 ;

DECIDÉ :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de conseillère en radioprotection exercées par Mme Emeline Pouyet, au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, à compter du 01/03/2024.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/02/2024.

La directrice d'unité
Maguy Jaber

Maguy JABER
Directrice d'Unité
UMR 8220-LAMS
CNRS - SORBONNE UNIVERSITÉ

Maguy JABER
Directrice d'Unité
UMR 8220-LAMS
CNRS - SORBONNE UNIVERSITÉ

Le Délégué régional du CNRS
Christophe Giraud
Délégué régional pour le
Paris-Centre

Christophe GIRAUD



DEC246948DR02

Décision portant fin de fonction de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité n° 9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS129273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC191775DR02 du 28/06/2019, nommant M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/04/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Geoffrey Letessier, ingénieur d'études, au sein de l'unité n° 9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique.

M. Geoffrey Letessier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe L.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2024

Visa du délégué régional

Christophe Giraud

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-1^{er}

CHRISTOPHE GIRAUD

Pour le président-directeur général et par
délégation,

Le directeur d'unité

Marc Baaden



DEC247721DR04

Décision portant nomination de M. Fabrice DEMARTHON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC200168INSHS du 11 février 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision n° DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision n° DEC246529INSHS du 12 mars 2024 portant nomination de Monsieur Sébastien OLIVEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 10 juillet 2024, M. Fabrice DEMARTHON, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 juillet 2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur par intérim d'unité
Sébastien OLIVEAU



DEC247303DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc BONNET, assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR9026 intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213780DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité n°UMR9026 intitulée « Laboratoire de Mécanique Paris-Saclay » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu la décision DEC181443DR04 nommant M. Marc BONNET, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2018 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/06/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR9026 intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay exercées par M. Marc BONNET.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/06/2024

Le directeur de l'unité
Pierre-Alain BOUCARD

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Pour la Direction Générale de CentraleSupélec

Pour la Présidence de l'ENS Paris-Saclay

DEC247078INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Franck Morice aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2276 intitulée POUCHET.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2276 intitulée POUCHET et nommant Mme Martine Eslime-Accettella aux fonctions de directrice ;

Vu la décision n° DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité d'appui et de recherche n° 2276 intitulée POUCHET ;

Vu l'avis de la directrice de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Martine Eslime-Accettella, directrice de l'unité d'appui et de recherche n° 2276 intitulée POUCHET, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} juin 2024.
- II. À compter de cette même date, M. Éric Migevant, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2276 intitulée POUCHET, jusqu'au 1^{er} juillet 2024.
- III. À compter du 1^{er} juillet 2024, M. Franck Morice, ingénieur d'études hors classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

-- 9 JUIL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC247541DRH

Décision portant renouvellement de Madame Aurélie DE SOUSA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Aurélie DE SOUSA, Ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, Déléguée Régionale Adjointe à la délégation Rhône Auvergne du CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024.

Sa mission a pour objet l'accompagnement des parcours des responsables administratifs (RA) de laboratoire

Article 2

Du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024, Madame Aurélie DE SOUSA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne du CNRS

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Antoine Petit', written over a light blue rectangular background.

DEC246785DR07

Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie (LCH) ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie (LCH)** » ;

Vu la décision **DEC235633INC** en date du **01/01/2024** nommant **Mme Carine MICHEL**, directrice de l'**UMR5182** ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée par la **délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009** et suivie par **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2024**, **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ**, *ingénieure d'études*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie (LCH)** ».

Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon.....[Siège de l'unité], le 06/06/2024

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI



Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Emmanuel TRIZAC

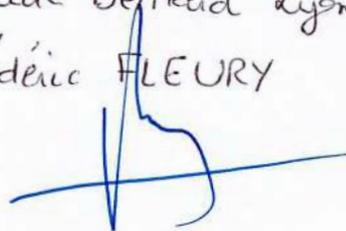


Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

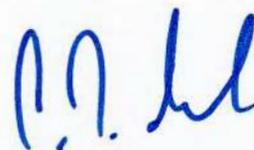
Visa du président de l'Université

Claude Bernard Lyon 1

Frédéric FLEURY



Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Carine MICHEL



DEC246700DR07

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** » ;

Vu la décision **DEC233730INSU** en date du **01/01/2024** nommant **M. Ali BOUHIFD**, directeur de l'**UMR6524**;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées et non scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivré à **M. Pierre-Jean GAUTHIER**, le **02/12/2022** par **Apave** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2024** et jusqu'au **02/12/2027**, **M. Pierre-Jean GAUTHIER**, *chargé de recherche*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et Volcans** ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 05/04/2024

Visa du délégué régional du CNRS

Laurent BARBIERI



Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne

Mathias BERNARD



Pour le président-directeur général et par
délégation,

Le directeur d'unité

Ali BOUHIFD



Dr. Ali BOUHIFD
Directeur UMR 6524
Lab. Magmas & Volcans

DEC246699DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 01/01/2021 portant renouvellement de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » ;

Vu la décision DEC233730INSU en date du 01/01/2024 nommant **M. Ali BOUHIFD**, directeur de l'UMR6524;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Clermont Auvergne du 01 juin 2017 au 23 juin 2017 et suivie par **M. Nicolas CLUZEL** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024, **M. Nicolas CLUZEL**, *ingénieur de recherche*, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans ».

M. Nicolas CLUZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Nicolas CLUZEL** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 05/04/2024

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Ali BOUHIFD



Dr. Ali BOUHIFD
Directeur UMR 6524
Lab. Magmas & Volcans

DEC246698DR07

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » ;

Vu la décision DEC233730INSU en date du **01/01/2024** nommant **M. Ali BOUHIFD**, directeur de l'UMR6524;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2024**, **M. Pierre-Jean GAUTHIER**, *chargé de recherche*, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

M. Pierre-Jean GAUTHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre-Jean GAUTHIER** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 05/04/2024

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Ali BOUHIFD



Dr. Ali BOUHIFD
Directeur UMR 6524
Lab. Magmas & Volcans

DEC246459DR07

Décision portant fin de fonction de M. Julien DEFFAUD aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5240 intitulée « Microbiologie, Adaptation et Pathogénie ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'UMR5240 intitulée « **Microbiologie, Adaptation et Pathogénie** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu la décision **DEC213856DR07** en date du **15/12/2021** nommant **M. Julien DEFFAUD**, aux fonctions de conseiller en radioprotection à compter du **15/12/2021** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources non scellées et sources scellées associées » délivré à **M. Julien DEFFAUD**, le **14/06/2021** par **RadioProtection Compétences & Services** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du **15/12/2021** et jusqu'au **28/05/2024**, **M. Julien DEFFAUD**, *ingénieur d'études*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5240 intitulée « **Microbiologie, Adaptation et Pathogénie** ».

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de **conseiller en radioprotection** exercées par **M. Julien DEFFAUD**, au sein de l'**UMR5240** intitulée « **Microbiologie, Adaptation et Pathogénie** », à compter du **28/05/2024**.

Article 3 : Missions¹

M. Julien DEFFAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23/07/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Le directeur d'unité
Henri - William NASSER



DEC246448DR07

Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5191 intitulée « Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations ».

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision **DEC235779DGDS** en date du **01 / 01 / 2024** nommant **M. Pierluigi BASSO**, directeur de l'**UMR5191** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 10/04/2024

Considérant que **M. Daniel VALERO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Daniel VALERO**, *ingénieur d'études*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5191** intitulée « **Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations** », à compter du **01/01/2024**.

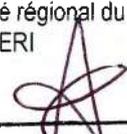
M. Daniel VALERO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Daniel VALERO**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 23.04.2024

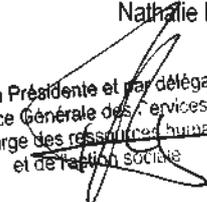
Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI


Auréli DE SOUSA
Déléguée régionale adjointe
CNRS DR7 Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Pierluigi BASSO



Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER


Pour la Présidente et par délégation.
La Directrice Générale des services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale

Marie-Reine MARANDEL

DEC247589IN2P3

Décision portant nomination de LAKTINEH Imad aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC235468IN2P3 du 4 décembre 2023 portant nomination de LAKTINEH Imad aux fonctions de délégué scientifique en institut ;

Sur proposition de Christelle ROY, directrice de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules)

DECIDE :

Article 1^{er}

LAKTINEH Imad, professeur des universités à l'université Claude Bernard Lyon 1, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, LAKTINEH Imad est en charge de recenser, suivre et développer les activités de recherche et développement de l'Institut dans le domaine des détecteurs de particules.

Article 3

LAKTINEH Imad demeure rattaché à l'Institut de Physique des deux Infinis de Lyon - UMR5822 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC247587IN2P3

Décision portant nomination de DONINI Julien aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC235472IN2P3 du 4 décembre 2023 portant nomination de DONINI Julien aux fonctions de délégué scientifique en institut ;

Sur proposition de Christelle ROY, directrice de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules)

DECIDE :

Article 1^{er}

DONINI Julien, professeur des universités à l'université Clermont Auvergne, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, DONINI Julien est en charge de recenser, suivre et développer l'utilisation des techniques de l'Intelligence Artificielle dans les activités de recherche de l'Institut.

Article 3

DONINI Julien demeure rattaché au Laboratoire de Physique - Clermont - UMR6533 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC246787DR07

Décision portant nomination de M. Guillaume MICOUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 01/01/2021 portant renouvellement de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie (LCH) » ;

Vu la décision DEC235633INC en date du 01/01/2024 nommant Mme Carine MICHEL, directrice de l'UMR5182 ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivré à M. Guillaume MICOUIN, le 28/02/2023 par l'Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire [le cas échéant],

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2024** et jusqu'au **22/06/2028**, **M. Guillaume MICOUIN**, *ingénieur d'études*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 30/05/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI


Aurélie DE SOUSA
Déléguée régionale adjointe
CNRS DR7 Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Emmanuel TRIZAC

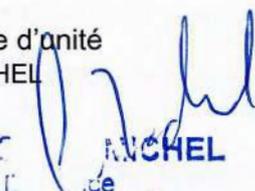


Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon



**ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON**

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Carine MICHEL


MICHEL
Directrice
Laboratoire de Chimie (LCH)
UMR 5182 ENS/CNRS/UCBL

DEC247484DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Alexis LACROIX, assistant de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Alexis LACROIX**, *ingénieur d'études*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier 2006 et du 15 au 17 février 2006**,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **30/06/2024**, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » exercées par **M. Alexis LACROIX**.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon 7^{ème}, le 12/06/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Emmanuel TRIZAC

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

DEC247483DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Emmanuelle REGAGNON, assistante de prévention au sein de l'UMR5133 intitulée « Environnements et sociétés de l'orient ancien ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5133** intitulée « **Environnements et sociétés de l'orient ancien** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Emmanuelle REGAGNON**, *ingénieure d'études*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12, 13 janvier 2021 et les 18, 19 janvier 2021**,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **30/06/2024**, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de **l'UMR5133** intitulée « **Environnements et sociétés de l'orient ancien** » exercées par **Mme Emmanuelle REGAGNON**.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 12/06/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Le directeur de l'unité
Frédéric ABBES

DEC247386DR07

Décision portant nomination de Mme Carine LAZERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre International de Recherche en Infectiologie ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° [à préciser] du [à préciser] portant création ou renouvellement de l'unité n° [à préciser] intitulée [à préciser] ;

Vu la décision n° **DEC201522DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5308** intitulée « **Centre International de Recherche en Infectiologie** » ; **Vu** la décision n° **DEC246601INSB** en date du **29/01/2024** portant nomination de **M. Thierry WALZER**, directeur de l'**UMR5308** ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Carine LAZERT**, *assistante ingénieure*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 mars 2002 et du 13 au 15 mai 2002** ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **29/01/2024**, **Mme Carine LAZERT**, *assistante ingénieure*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5308** intitulée « **Centre International de Recherche en Infectiologie** ».

Mme Carine LAZERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Carine LAZERT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 20/06/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Le directeur d'unité
Thierry WALZER

DEC247278DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne BAUDOIN, assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Anne BAUDOIN**, *ingénieure de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **01/05/2024**, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » exercées par **Mme Anne BAUDOIN**.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 03 juin 2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Le directeur d'unité
Olivier PIVA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

DEC247709DR07

Décision portant nomination de M. Romain Berny aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC220190DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne (DR07) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Romain Berny, Ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} juillet 2024, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de Mme Patricia Landais, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri



DEC247712INSHS

Décision portant nomination de M. Éric Thirault aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er} -

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Cécile Batigne Vallet, directrice de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR), démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. A compter de cette même date, M. Éric Thirault, professeur des universités à l'université Lumière Lyon 2, est nommé directeur par intérim jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 -

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247311DR07

Décision portant nomination de M. Julien LACHARME aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et archéométrie ».

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° [à préciser] du [à préciser] portant création ou renouvellement de l'unité n° [à préciser] intitulée [à préciser] ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Julien LACHARME**, *assistant ingénieur*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 21, 22 mars et du 08 au 10 avril 2024**.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **01/05/2024**, **M. Julien LACHARME**, *assistant ingénieur*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** ».

M. Julien LACHARME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Julien LACHARME** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 13 Juin 2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

La directrice d'unité
Cécile BATIGNE-VALLET

DEC247318DR07

Décision portant nomination de Mme Sylvie GUIBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° [à préciser] du [à préciser] portant création ou renouvellement de l'unité n° [à préciser] intitulée [à préciser] ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Sylvie GUIBERT**, *assistante ingénieure*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 29 et 30 mars 2016 et du 11 au 13 avril 2016**.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/06/2024**, **Mme Sylvie GUIBERT**, *assistante ingénieure*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** », en remplacement de Mme Anne BAUDOIN.

Mme Sylvie GUIBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Sylvie GUIBERT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 juin 2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Le directeur d'unité
Olivier PIVA

DEC247385DR07

Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre International de Recherche en Infectiologie ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° [à préciser] du [à préciser] portant création ou renouvellement de l'unité n° [à préciser] intitulée [à préciser] ;

Vu la décision n° **DEC201522DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5308** intitulée « **Centre International de Recherche en Infectiologie** » ; **Vu** la décision n° **DEC246601INSB** en date du **29/01/2024** portant nomination de **M. Thierry WALZER**, directeur de l'**UMR5308** ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Sylvie FIORINI**, *technicienne de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du **29/01/2024**, **Mme Sylvie FIORINI**, *technicienne de recherche*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5308** intitulée « **Centre International de Recherche en Infectiologie** ».

Mme Sylvie FIORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Sylvie FIORINI** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 20/06/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Le directeur d'unité
Thierry WALZER

DEC234749DR08

Décision portant nomination de Mme Sophie FRONT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC211086INC en date du 20/07/2021 nommant M. Sylvain ROUTIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10/07/2023 ;

Considérant que Mme Sophie FRONT a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par Cerfos, les 04,05,06,16 et 17 mai 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie FRONT, assistante d'ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, à compter du 10/07/2023 ;

Mme Sophie FRONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie FRONT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17/07/2023

Le directeur de l'unité
M. Sylvain ROUTIER

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC247486INSHS

Décision portant nomination de Mme Solveig Serre aux fonctions de directrice par intérim et de M. Philippe Canguilhem aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) ;

Vu l'accord de la tutelle principale,

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} –

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Elena Pierazzo, directrice et de Mme Solveig Serre, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. A compter de cette même date, Mme Solveig Serre, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

III. A compter de cette même date, M. Philippe Canguilhem, professeur à l'université de Tours, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JUL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC246228DR08

Décision portant nomination de M. Esteban LE MOING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant Mme Caroline MARTEL, directrice ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024 ;

Considérant que M. Esteban LE MOING a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Esteban LE MOING, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 01/01/2024.

M. Esteban LE MOING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Esteban LE MOING, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23/01/2024

La directrice de l'unité
Mme Caroline MARTEL

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa de la Présidente du BRGM
Mme Catherine LAGNEAU

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC247435INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Husi aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Philippe Husi, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247590DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc LE BERT, assistant de prévention au sein de l'unité n°7355 intitulée « Immuno-Neuro Modulation » INEM ;

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7355 intitulée « Immuno-Neuro Modulation » INEM ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22/12/2023 portant nomination de Mme Dieudonnée TOGBE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7355 intitulée « Immuno-Neuro Modulation » INEM ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Marc LE BERT, Ingénieur de Recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 23/09/2008 au 24/10/2008 par Délégation Centre Limousin Poitou Charentes,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 30/06/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7355 intitulée « Immuno-Neuro Modulation » INEM, exercées par M. Marc LE BERT.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26/06/2024

La directrice d'unité
Dieudonnée TOGBE

Visa Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

DEC246230DR08

Décision portant désignation de M. Benjamin LANGEROME aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant Mme Caroline MARTEL, directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le « industrie » option « *sources scellées* » délivré à M. Benjamin LANGEROME le 05/10/2022 par UNICAEN, l'Université de Caen Normandie ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024.

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Benjamin LANGEROME, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 15/09/2027.

Article 2 : Missions¹

M. Benjamin LANGEROME exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 23/01/2024

La directrice de l'unité
Mme Caroline MARTEL

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa de la Présidente du BRGM
Mme Catherine LAGNEAU

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser

DEC247155INC

Décision portant nomination de M^{me} Fouzia BOULMEDAIS aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron,

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} –

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel GRANDE, directeur adjoint de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juillet 2024.

II. A compter de cette même date, M^{me} Fouzia BOULMEDAIS, directrice de recherche de 1^{ère} classe, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS), jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/06/2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247144INC

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Daniel GRANDE aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée institut Charles Sadron (ICS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian GAUTHIER, directeur de l'unité propre de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juillet 2024.

II. À compter de cette même date, M. Daniel GRANDE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée institut Charles Sadron pour la durée fixée dans la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247635DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 93-241 du 22 février 1993 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, il est mis fin aux fonctions de délégué régional de la circonscription Hauts-de-France exercées par M. Christophe Muller.

A compter de cette même date, M. Christophe Muller est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, en remplacement de Mme Marjorie Fraisse, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247400DR11

Décision portant nomination de M. Laurent Chausse aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3390 intitulée Institut Européen de données financières (EUROFIDAI) et de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc)

LES DIRECTEURS(TRICES) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC234743INSHS du 27 juillet 2023 portant nomination de M. Jocelyn Martel aux fonctions de directeur de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai;

Vu la décision n°DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant nomination de Mme. Evelyne Miot aux fonctions de directrice de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités,

Considérant que M. Laurent Chausse, assistant ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, les 14, 21 et 28/05/2024 par le CNRS délégation Alpes, en collaboration avec les partenaires universités, ainsi que 6 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

Considérant que chacune des unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du ^{01/10/24} M. Laurent Chausse, assistant ingénieur est nommé assistant de prévention au sein de l'unité de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai et de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc.

M. Laurent Chausse exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Chausse est placé sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité¹.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Il s'agit de l'unité dans laquelle l'assistant(e) de prévention nommé(e) est affecté(e) en tant qu'agent.

Fait à Grenoble , le 09/07/2024

La directrice de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc
Mme. Evelyne Miot



Le directeur de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai
M. Jocelyn Martel



Visa du directeur de l'unité UPR5301 intitulée Cermav,
(Unité d'appartenance de M. Laurent Chausse)
M. Laurent Heux



Dr Laurent HEUX
Directeur du CERMAY

Visa de la déléguée régionale
Mme Marjorie Fraisse



DEC247405DR11

Décision portant nomination de M. Hazem Hasan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC222014INS2I du 7 septembre 2022 portant nomination de Mme Peggy ZWOLINSKI aux fonctions de directrice) de l'unité UMR5272 intitulée G-SCOP

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Considérant que M. Hazem Hasan, IE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, les 14, 21 et 28/05/2024 par le CNRS délégation Alpes, en collaboration avec les partenaires universités, ainsi que 5 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/09/2024, Hazem Hasan, IE est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR5272 intitulée G-SCOP

M. Hazem Hasan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hazem Hasan est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

La directrice d'unité Mme. Peggy ZWOLINSKI

Peggy ZWOLINSKI
Directrice
Laboratoire G-SCOP

Visa de la déléguée régionale CNRS Mme Marjorie Fraisse

La Déléguée régionale
Marjorie FRAISSE

Visa du partenaire [le cas échéant]

DEC247646DR11

Décision portant nomination de M. Fabien MASSOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des sciences de la Terre (ISTERRE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Philippe ROUX aux fonctions de directrice de l'unité UMR5275 intitulée Isterre

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Considérant que M. Fabien Massot, (*Technicien de Recherche*), a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, les 14, 21 et 28/05/2024 par le CNRS délégation Alpes, en collaboration avec les partenaires universités, ainsi que 12 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/06/2024, Fabien Massot, (*Technicien de Recherche*), est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR5275 intitulée Isterre

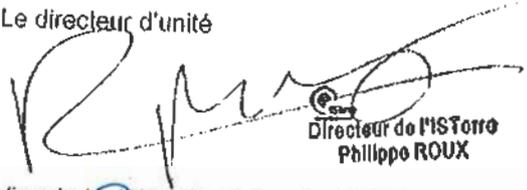
M. Fabien Massot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe f.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabien Massot est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

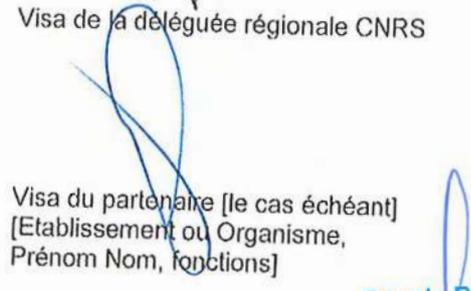
Fait à Grenoble, le 02/07/2024

Le directeur d'unité



Directeur de l'ISTerre
Philippe ROUX

Visa de la déléguée régionale CNRS



Visa du partenaire [le cas échéant]
[Etablissement ou Organisme,
Prénom Nom, fonctions]

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LAGROIX



DEC246359DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Sophie Trontin-Berthaud aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 15 février 2024, Mme Sophie Trontin-Berthaud, attachée territoriale, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes, en remplacement de Mme Marie Achin, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC246998DR12

Décision portant nomination de M. Didier GUYOMARCH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Didier GUYOMARCH, Ingénieur de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013, organisée par le CNRS Délégation Provence & Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M. Didier GUYOMARCH, Ingénieur de Recherche est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM)

M. Didier GUYOMARCH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier GUYOMARCH est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Yannick MARANDET

DEC246999DR12

Décision portant nomination de Mme Anne BERNARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Anne BERNARD, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017, organisée par le CNRS Délégation Provence & Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, Mme Anne BERNARD, Ingénieur d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP).

M^{me} Anne BERNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Anne BERNARD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
François DEVRED

DEC247005DR12

Décision portant nomination de M. Yann LE FUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7339 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7339 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Yann LE FUR, Ingénieur de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, en 1998 par le CNRS Délégation Provence & Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M. Yann LE FUR, Ingénieur de Recherche est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7339 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM).

M. Yann LE FUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yann LE FUR est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 21/05/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Maxime GUYE

DEC247120DR12

Décision portant nomination de M. Olivier FUCHSBAUER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules » délivré à M. Olivier FUCHSBAUER le 16 mai 2023 par APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 2 avril 2024 et jusqu'au 16 mai 2028, M. Olivier FUCHSBAUER, ingénieur d'Etudes, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB).

Article 2 - Missions¹

M. Olivier FUCHSBAUER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Juan Javier REGUERA VIDAECHEA

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

DEC247257DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Luc RENAUD, assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22/12/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Luc RENAUD, Ingénieur de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR14 du 10 au 12 janvier 2011 et du 19 au 21 janvier 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, il est mis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) exercées par M. M. Luc RENAUD.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/05/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Thomas BROCHIER

DEC247775INEE

Décision portant nomination de M. Pierre-Mathieu Nicolai aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°3514 intitulée « Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MArine REsearch (Stella Mare) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3514 intitulée « Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MArine REsearch » et nommant M. Antoine Aiello, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 3 juin 2024, M. Pierre-Mathieu Nicolai, Ingénieur d'Etude Hors Classe de l'Université de Corse Pasquale Paoli, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche pour la durée fixée dans la décision n°DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 susvisée, en remplacement de M. Antoine Aiello, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC247327INEE

Décision portant nomination de Mme Marine Berro aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marine Berro, ingénieure de recherche, responsable administrative de l'UMR7263-IMBE est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Sa mission a pour objet d'animer le réseau des responsables administratifs pour que la GPEC de la BAP J soit intégrée dans la construction des dialogues objectifs ressources impliquant toutes les tutelles des unités.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marine Berro demeure affectée à l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, Faculté de St-Jérôme, Av. escadrille Normandie-Niemen, 13397 MARSEILLE CEDEX 20

Article 2

Du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 Mme Marine Berro, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général



Antoine Petit



DEC247503INSHS

Décision portant nomination de Mme Cathy Krohmer aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu le compte-rendu du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} juin 2024, Mme Cathy Krohmer, Maîtresse de conférences à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JUL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC246923DR12

Décision portant nomination de M. Alexandre ZAPPELLI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Alexandre ZAPPELLI, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, les 10-12/10/22, 7-8/11/22 et 5-6/12/22 par l'Inserm PACA et Corse,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/24 M. Alexandre ZAPPELLI, Ingénieur d'Etudes, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE).

M. Alexandre ZAPPELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre ZAPPELLI est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/03/24

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD Sud-Est
Christophe CHAMBON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Lucilla BENEDETTI

DEC246934DR12

Décision portant désignation de Mme Hélène MARIOT aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;
- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE),
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;
- Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » « option sources radioactives scellées et non scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivrée à Mme Hélène MARIOT le 6 juin 2023 par l'APAVE ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 28/03/2024 et jusqu'au 6 juin 2028, Mme Hélène MARIOT, Assistant Ingénieure, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE).

Article 2 - Missions

Mme Hélène MARIOT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/03/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD Sud-Est
Christophe CHAMBON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Lucilla BENEDETTI

DEC246936DR12

Décision portant désignation de M. Fawzi ZAIDI aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;
- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n°UMR7330 intitulée Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE),
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;
- Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » « option sources scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivrée à M. Fawzi ZAIDI le 27 septembre 2023 par l'APAVE ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 28/03/2024 et jusqu'au 22 septembre 2028, M. Fawzi ZAIDI, Ingénieur d'Etudes, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

Article 2 - Missions

M. Fawzi ZAIDI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/03/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD Sud-Est
Christophe CHAMBON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Lucilla BENEDETTI

DEC246950DR12

Décision portant nomination de Mme Caroline CHAGNIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7303 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7303 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Caroline CHAGNIOT, Assistante Ingénieur a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille, en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS Délégation Provence & Corse.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Caroline CHAGNIOT, Assistante Ingénieur est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7303 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME).

M^{me} Caroline CHAGNIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Caroline CHAGNIOT est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 29/03/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité Isabelle RENAUDET

DEC246955DR12

Décision portant nomination de M. Guy RABAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Guy RABAU Ingénieur de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS Délégation Provence & Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Guy RABAU, Ingénieur de Recherche est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)

M. Guy RABAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guy RABAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 29/03/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité Jean-François CHAIX

DEC246956DR12

Décision portant nomination de M. Fabrice JAUBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Fabrice JAUBERT Assistant Ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, les 29 et 30 mars 2018, 19 et 20 avril 2018 et 14 au 15 mai 2018 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Fabrice JAUBERT, Assistant Ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM).

M. Fabrice JAUBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice JAUBERT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité Stéphane ARMOUTS

DEC246969DR12

Décision portant nomination de M^{me} Aurore PFITZMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Aurore PFITZMANN, Technicienne de Recherche a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille, les 10-12/10/22, 7-8/11/22 et 5-6/12/22 organisée par l'Inserm PACA et Corse.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Aurore PFITZMANN, Technicienne de Recherche est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP).

M^{me} Aurore PFITZMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Aurore PFITZMANN est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 03/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité Jean-Yves BLAISE

DEC246983DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique FATTORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Véronique FATTORINI, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille, les 29 et 30 mars 2018, 19 et 20 avril 2018 et 14 au 15 mai 2018 organisée par l'Inserm PACA

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Véronique FATTORINI, Ingénieur d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

M^{me} Véronique FATTORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Véronique FATTORINI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Juan Javier REGUERA VIDAECHEA

DEC246985DR12

Décision portant nomination de M. Paul ZAMBONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Paul ZAMBONI, Technicien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, du 5 au 7 mai 2010 et du 9 au 11 juin 2010, organisée par Aix-Marseille Université.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M. Paul ZAMBONI, Technicien est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

M. Paul ZAMBONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul ZAMBONI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Juan Javier REGUERA VIDAECHEA

DEC246993DR12

Décision portant nomination de Mme Dominique MOUYSSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicale (ICR)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicale (ICR) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Dominique MOUYSSSET, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille du 17/06/2003 au 19/06/2003, organisée par l'Université d'Aix-Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Dominique MOUYSSSET, Ingénieur d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicale (ICR).

M^{me} Dominique MOUYSSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Dominique MOUYSSSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Nicolas FERRE

DEC246994DR12

Décision portant nomination de Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention du 4 au 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009, organisée par le CNRS Délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Sabine CHEVALLIER-MICHAUD, Ingénieur d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2).

M^{me} Sabine CHEVALLIER-MICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Sabine CHEVALLIER-MICHAUD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Thierry CONSTANTIEUX

DEC246996DR12

Décision portant nomination de Mme Elise COURVOISIER-DEZORD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Elise COURVOISIER-DEZORD, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention du 28 au 30 avril 2010 et du 9 au 11 juin 2010, organisée par l'Université d'Aix-Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M^{me} Elise COURVOISIER-DEZORD, Ingénieur d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2).

M^{me} Elise COURVOISIER-DEZORD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Elise COURVOISIER-DEZORD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Thierry CONSTANTIEUX

DEC247097DR13

Décision portant nomination de M. Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521 intitulée PROMES

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES);

Vu la décision n° DEC235645INSIS du 22 décembre 2023 portant nomination de Mme Françoise MASSINES aux fonctions de directrice de l'unité n° UPR8521 intitulée PROMES ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Marc GARRABOS, AI, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1995.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2024, M. Marc GARRABOS, AI, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR8521 intitulée PROMES.

M. Marc GARRABOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Marc GARRABOS est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18/04/2024

Visa du délégué régional
Jérôme VITRE

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La directrice d'unité
Françoise MASSINES

DEC247724INEE

Décision portant nomination de M. David Bedouret aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5602 intitulée « Géographie de l'environnement (GEODE) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5602 intitulée « Géographie de l'environnement (GEODE) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Vanessa Py-Saraglia, directrice de l'unité mixte de recherche n°5602 intitulée « Géographie de l'environnement (GEODE), démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. A compter de cette même date, M. David Bedouret, maître de conférence à l'Université de Toulouse Jean Jaurès, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°5602 intitulée « Géographie de l'environnement (GEODE), pour la durée fixée dans la décision n°DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247307DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Mélanie BERBON, assistante de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Mélanie BERBON, IECN, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 8 et 9 novembre 2021, les 29 et 30 novembre 2021 et le 14 décembre 2021 par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2024, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) exercées par M^{me} Mélanie BERBON.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2024

La directrice d'unité

Sophie LECOMTE

Visa du délégué régional

Younis HERMES

DEC233422INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-François HALET, directeur par intérim et de Madame Mari KONO directrice adjointe par intérim de l'international research laboratory IRL3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK),

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181903DGDS en date du 18 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée research laboratory n°3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) ;

Vu la décision DEC1930331NC en date du 18 décembre 2019 portant nomination de M. David Berthebaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) ;

Vu la décision DEC201188INC portant nomination de M. David Lechevalier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale UMI3629 intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. David BERTHEBAUD, Directeur de de l'international research laboratory susvisé, démissionnaire, et de M. David LECHEVALIER, Directeur Adjoint de l'international research laboratory, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2023.

II. A compter de cette même date, M. Jean-François HALET, Directeur de recherche de 1^{ere} classe CNRS est nommé directeur par intérim et Mme Mari KONO, directrice recherche et développement, Saint-Gobain est nommée directrice adjointe par intérim de l'international research laboratory susvisé jusqu'au 31 aout 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Visa(s) du(des) chef(s)
d'établissement(s) tutelle(s)
principale(s)

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC247133INSMI

Décision portant cessation de fonctions de M. Johannes NICAISE, directeur adjoint de l'international research laboratory n°2004 intitulé « Abraham de Moivre ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC223093DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'international research laboratory n°2004 intitulé « Abraham de Moivre » et nommant M. Johannes NICAISE directeur adjoint de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2024, il est mis fin aux fonctions de M. Johannes NICAISE, directeur adjoint de l'international research laboratory n°2004 intitulé « Abraham de Moivre ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 JUIL. 2024**



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC247656DR16

Décision portant nomination de Mme Marie DESMURS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC220767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 intitulée « Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie » (LCS), dont le directeur est M. Guillaume CLET ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Marie DESMURS, Assistante Ingénieur CNRS a suivi la formation initiale d'assistants de prévention organisée à Caen, cession en ligne du 27 mai au 26 juin 2024 et cession en présentiel du 27 au 28 juin 2024, par le CNRS délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} juillet 2024, Mme Marie DESMURS, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS).

Mme Marie DESMURS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie DESMURS est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'unité
UMR6506 -LCS
M. Guillaume Clet
Normandie

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Délégation Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président
de l'Université de
Caen Basse-

DEC247650DR16

Décision portant nomination de M. Adrien LANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC220767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 intitulée « Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie » (LCS), dont le directeur est M. Guillaume CLET ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Adrien LANEL, Assistant Ingénieur CNRS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Caen, session en ligne du 27 mai au 26 juin 2024 et session en présentiel du 27 au 28 juin 2024, par le CNRS délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Adrien LANEL, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6506, intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS).

M. Adrien LANEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Adrien LANEL est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'unité
UMR6506 -LCS
M. Guillaume Clet
Normandie

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Délégation Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président
de l'Université de
Caen Basse-

DEC247751DEI

Décision portant nomination de M. Fermin CUEVAS aux fonctions de directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en CHINE.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC233678DAJ du 3 avril 2023 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Sur proposition du directeur de la DEI,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Fermin CUEVAS, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en CHINE pour une durée de deux ans, du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2026.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUMILÉ



DEC247750INSHS

Décision portant nomination de M. Jacques Vernaudon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Loïs Bastide aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2503 intitulée Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création et renouvellement des unités d'appui et de recherche ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage du 8 juillet 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Éric Conte, directeur de l'unité d'appui et de recherche n° 2503 intitulée Maison des sciences de l'Homme du Pacifique, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 – À compter de cette même date, M. Jacques Vernaudon et M. Loïs Bastide, maîtres de conférences à l'Université de Polynésie française, sont nommés respectivement directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247749DEI

Décision portant nomination de M. Benoit HAZARD aux fonctions de directeur du bureau de représentation du CNRS à Nairobi au KENYA.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC233678DAJ du 3 avril 2023 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Sur proposition du directeur de la DEI,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Benoit HAZARD, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du bureau de représentation du CNRS à Nairobi au KENYA pour une durée de deux ans, du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2026.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUHL



DEC247588INEE

Décision portant nomination de Mme Laure Guillou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235792DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « Adaptation et diversité en milieu marin » et nommant M. Jean Mary, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, Mme Laure Guillou, Directrice de Recherche CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2024

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC222874INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hugues Leroux, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC191243DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la fédération de recherche n°FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul et nommant M. Guy Buntinx, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du(des) partenaire(s) tutelle(s) principale(s) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Guy Buntinx, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

II. A compter de cette même date, M. Hugues Leroux, Professeur des universités de l'université de Lille, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Visa(s) du(des) chef(s)
d'établissement(s) tutelle(s)
principale(s)

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC247689DAJ

Décision portant nomination de Mme Sonia Duval aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 93-241 du 22 février 1993 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC234464DAJ du 26 mai 2023 portant fin de fonctions et nomination de Mme Sonia Duval aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Hauts-de-France (DR18),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Sonia Duval est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC247568DRE

Décision portant nomination de Mme Virginie HOËL aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de la directrice de la direction des relations avec les entreprises;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Virginie HOËL, Professeur des Universités est nommée déléguée scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), du 1er septembre 2024 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), filière industrie électronique, Mme Virginie HOËL est en charge d'identifier l'ensemble des compétences scientifiques existantes et des domaines prospectifs associés des laboratoires sous tutelle CNRS afin de proposer à la Direction des relations avec les entreprises une stratégie de valorisation et de partenariat transversale adaptée à la filière industrie électronique.

Article 3

Mme Virginie HOËL demeure rattachée à l'UMR 8520 Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN), Université de Lille IEMN Antenne DHS, Cité scientifique - Bât P3, 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX relevant de la délégation Régionale Hauts-de-France (MOY1800).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC247866DGDS

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les décisions portant création ou renouvellement des unités du CNRS concernées ;

Vu l'accord des établissements cotutelles principales, le cas échéant ;

Vu l'avis des sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ou des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités concernées, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs et directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Les directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes mentionnés dans l'annexe à la présente décision sont nommés à compter de la date et pour la durée de l'unité mentionnées dans cette même annexe.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

26 JUIL. 2024

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Écologie & Environnement	FR3728	BioEnviS	Biodiversité, Eau & Ville	07 - Rhône Auvergne	M.	PIEGAY	Hervé	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Terre & Univers	UAR3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la mer	17 - Bretagne et Pays de la Loire	Mme	FLOC'H	France	Maîtresse de conférences	Université de Bretagne Occidentale	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Écologie & Environnement	UMR5079	BVpam	Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales	07 - Rhône Auvergne	M.	SIMONSEN	Henrik	Professeur des universités	Université Jean Monnet	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences informatiques	UMR5104	VERIMAG	VERIMAG	11 - Alpes	M.	RAYMOND	Pascal	Chargé de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Écologie & Environnement	UMR5175	CEFE	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive	13 - Occitanie Est	M.	BESNARD	Aurélien	Directeur de Recherche	EPHE - PSL	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5190	LARHRA	LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE)	07 - Rhône Auvergne	M.	FRIOUX	Stéphane	Maître de Conférences	Université Lumière Lyon 2	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5190	LARHRA	LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE)	07 - Rhône Auvergne	M.	GAL	Stéphane	Maître de Conférences	Université Grenoble Alpes	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5190	LARHRA	LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE)	07 - Rhône Auvergne	Mme	POUILLARD	Violette	Chargée de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5190	LARHRA	LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE)	07 - Rhône Auvergne	M.	SOURIAC	Pierre-Jean	Maître de Conférences	Université Jean Moulin Lyon 3	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UMR5275	ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	11 - Alpes	M.	BRENGUIER	Florent	Physicien Adjoint	Université Grenoble Alpes	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement	07 - Rhône Auvergne	M.	AMIOT	Romain	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Écologie & Environnement	UMR5290	MIVEGEC	Maladies infectieuses et vecteurs : écologie, génétique, évolution et contrôle	13 - Occitanie Est	Mme	BROUTIN	Hélène	Directrice de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Sciences informatiques	UMR5506	LIRMM	Laboratoire d'informatique de robotique et de microelectronique de montpellier	13 - Occitanie Est	Mme	HUCHARD	Marianne	Professeure des Universités	Université de Montpellier	01/09/2024	Directrice

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Biologie	UMR6024	LAPSCO	Laboratoire de psychologie sociale et cognitive	07 - Rhône Auvergne	M.	BOUQUET	Cédric	Professeur des Universités	Université Clermont Auvergne	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UMR6118	GEOSCIENCES RENNES	Géosciences Rennes	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	HALLOT	Erwan	Maître de conférences	Université de Rennes	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Chimie	UMR6226	ISCR	INSTITUT DES SCIENCES CHIMIQUES DE RENNES	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	LE GUENNIC	Boris	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7064	MESOPOLHIS	Centre méditerranée de sociologie, de science politique et d'histoire	12 - Provence et Corse	M.	BADALASSI	Nicolas	Professeur des universités	Sciences Po Aix en Provence	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7064	MESOPOLHIS	Centre méditerranée de sociologie, de science politique et d'histoire	12 - Provence et Corse	Mme	NONJON	Magali	Maîtresse de conférences	Sciences Po Aix en Provence	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7064	MESOPOLHIS	Centre méditerranée de sociologie, de science politique et d'histoire	12 - Provence et Corse	Mme	RICHARD-BOSSEZ	Ariane	Maîtresse de conférences	Aix-Marseille Université	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Chimie	UMR7285	IC2MP	Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers	08 - Centre Limousin Poitou	M.	MAZURIER	Arnaud	Ingénieur de Recherche	Université de Poitiers	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences informatiques	UMR8051	ETIS	Equipes Traitement de l'Information et Systèmes	05 - Ile-de-France Meudon	M.	GROZAVU	Nistor	Professeur des universités	CY Cergy Paris Université	01/09/2024	Directeur adjoint



DEC247865DGDS

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les décisions portant création ou renouvellement des unités du CNRS concernées ;

Vu l'accord des établissements cotutelles principales, le cas échéant ;

Vu l'avis des sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ou des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités concernées, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs et directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Les directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes mentionnés dans l'annexe à la présente décision sont nommés à compter de la date et pour la durée de l'unité mentionnées dans cette même annexe.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 juillet 2024


Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Sciences humaines & sociales	EMR5001	EqCo	Equality and Conflict	07 - Rhône Auvergne	Mme	DEMURGER	Sylvie	Directrice de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Nucléaire & Particules	FR2060	ENIGMASS+	ENIGMASS+	11 - Alpes	Mme	COMBET	Céline	Directrice de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice
CNRS Nucléaire & Particules	FR2060	ENIGMASS+	ENIGMASS+	11 - Alpes	M.	GUILLEMIN	Thibault	Chargé de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Écologie & Environnement	FR3467	FRE	Fédération des recherches en environnement	07 - Rhône Auvergne	M.	FORANO	Claude	Professeur des universités	Université Clermont Auvergne	01/09/2024	Directeur
CNRS Chimie	FR3627	FMNGE	Matériaux et Nanosciences Grand Est	10 - Alsace	M.	CONSTANTIN	Doru	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Mathématiques	IRL2004		IRL Abraham de Moivre	16 - Paris-Normandie	M.	PAVLITIS	Grigorios	Professeur	Imperial College London	01/09/2024	Directeur
CNRS Chimie	UAR3033	IECB	Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB	15 - Aquitaine	M.	LOQUET	Antoine	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Chimie	UAR3033	IECB	Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB	15 - Aquitaine	M.	KAUFFMANN	Brice	Ingénieur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3125	MMSH	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	12 - Provence et Corse	M.	ISNART	Cyril	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3125	MMSH	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	12 - Provence et Corse	M.	MOURLANE	Stéphane	Maître de conférences	Aix-Marseille Université	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3390	EUROFIDAI	Institut Européen de données financières	11 - Alpes	M.	AUBLET-CUVELIER	Laurent	Ingénieur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Biologie	UMR5048	CBS	Centre de biochimie structurale	13 - Occitanie Est	M.	COHEN-GONSAUD	Martin	Chargé de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Biologie	UMR5048	CBS	Centre de biochimie structurale	13 - Occitanie Est	Mme	DELFOSSÉ	Vanessa	Chargée de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Terre & Univers	UMR5126	CESBIO	Centre d'études spatiales de la biosphère	14 - Occitanie Ouest	Mme	DEMAREZ	Valérie	Professeure des universités	Université Toulouse Paul Sabatier	01/09/2024	Directrice
CNRS Chimie	UMR5182	LCH	Laboratoire de chimie	07 - Rhône Auvergne	Mme	MICHEL	Carine	Directrice de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice
CNRS Chimie	UMR5182	LCH	Laboratoire de chimie	07 - Rhône Auvergne	M.	BUCHER	Christophe	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Écologie & Environnement	UMR5204	EDYTEM	Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne	11 - Alpes	Mme	DEVELLE	Anne-Lise	Ingénieure de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Chimie	UMR5266	SIMaP	Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés	11 - Alpes	M.	CHAUSSENDE	Didier	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5281	ART-DEV	Acteurs, ressources et territoires dans le développement	13 - Occitanie Est	Mme	ELOY COSTA PEREIRA	Ludivine	Directrice de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5303	TSM-R	TSM-Recherche	14 - Occitanie Ouest	Mme	MIRC	Nicola	Professeure des universités	Université Toulouse Capitole	01/08/2024	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5303	TSM-R	TSM-Recherche	14 - Occitanie Ouest	M.	EL AKREMI	Assâad	Professeur des universités	Université Toulouse Capitole	01/08/2024	Directeur adjoint
CNRS Ingénierie	UMR5307	LGF	Laboratoire Georges Friedel	07 - Rhône Auvergne	M.	KERMOUCHE	Guillaume	Professeur	Mines Saint-Etienne	01/09/2024	Directeur
CNRS Ingénierie	UMR5307	LGF	Laboratoire Georges Friedel	07 - Rhône Auvergne	M.	DEBAYLE	Johan	Directeur de Recherche	Mines Saint-Etienne	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Biologie	UMR5308	CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	07 - Rhône Auvergne	M.	WALZER	Thierry	Directeur de Recherche	INSERM	01/10/2024	Directeur
CNRS Ingénierie	UMR5516	LabHC	Laboratoire Hubert Curien	07 - Rhône Auvergne	M.	BOUKENTER	Aziz	Professeur des universités	Université Jean Monnet	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Écologie & Environnement	UMR5602	GEODE	Géographie de l'Environnement	14 - Occitanie Ouest	M.	CHALLEAT	Samuel	Chargé de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Écologie & Environnement	UMR5602	GEODE	Géographie de l'Environnement	14 - Occitanie Ouest	Mme	MAZIER	Florence	Chargée de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Ingénierie	UMR6174	FEMTO-ST	INSTITUT FRANCHE-COMTE ELECTRONIQUE MECANIQUE THERMIQUE ET OPTIQUE -	06 - Centre-Est	Mme	MANIER	Marie-Ange	Professeure des Universités	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Écologie & Environnement	UMR6566	CREAAH	Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	LAPORTE	Luc	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7114	MODYCO	Modèles, Dynamiques, Corpus	05 - Ile-de-France Meudon	M.	PARISSE	Christophe	Chargé de Recherche	INSERM	01/08/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7114	MODYCO	Modèles, Dynamiques, Corpus	05 - Ile-de-France Meudon	M.	KAHANE	Sylvain	Professeur des universités	Université Paris Nanterre	01/08/2024	Directeur adjoint
CNRS Chimie	UMR7182	ICMPE	Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est	01 - Ile-de-France Villejuif	M.	JOUBERT	Jean-Marc	Directeur de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7186	LESC	Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative	05 - Ile-de-France Meudon	Mme	MANCERON	Vanessa	Directrice de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7186	LESC	Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative	05 - Ile-de-France Meudon	M.	MOUTAUD	Baptiste	Chargé de Recherche	CNRS	01/09/2024	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR8087	PALOC	Patrimoines locaux, environnement et globalisation	02 - Paris-Centre	Mme	BENABOU	Sarah	Chargée de Recherche	IRD	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR8087	PALOC	Patrimoines locaux, environnement et globalisation	02 - Paris-Centre	Mme	LE MAREC	Joëlle	Professeure agrégée	MNHN	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Chimie	UMR8207	UMET	Unité Matériaux et Transformations	18 - Hauts-de-France	M.	DELAPLACE	Guillaume	Directeur de Recherche	INRAE	01/09/2024	Directeur
CNRS Chimie	UMR8207	UMET	Unité Matériaux et Transformations	18 - Hauts-de-France	Mme	DUQUESNE	Sophie	Professeure des Universités	Centrale Lille	01/09/2024	Directrice adjointe
CNRS Chimie	UMR8207	UMET	Unité Matériaux et Transformations	18 - Hauts-de-France	M.	JACOB	Damien	Professeur des universités	Université de Lille	01/09/2024	Directeur adjoint

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Biologie	UMR9196		Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux	01 - Ile-de-France Villejuif	Mme	DUPRESSOIR	Anne	Chargée de Recherche	INSERM	01/09/2024	Directrice
CNRS Physique	UPR2940	NEEL	Institut NEEL	11 - Alpes	M.	PERNOT	Julien	Professeur des universités	Université Grenoble Alpes	01/09/2024	Directeur adjoint

DEC247366INSB

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Sophie Siegel aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°1589 intitulée institut de biologie moléculaire et cellulaire.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°1589 intitulée Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC) ;

Vu l'avis de l'assemblée générale des personnels ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Luc Imler, directeur de l'unité d'appui et de recherche n°1589 intitulée institut de biologie moléculaire et cellulaire, démissionnaire, à compter du 3 juin 2024.

II. A compter de cette même date, M^{me} Sophie Siegel, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité d'appui et de recherche n°1589 intitulée institut de biologie moléculaire et cellulaire, pour la durée fixée dans la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246601INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Thierry Walzer, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5308 intitulée Centre international de recherche en infectiologie

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC235782DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5308 intitulée Centre international de recherche en infectiologie et nommant M. François Cosset, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François Cosset, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 29 janvier 2024.

II. À compter de cette même date, M. Thierry Walzer, directeur de recherche à l'Inserm est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/04/2024

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC247147INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Agnès STEUCKARDT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5267 intitulée PRAXILING

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5267 intitulée PRAXILING ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 18 mars 2024 et de l'assemblée générale du 8 avril 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christelle Dodane, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 5267 susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2022.

II. À compter du 1^{er} juin 2024, Mme Agnès Steuckardt, professeur à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, est nommée directrice adjointe par intérim jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 JUIN 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247629INC

Décision portant nomination de M. Ludovic BELLOT-GURLET aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n° 2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de la fédération de recherche n° 2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

DECIDE :

Article 1^{er} –

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François ROCHET, directeur de la fédération de recherche n° 2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 31 juillet 2024.

II. A compter de cette même date, M. Ludovic BELLOT-GURLET est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche n° 2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28/07/24

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247677DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Pinel aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 2 juillet 2024, à sa demande, il est mis fin aux fonctions de M. Mehran Mostafavi, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - A compter du 11 juillet 2024, Mme Catherine Pinel, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie en charge du portefeuille 4B « Chimie physique, théorique et analytique ; Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces », pour un mandat d'une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80 % d'un temps plein.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC247585INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint de l'UMR 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie - LCS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint de l'UMR 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie, à compter du 14 juin 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247706INSHS

Décision portant nomination de M. Marc Bergère aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement d'unités sous la forme d'unités d'appui et de recherche ;

Vu la décision n° DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage du 19 juin 2024,

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 1^{er} juillet 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Thély, directeur, et de MM. Frédéric Pugnière-Saavedra et Ronan Calvez, directeurs adjoints de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 – À compter de cette même date, M. Marc Bergère, professeur à l'Université Rennes 2, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée, et jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247609DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC234295DAJ du 4 mai 2023 modifiée portant délégation de signature à M. Eric Lanciaux, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC234295DAJ du 4 mai 2023 modifiée portant délégation de signature à M. Eric Lanciaux, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247602DAJ portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247608DAJ portant nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SERI) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247614DAJ portant nomination de Mme Caroline Romet aux fonctions de responsable du service développement professionnel (SDP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247615DAJ portant nomination de Mme Fanny Dubray aux fonctions de responsable du service accompagnement professionnel (SAP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247616DAJ portant nomination de nomination de M. Sébastien Gresik aux fonctions de responsable du service protection sociale et rémunérations (SPSR) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247617DAJ nomination de M. Florian Piou aux fonctions de responsable du service prospective et pilotage (SPP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC247638DAJ portant nomination de M. Romain Magré aux fonctions de responsable de la mission relations sociales (MRS) de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - L'article 3 de la décision n° DEC234295DAJ du 4 mai 2023 modifiée susvisée est modifié ainsi qu'il suit : « **Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Lanciaux, directeur des ressources humaines, et de Mme Gabrielle Inguscio, directrice adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Muriel Sinanidès, directrice déléguée aux cadres supérieurs ;
- Mme Caroline Romet, responsable du service développement professionnel ;
- M. Florian Piou, responsable du service prospective et pilotage ;
- Mme Christiane Enamé Nkwane, responsable du service recrutement et intégration ;
- Mme Oriane Péault Le Dorze, responsable du service conseil et expertise juridique ;
- M. Pascal Loisel, responsable du service systèmes et traitement de l'information ;
- Mme Hayfa Trabelsi, responsable du service responsabilité sociale de l'employeur ;
- M. Sébastien Gresik, responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail ;

- Mme Fanny Dubray, responsable du service accompagnement professionnel ;
- M. Romain Magré, responsable de la mission relations sociales ;
- Mme Chantal Debreuilly-Moulé et M. Thierry Auvray, responsables adjoints du service rémunérations, pensions et accidents du travail,

à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions ou documents visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247790DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention 2021-2026 ayant pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre le CNRS et l'Université de Perpignan Via Domitia sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage de leurs unités communes et la mise en œuvre opérationnelle de ce partenariat,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le projet d'avenant n° 2 ayant pour objet d'apporter une précision aux stipulations de la convention 2021-2026 susvisée et de mettre à jour la liste des unités annexée à celle-ci.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247659DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim et directeur délégué à la formation pour entreprises par intérim

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision n°DEC247651DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim et de directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Direction des relations avec les entreprises

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les accords de confidentialité avec des entreprises en vue de la conclusion d'un partenariat scientifique.

Art. 2. - Direction déléguée à la formation pour les entreprises

2.1. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises ;
- les conventions de partenariat conclues entre le CNRS avec d'autres organismes pour la promotion, l'organisation et la réalisation de formations.

2.2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Moullet, directeur délégué à la formation pour les entreprises par intérim, délégation est donnée à Mme Florence de Launet et à Mme Ouarda Hugel, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, dans la limite de leurs attributions respectives, les conventions visées à l'article 2.1.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247667DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC247666DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim, délégation est donnée à Mme Marie-Chitra Iriart, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247205DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Rougeulle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Valérie Mezger aux fonctions de directrice de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Claire Rougeulle, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Rougeulle, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Mélanie Charlery, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie Charlery, responsable administrative et financière, délégation est donnée à M. Slimane Ait-Si-Ali, futur membre de la direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2024

La directrice d'unité
Valérie Mezger

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247641DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Natalia Hacquart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ) »;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Grégoire Borst aux fonctions de directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Natalia Hacquart, responsable administrative¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natalia Hacquart, responsable administrative, délégation est donnée à M. Olivier Houdé, directeur honoraire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} juillet 2024

Le directeur d'unité
Grégoire Borst

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247640DR01

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ) » ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Grégoire Borst aux fonctions de directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant » (LaPsyDÉ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant »

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

(LaPsyDÉ), délégation est donnée à Mme Natalia Hacquart, responsable administrative², et à M. Olivier Houdé, directeur honoraire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juillet 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247234DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Balme, directrice par intérim de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI) ;

Vu la décision n° DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de Mme Stéphanie Balme aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Stéphanie Balme, directrice l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Balme, directrice de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), délégation est donnée à Mme Quitterie Gadret, directrice exécutive par intérim, et à Mme Basma Daouadi Guinefollau,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

responsable des affaires administratives et financières², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247710DR01

Décision portant délégation de signature à M. Damiano Mazza, directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN) ;

Vu la décision n° DEC247102INS2I du 28 juin 2024 portant nomination de M. Damiano Mazza aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Damiano Mazza, directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damiano Mazza, directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), délégation est donnée à M. Thierry Charnois, enseignant chercheur et directeur adjoint par intérim², et à Mme Véronique

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Criart, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juillet 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC247382DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Quitterie Gadret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI) ;

Vu la décision n°DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M^{me} Stéphanie Balme aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Quitterie Gadret, directrice exécutive par intérim ¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Quitterie Gadret, directrice exécutive par intérim, délégation est donnée à M^{me} Basma Daouadi Guinnefollau, responsable des affaires administratives et financières, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

La directrice d'unité
Stéphanie Balme

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247604DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Anais Leveueur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Romain Pudal aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Anais Leveueur, responsable administrative¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2024

Le directeur d'unité
Romain Pudal

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247603DR01

Décision portant délégation de signature à M. Romain Pudal, directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Romain Pudal aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Romain Pudal, directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain Pudal, directeur par intérim de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), délégation est donnée à M^{me} Anais Leveneur, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 21 mai 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC247711DR01

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Charnois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN) ;

Vu la décision n° DEC247102INS2I du 28 juin 2024 portant nomination de M. Damiano Mazza aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Thierry Charnois, enseignant chercheur et directeur adjoint par intérim¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Charnois, enseignant chercheur et directeur adjoint par intérim, délégation est donnée à Mme Véronique Criart, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} juillet 2024

Le directeur d'unité
Damiano Mazza

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247528DR01

Décision portant délégation de signature à M. Eric Alleno pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) » ;

Vu la décision n° DEC235357INC du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Marc Joubert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Eric Alleno, responsable du département M2I¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Alleno, responsable du département M2I, délégation est donnée à M. Benjamin Carbonnier, responsable du département C3M, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Alleno, responsable du département M2I, et de M. Benjamin Carbonnier, responsable du département C3M, délégation est donnée à M^{me} Brigitte Llobel, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} juillet 2024

Le directeur d'unité
Jean-Marc Joubert

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247527DR01

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Joubert, directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) ;

Vu la décision n° DEC235357INC du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Marc Joubert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) »,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Marc Joubert, directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est» (ICMPE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Joubert, directeur par intérim de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), délégation est donnée à M. Eric Alleno, responsable du département M2I², à M. Benjamin Carbonnier,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

responsable du département C3M, et à Mme Brigitte Llobel, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juillet 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC247384DR02

Décision portant délégation de signature à M. Herve CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, dont le directeur est M. Herve CHNEIWEISS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, dont le directeur est M. Hervé CHNEWEISS à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Hervé CHNEWEISS, directeur de l'unité n° UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé CHNEWEISS, directeur de l'unité n° UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, délégation est donnée à Mme Joanna DIAMANT, responsable administrative et financière (TCN) et à Mme Léa GOYHENECHÉ, gestionnaire administrative et financière (TCN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La décision DEC222469DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247628DR02

Décision portant délégation de signature à M. Arturo LONDONO VALLEJO, directeur de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer,

Vu la décision DEC213503INSB du 5 janvier 2022 portant nomination de M. Jose Arturo LONDONO VALLEJO aux fonctions de directeur de l'UMR3347 au 1er janvier 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. José Arturo LONDONO ALLEJO, directeur de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. José Arturo LONDONO ALLEJO, directeur de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer, délégation est donnée à M. Lionel LARUE (DR) et à Mme Sandrine BOURGEOIS, gestionnaire administrative (TCN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La décision DEC222217DR02 du 29 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247764DR02

Décision portant délégation de signature à Madame Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité n° 9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant Monsieur Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022

Vu la décision n°DEC191237 du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR9187 à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la décision n°DEC210697INC du 22 juillet 2021 portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER aux fonctions de directrice de plein exercice de l'UMR9187 à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité n° 9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER], directrice de l'unité n° 9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer, délégation est donnée à Mme Shawna RENNERT, gestionnaire (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La décision DEC222329DR02 du 29 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247763DR02

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n° UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant Monsieur Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC210285INEE du 4 février 2021 portant nomination de Mme Emmanuelle PORCHER aux fonctions de directrice de l'UMR7204 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR7204 dont la directrice est Mme Emmanuelle PORCHER à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n°7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n°7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, délégation est donnée à M. Colin FONTAINE, directeur adjoint (CRCN) et à Mme Jorine GUY-COICHARD,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

responsable administrative et financière (TCN) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La décision DEC222342DR02 du 15 décembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247559DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n°UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision n°DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL) dont la directrice est Mme Alfonsina BELLIO à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n°UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n°UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL), délégation est donnée à Madame Rabia FASSIRI, responsable administrative (TCN) et à Madame Maria Agustina RONCO, gestionnaire administrative et financière (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La décision DEC222487DR02 du 29 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247025DR02

Décision portant délégation de signature à Madame Ina REICHE, directrice de l'unité n° UAR3506 intitulée Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les Biens Culturels (Lab-BC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant Monsieur Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022;

Vu la décision n°DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'UAR3506 intitulée Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les Biens Culturels (Lab-BC) dont la directrice est Madame Ina REICHE à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Madame Ina REICHE, directrice de l'unité n° UAR3506 intitulée Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les Biens Culturels (Lab-BC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ina REICHE, directrice de l'unité n° UAR3506 intitulée Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les Biens Culturels (Lab-BC),, délégation est donnée à Madame Claire PACHECO, directrice adjointe (IRHC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La décision DEC222225DR02 du 15 décembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247563DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas TSAPIS, Madame Gwénaëlle LO BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 modifiée portant renouvellement de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, dont la directrice est Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas TSAPIS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas TSAPIS, délégation est donnée à Madame Gwénaëlle LO BUE, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 21 juin 2024

La directrice d'unité
Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247562DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directrice de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 modifiée portant renouvellement de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, dont la directrice est Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directrice de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directrice de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, délégation est donnée à Monsieur Nicolas TSAPIS, directeur adjoint, et Madame Gwénaëlle LO BUE, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 juin 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC247612DR04

Décision portant délégation de signature à M^{me} Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation de signature ponctuelle est donnée à M^{me} Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer au nom du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.II de la décision n° DEC190902DAJ susvisée, pour la période du 5 août au 19 août 2024 inclus.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 juillet 2024

Le délégué régional
Benoît Forêt

DEC247611DR04

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC181821DR04 du 25 janvier 2018 portant nomination de Mme Annabelle ALVES aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer au nom du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, pour la période du 5 août au 19 août 2024 inclus.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 juillet 2024

Le délégué régional
Benoît Forêt

DEC247441DR06

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BREZILLON, Mme Allison JOLLY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), dont le directeur est M. Laurent DUCA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane BREZILLON, Directeur de recherche et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BREZILLON, Directeur de recherche et Directeur Adjoint, délégation est donnée à Mme Allison JOLLY, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 04 Juin 2024

Le directeur d'unité
Laurent DUCA

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247580DR06

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LOTTIN, Directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA), dont le directeur est M. Olivier LOTTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier LOTTIN, Directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LOTTIN, Directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA), délégation est donnée à M. Michel GRADECK, Professeur et directeur-adjoint, Mme Céline Morville, Responsable administrative et à Mme Laura COLLE, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 29 Juillet 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC247676DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOURDEAU, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), dont le directeur est M. Boris VANNIERE ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Vincent BOURDEAU, Maître de conférences et Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 01 Juillet 2024

Le directeur d'unité
Boris VANNIERE

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247675DR06

Décision portant délégation de signature à M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), dont le directeur est M. Boris VANNIERE ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), délégation est donnée à M. Vincent BOURDEAU, Maître de conférences et directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Juillet 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC247440DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DUCA directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), dont le directeur est M. Laurent DUCA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent DUCA directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DUCA, directeur de l'unité UMR7369, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC), délégation est donnée à M. Stéphane BREZILLON, Directeur de recherche et Directeur adjoint et à Mme Allison JOLLY, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 04 Juin 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC247582DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRADECK, Mme Céline MORVILLE et Mme Laura COLLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7563, intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA), dont le directeur est M. Olivier LOTTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michel GRADECK, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRADECK, Professeur et directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Céline MORVILLE, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRADECK, Professeur et directeur adjoint et de Mme Céline MORVILLE, Responsable administrative, délégation est donnée à Mme Laura COLLE, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 29 Juillet 2024

Le directeur d'unité
Olivier LOTTIN

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247507DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet d'acte de cession d'un fauteuil de bureau biomécanique modifié sur mesure, relevant du domaine privé du CNRS et dont ce dernier n'a plus l'utilité, au profit d'une agente du CNRS, Mme Laurence Montcharmont, pour un montant de 100 euros hors taxes,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte nécessaire à la cession d'un fauteuil de bureau biomécanique modifié sur mesure au profit d'une agente du CNRS, Mme Laurence Montcharmont, pour un montant de 100 euros hors taxes.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247746DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LELOUP, M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Mme Eurélie CACHON, Mme Véronique BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), dont le directeur est M. Loïc BRIAND ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Corinne LELOUP, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LELOUP, Directrice adjointe, délégation est donnée à M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LELOUP, Directrice adjointe, et de M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Eurélie CACHON, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LELOUP, Directrice adjointe, de M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Directeur adjoint et de Mme Eurélie CACHON, Responsable administrative, délégation est donnée à Mme Véronique BUE, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 27 Juin 2024

Le directeur d'unité
Loïc BRIAND

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247745DR06

Décision portant délégation de signature à M. Loïc BRIAND, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), dont le directeur est M. Loïc BRIAND ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Loïc BRIAND, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BRIAND, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), délégation est donnée à Mme Corinne LELOUP, Directrice adjointe, M. Thierry THOMAS-DANGUIN, Directeur adjoint, Mme Eurélie CACHON, Responsable administrative et à Mme Véronique BUE, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 27 Juin 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC247743DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BARBERI-HEYOB, M. Benoit IUNG, Mme Christine RUIZ SOURD, Mme Jennifer MASONI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7039, intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), dont le directeur est M. Gilles MILLERIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Muriel BARBERI-HEYOB, Professeure et Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BARBERI-HEYOB, Professeure et Directrice Adjointe, délégation est donnée à M. Benoit IUNG, Professeur et Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BARBERI-HEYOB, Professeure et Directrice Adjointe et de M. Benoit IUNG, Professeur et Directeur Adjoint, délégation est donnée à Mme Christine RUIZ SOURD, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BARBERI-HEYOB, Professeure et Directrice Adjointe, de M. Benoit IUNG, Professeur et Directeur Adjoint, et de Mme Christine RUIZ SOURD, Responsable administrative, délégation est donnée à Mme Jennifer MASONI, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 01 Juillet 2024

Le directeur d'unité
Gilles MILLERIOUX

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247742DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MILLERIOUX directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), dont le directeur est M. Gilles MILLERIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Gilles MILLERIOUX, directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MILLERIOUX, directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), délégation est donnée à Mme Muriel BARBERI-HEYOB, Professeure et Directrice Adjointe, M. Benoit IUNG, Professeur et Directeur Adjoint, Mme Christine RUIZ SOURD, Responsable administrative et à Mme Jennifer MASONI, Responsable Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Juillet 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC246322DR06

Décision portant délégation de signature à M. Boris VANNIERE, directeur de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) dont le directeur est M. Boris VANNIERE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Boris VANNIERE directeur de l'unité UAR3124, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris VANNIERE, délégation de signature est donnée à M. Vincent BOURDEAU, Maitre de conférences et directeur-adjoint et à Mme Nathalie MAILLOT, IE et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233750DR06 du 02 Février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246323DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOURDEAU et Mme Nathalie MAILLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782GDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) dont le directeur est M. Boris VANNIERE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Vincent BOURDEAU, Maître de conférences et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOURDEAU, délégation est donnée à Mme Nathalie MAILLOT, IE et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Boris VANNIERE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC247699DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CHIARI, directrice de l'unité UAR3550 intitulée MSH MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3550, intitulée MSH MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME dont la directrice est Mme Sophie CHIARI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie CHIARI, directrice de l'unité UAR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHIARI, délégation de signature est donnée à Mme Chrystel FONT, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211278DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 4 mars 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC247634DR07

Décision portant délégation de signature à M. Herve PIEGAY, directeur par intérim de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3728, intitulée Biodiversité, Eau & Ville ;

Vu la décision DEC245871INEE du 20 juin 2024 portant nomination de M. Herve PIEGAY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité FR3728 intitulé Biodiversité, Eau & Ville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Herve PIEGAY, directeur par intérim de l'unité FR3728, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC213525DR07 du 27 octobre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC247774DR08

Décision portant délégation de signature à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation, dont le directeur est M. Michaël DESCHAMPS.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité n° UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.
DEC247774DR08 Page 1 | 2

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à Mme Lavinia BALAN, Directrice de recherche de 2ème classe, M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche hors classe, et Mme Nadège PERRIER, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à à Orléans, le 15 juillet 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC247679DR10

Décision portant délégation de signature à M. Daniel GRANDE, directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (UPR22) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (UPR22) ;

Vu la décision n° DEC247144INC du 28 juin 2024 portant nomination de M. Daniel GRANDE aux fonctions de directeur de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Daniel GRANDE, directeur de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GRANDE, directeur de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS), délégation est donnée à Mme Fouzia BOULMEDAIS, Directrice de recherche, à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à M. Mathias ECK, Ingénieur d'étude, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Katia BRUZZONE, Assistante ingénieur,

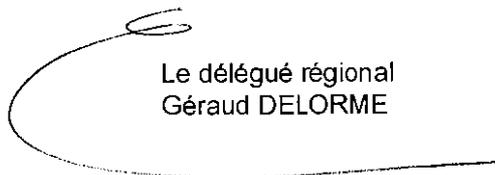
¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

dans la limite de 10 000 € HT maximum, à Mme Estelle BRUNETTE, Technicienne, dans la limite de 10 000 € HT maximum, et à Mme Virginie OBERLE, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **03 JUIL. 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC24770310

Décision portant délégation de signature à Mme Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Mathias ECK, Mme Katia BRUZZONE, Mme Estelle BRUNETTE et Mme Virginie OBERLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (UPR22) ;

Vu la décision n° DEC247144INC du 28 juin 2024 portant nomination de M. Daniel GRANDE aux fonctions de directeur de l'unité n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) ;

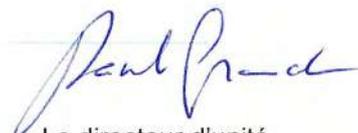
DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée M^{me} Fouzia BOULMEDAIS, Directrice de recherche, M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, M. Mathias ECK, Ingénieur d'étude, Mme Katia BRUZZONE, Assistante ingénieur, Mme Estelle BRUNETTE, Technicienne, et Mme Virginie OBERLE, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 8 juillet 2024



Le directeur d'unité
Daniel GRANDE

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247731DR10

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SCHULTZ, directeur de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) par le délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick SCHULTZ, directeur de l'unité n° UMR7104 intitulée UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SCHULTZ, directeur de l'unité n° UMR7104 intitulée UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), délégation est donnée à M^{me} Sandrine TESTAZ, Ingénieure de recherche et M^{me} Françoise LAGRIFFOUL, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le **10 JUIL. 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC247747DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), dont le directeur est M. Philippe GIEGÉ ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), délégation est donnée à Mme Magali DAUJAT, Ingénieure de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, à M. Hubert SCHALLER, Directeur de

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, et à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Délégation de signature est donnée à Mme Cathie NOTHISEN, Assistante ingénieur, et à Mme Isabelle THOMAS-BUEB, Assistante ingénieur, pour la certification du service fait.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JUIL. 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC247760DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Ludivine RAMOLU et à Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) ;

Vu la décision n° DEC247366INSB du 18 juin 2024 portant nomination de Mme Sophie SIEGEL aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) ;

DECIDE :

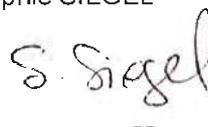
Article 1^{er} – Délégation est donnée Mme Ludivine RAMOLU, Ingénieure d'étude, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 12 juillet 2024

La directrice d'unité
Sophie SIEGEL



¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247893DR10

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PERROT, directeur de l'unité n° UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchIMèdE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchIMèdE) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Sylvain PERROT, directeur de l'unité n° UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchIMèdE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PERROT, directeur de l'unité n° UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchIMèdE), délégation est donnée à M. Michel HUMM, Professeur, à Mme Esther GAREL, Maître de conférences, et à Mme Bernadette GEIN, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **22 JUIL. 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC247894DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie SIEGEL, directrice de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) ;

Vu la décision n° DEC247366INSB du 18 juin 2024 portant nomination de Mme Sophie SIEGEL aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Sophie SIEGEL, directrice de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie SIEGEL, directrice de l'unité n° UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), délégation est donnée à Mme Ludivine RAMOLU,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ingénieure d'étude, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Pour la certification du service fait, délégation est donnée à Mme Sylvie VILLAIN, Assistante ingénieure, dans la limite de 5 000 € HT maximum, Mme Sylvie VOLET, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et M. Alper ALTUN, Technicien, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **22 JUIL. 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC247935DR10

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SCHULTZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Vu la décision n° DEC247771INSB du 16 juillet 2024 portant nomination de M. Patrick SCHULTZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick SCHULTZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SCHULTZ, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine TESTAZ, Ingénieure de recherche, à Mme Françoise LAGRIFFOUL, Ingénieure de recherche, à M. Norbert GHYSELINCK, Directeur de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Peggy MATHON, Ingénieure d'étude, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Diane JENNY, Ingénieure de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Sylvie UFFLER, Assistante ingénieur, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à M. Nicolas BENSEL, Ingénieur de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Frédérique PINCHON, Ingénieure de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum et à Mme Carine DOTT, Ingénieure de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Pour la signature du service fait, délégation est donnée à Mme Laetitia CARBONNIER, Assistante ingénieur, à Mme France CHIVAILLE, Assistante ingénieur, à Mme Nelly GALINDO, Technicienne, à Mme Valérie SCHON, Assistante ingénieur, à Mme Anastassiya CHERKACHSCHENKO, Assistante ingénieur, à Mme Marylin PEINADO VARGAS, Assistante ingénieur, à Mme Brigitte MUNIER, Technicienne, à Mme Joëlle PENSAVALLE, Assistante ingénieur, à Mme Nina PRATSTORNE, Assistante ingénieur, à Mme Myriam REBETEZ, Ingénieure d'étude, à Mme Françoise SCHUBEL, Ingénieure d'étude, à Mme Laetitia VANKEMMEL, Assistante ingénieur, à Mme Karine WILLMANN, Assistante ingénieur, et à Mme Martine MENNA, Technicienne.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 24 JUIL. 2024



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC246360DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC220193DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC220193DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) ;

Vu la décision n° DEC246359DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Sophie Trontin-Berthaud aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Aux articles 2, 3 et 4 de la décision n° DEC220193DAJ du 10 février 2022 susvisée, les mots : « Mme Marie Achin » sont remplacés par les mots : « Mme Sophie Trontin-Berthaud ».

Art. 2. - La présente décision, qui prend effet à compter du 15 février 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC247870DR11

Décision portant délégation de signature à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juillet 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG) dont le directeur est M. David MONNIAUX et M. Jean-François MONIN le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité n° UMR 5104 intitulée VERIMAG, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MONNIAUX directeur de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, délégation est donnée à M. Pascal RAYMOND, CR-HC, directeur adjoint par intérim, et à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3 - La décision n° DEC212185DR11 du 01 juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2024.

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE

DEC247864DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSENDE, directeur par intérim de l'unité n° UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION et Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juillet 2021 ;

Vu la décision DEC212179DR11 du 01 juillet 2021 portant nomination de M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP).

Vu la décision DEC247354DR11 du 13 mai 2024 portant nomination de M. M. Didier CHAUSSENDE, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Didier CHAUSSENDE, directeur par intérim de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier CHAUSSENDE, délégation de signature est donnée à Madame Claire THOMASSON, responsable financière, à Mme BLANQUET Elisabeth, directrice adjointe dans la limite de 25 000 euros HT, à Mme Muriel VERON, directrice adjointe dans la limite de 25 000 euros HT, et à Madame Séverine GOSSEYE responsable administrative dans la limite de 25 000 euros HT, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3 - La décision n° DEC212179DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01 juin 2024,

La déléguée régionale
Marjorie FRAISSE

DEC247863DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juillet 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Joël SOMMERIA et MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247494INSIS du 12 juillet 2024 portant cessation de fonctions et nomination par intérim de M. Achim WIRTH, directeur, de M. Cyrille BONAMY et de M. Yves DELANNOY, directeurs-adjoints de l'UMR5519 intitulée « Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels » (LEGI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, directeur de l'unité n° UMR5519, délégation est donnée à M. Cyrille BONAMY et M. Yves DELANNOY, directeurs adjoints LEGI, et à M. Jhoan GENNAI, IECN CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La décision n° DEC212153DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Grenoble, le 01 juillet 2024,

La déléguée régionale,

Marjorie FRAISSE

DEC247858DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juillet 2021 ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), dont le directeur est M. Frédéric BOSSARD ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité n° UMR5520, délégation est donnée à M. Morgan RAMA, IE CNRS, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de 2 500 euros HT.

Article 3 - La décision n° DEC212168DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Grenoble, le 01 juillet 2024,

La déléguée régionale,

Marjorie FRAISSE

DEC247688DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

Vu la décision n° DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes ;

Vu la décision n° DEC246359DAJ du 12 février 2024 portant fin de fonctions et nomination de Mme Sophie Trontin-Berthaud aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC247635DAJ du 4 juillet 2024 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la circulaire n° CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation régionale, à l'exception de l'adjoint au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;

- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une société d'accélération du transfert de technologie (SATT) par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 susvisée ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Sophie Trontin-Berthaud, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérés au 1.1.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes, et de Mme Sophie Trontin-Berthaud, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Olivia Leroy, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe mentionnés au 1.1.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes, de Mme Sophie Trontin-Berthaud, adjointe au délégué régional, et de Mme Olivia Leroy, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247683DR11

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC246359DAJ du 12 février 2024 portant nomination de Mme Sophie TRONTIN-BERTHAUD aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes à compter du 15 février 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie TRONTIN-BERTHAUD, adjointe de la déléguée régionale de la circonscription Alpes, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie TRONTIN-BERTHAUD, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Lionel MORARD, IR2 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique, dans la limite de ses attributions.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 février 2024.

La déléguée régionale,
Marjorie Fraisse



DEC247338DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), dont le directeur est M. Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à **Mme Julie CORREARD**, AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 mai 2024

Le directeur d'unité
Thomas BROCHIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC247337DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Thomas BROCHIER**, directeur de l'unité **UAR2018** intitulée **Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), dont le directeur est **M. Thomas BROCHIER** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thomas BROCHIER**, directeur de l'unité **UAR2018**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thomas BROCHIER**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thomas BROCHIER** et de **M. Jean-Louis CHASSAING**, délégation de signature est donnée à **Mme Julie CORREARD**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

La décision n° DEC246555DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 mai 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC247336DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Jean-Louis CHASSAING** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée Institut de neurosciences de la Timone, dont le directeur est M. Frédéric CHAVANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à **M. Olivier COULON**, DR aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING et de M. Olivier COULON, délégation est donnée à **M. Frédéric BROCARD**, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON et de M. Frédéric BROCARD, délégation est donnée à **Mme Céline SAUTEREAU**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON, de M. Frédéric BROCARD et de Mme Céline SAUTEREAU, délégation est donnée à **Mme Hélène SALOMONI**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON, de M. Frédéric BROCARD, de Mme Céline SAUTEREAU et de Mme Hélène SALOMONI, délégation est donnée à **Mme Julie CORREARD**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 mai 2024

Le directeur d'unité
Frédéric CHAVANE



DEC247335DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Frédéric CHAVANE**, directeur de l'unité **UMR7289** intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée Institut de neurosciences de la Timone, dont le directeur est M. Frédéric CHAVANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Frédéric CHAVANE**, directeur de l'unité **UMR7289**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric CHAVANE**, délégation de signature est donnée à **M. Olivier COULON**, DR, **M. Frédéric BROCARD**, DR, **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, **Mme Celine SAUTEREAU**, AI, **Mme Julie CORREARD**, AI, et **Mme Hélène SALOMONI**, AI, et aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 3

La décision n° DEC246060DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 mai 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC247264DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Pedro DUARTE** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Mme Katell BERTHELOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pedro DUARTE**, MCF, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pedro DUARTE, délégation est donnée à **Mme Johanne BURLES**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} avril 2024

La directrice d'unité
Katell BERTHELOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246350DR12

Décision portant délégation de signature à M. Daniel ISTRIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7298, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée, dont la directrice est Mme Anne MAILLOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel ISTRIA, DR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel ISTRIA, délégation est donnée à Mme Virginie MARI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel ISTRIA et de Mme Virginie MARI, délégation est donnée à Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La directrice d'unité
Anne MAILLOUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC247872DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Vincent REY** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont la directrice est Mme Valérie MICHOTÉY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent REY**, PR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent REY, délégation est donnée à **M. Gérard GREGORI**, CR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

La directrice d'unité
Valérie MICHOTÉY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC247662DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Fabrice HIRSCH**, directeur de l'unité **UMR5267 PRAXILING**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5267 intitulée *PRAXILING*, dont le directeur est M. Fabrice HIRSCH

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Fabrice HIRSCH**, directeur de l'unité UMR5267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HIRSCH, la délégation de signature est donnée à **Mme Agnès STEUCKARDT, directrice-adjointe par intérim** et à **M. Patrice PERRET, gestionnaire**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC210449DR13 du 18 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02/07/2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC247610DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Marie-Laure NAVAS, directrice de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, dont la directrice est Mme Marie-Laure NAVAS

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Mme Marie-Laure NAVAS**, directrice de l'unité UMR5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure NAVAS, la délégation de signature est donnée à **M Thomas LENORMAND** Directeur Adjoint, à **M. Thibaud DECAENS** Directeur Adjoint Directeur, à **M. Aurélien BESNARD** Directeur Adjoint et **Mme HANIN Véronique** Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC235238DR13** du **19 octobre 2023** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sera abrogée le 22 juillet 2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 juillet 2024.

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC247185DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Frédéric HUYNH**, directeur de l'unité UAR2013 intitulée **Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021, portant modification de typologie et recodification de l'Unité mixtes de service n°2013 (UMS2013) en Unités d'appui et de recherche n°2013 (UAR2013), intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* dont le directeur est M. Frédéric HUYNH

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Frédéric HUYNH**, directeur de l'unité **UAR2013**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HUYNH, délégation de signature est donnée à **Mme Anne PUISSANT Directrice adjointe, DR2**, et à **Mme Karine LEJARZA, responsable administrative, IE**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC234081DR13** du **22 mars 2023** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 3 mai 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC247852DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Agnès LEBRE**, directrice par intérim de l'unité UAR3282 intitulée **Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement (OREME)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC247630INSU du 15 juillet 2024 portant cessation de fonction de M. Eric SERVAT directeur et nomination de Mme Agnès LEBRE directrice par intérim l'unité d'appui et de recherche intitulée *Observatoire de Recherche Montpellierain l'Environnement (OREME)*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Agnès LEBRE**, directrice par intérim de l'unité UAR3282, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée, à **M. Sébastien MAS** Directeur Adjoint, IR et à **Mme Alexia VAILLÉ** Responsable Administrative, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC210438DR13** du **18 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sera abrogée le 1^{er} aout 2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 juillet 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC247593DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Franck MOLINA**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité **UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (SYS2DIAG)**

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (SYS2DIAG), dont le directeur est M.Franck MOLINA

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **Mme Sandrine BILLOUEZ, responsable administrative**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BILLOUEZ, la délégation est donnée à **Mme Laura FERRANDIZ POSTIGO, gestionnaire financière**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 25/06/2024

Le directeur d'unité

Franck MOLINA

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247672DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Fabrice HIRSCH**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité **UMR5267 PRAXILING**

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5267 intitulée *PRAXILING*, dont le directeur est M. Fabrice HIRSCH

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **Mme Agnès STEUCKARDT, directrice-adjointe par intérim**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès STEUCKARDT la délégation est donnée à **M. Patrice PERRET, gestionnaire**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 03/07/2024

Le directeur d'unité

Fabrice HIRSCH

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247661DR14

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ROBOAM, à Mme Delphine DALLA-RIVA, à Mme Valérie SCHWARTZ, et à Mme Emilie ECK, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, dont le directeur est M. Olivier EICHWALD,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ROBOAM, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ROBOAM, délégation est donnée à Mme Delphine DALLA-RIVA, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine DALLA-RIVA, délégation est donnée à Mme Valérie SCHWARTZ, responsable du service finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie SCHWARTZ, délégation est donnée à Mme Emilie ECK, responsable adjointe du service finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 01 juillet 2024

Le directeur d'unité
Olivier EICHWALD

DEC247660DR14

Décision portant délégation de signature à M. Olivier EICHWALD, directeur de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, dont le directeur est M. Olivier EICHWALD ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier EICHWALD, directeur de l'unité UMR5213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier EICHWALD, délégation de signature est donnée à M. Xavier ROBOAM, directeur adjoint, à Mme Delphine DALLA-RIVA, secrétaire générale, à Mme Valérie SCHWARTZ, responsable du service finances, et à Mme Emilie ECK, responsable adjointe du service finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234126DR14 du 01 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 01 juillet 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC247173DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, directrice de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), dont la directrice est Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfanini ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, directrice de l'UMR7318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfani, délégation de signature est donnée à M. Olivier Lecucq, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2023 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC247174DR15

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lecucq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), dont la directrice est Mme Marthe Fatin-Rouge Stéfanini ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Lecucq, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2023 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 janvier 2023

La directrice d'unité
Marthe Fatin-Rouge Stéfanini



DEC247759DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Croguennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est M. Cyril Aymonier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Laurence Croguennec, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Croguennec, délégation est donnée à Mme Karine Argento-Guibert, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Croguennec et de Mme Karine Argento-Guibert, délégation est donnée à M. Matthieu Renaudin, responsable du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Croguennec, de Mme Karine Argento-Guibert et de M. Matthieu Renaudin, délégation est donnée à Mme Christine Sanz, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - La présente décision prend effet le 10 juillet 2024 et abroge la décision n° DEC234480DR15 du 23 mai 2023.

Article 6 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 10 juillet 2024

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le directeur d'unité
Cyril Aymonier

DEC247755DR15

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Aymonier, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est M. Cyril Aymonier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Cyril Aymonier, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril Aymonier, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), délégation est donnée à Mme Laurence Croguennec, directrice adjointe, Mme Karine Argento-Guibert, secrétaire générale, M. Matthieu Renaudin, responsable du service gestion financière et Mme Christine Sanz, gestionnaire financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La présente décision prend effet le 10 juillet 2024 et abroge la décision n° DEC234479DR15 du 23 mai 2023.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2024

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC247707DR15

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lecucq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), dont la directrice est Mme Eve Truilhe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Lecucq, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2024 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 janvier 2024

La directrice d'unité
Eve Truilhe

DEC247619DR15

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, directeur de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), délégation est donnée à M^{me} Stéphanie Rocher-Lalet, assistante administrative et M^{me} Sylvie Djian, ingénieure en pilotage administratif transverse, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2024 et abroge la décision DEC201248DR15 du 1^{er} mars 2020.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2024

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC247383DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Eve Truilhe, directrice de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), dont la directrice est Mme Eve Truilhe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eve Truilhe, directrice de l'UMR7318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eve Truilhe, délégation de signature est donnée à M. Olivier Lecucq, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC247478DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), dont le directeur est M. Nicolas Thély ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Thély, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247479DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, dont le directeur est M. Yves Coativy ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Coativy, délégation de signature est donnée à M. Philippe Lagadec, ingénieur d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247480DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213791DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy » ;

Vu la décision DEC222386INSB du 17 octobre 2022 portant modification de la DEC213791DGDS portant le renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy », dont le directeur est M. Laurent Beck ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Beck, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure d'études, Mme Sophie Conchon, directrice de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247487DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Guic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, dont le directeur est M. Benjamin Le Guic ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Benjamin Le Guic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin Le Guic, délégation de signature est donnée à M. Jérémy Pruvost, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247700DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213791DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy » ;

Vu la décision DEC222386INSB du 17 octobre 2022 portant modification de la DEC213791DGDS portant le renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy », dont le directeur est M. Laurent Beck ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Beck, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure d'études, Mme Sophie Conchon,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

directrice de recherche, Mme Laëtitia Perrin, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247701DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guédon, ingénieure d'études, M. Stéphane Jobic, directeur de recherche, Mme Anne-Laure Henry, assistante-ingénieure, Mme Maryline Le Granvalet, maîtresse de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/07/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247756DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation d'un an la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Mme Perrine Guillon, ingénieure de recherche, M. Eric Thiebaut, professeur et Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/07/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247282DR17

Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Malésys, déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC190647DR17 du 1er février 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213865DR17 du 8 décembre 2021 portant nomination de Mme Zarifé Hanna Abboud, aux fonctions de responsable de service adjoint du service ressources humaines de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC140056DR17 du 8 janvier 2014 portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service affaires générales, Mme Zarifé Hanna-Abboud, responsable de service adjoint du service ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 1^{er} juin 2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247284DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), dont le directeur est M. Emmanuel Morin ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), délégation est donnée à Mme Sophie Girault, ingénieure de recherche, M. Saïd Moussaoui, professeur, M. Jean-Marc Menaud, professeur, M. Patrick Le Callet, professeur, Mme Géraldine Jean, maîtresse de conférences, M. Harold Mouchère, professeur, Mme Isabelle Fantoni, directrice de recherche, M.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Guillaume Fertin, professeur, M. Jérôme Idier, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247285DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), dont le directeur est M. Guy Lenaers ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Lenaers, délégation de signature est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de recherche, M. Olivier Baris, chargé de recherche, M. Laurent Loufrani, directeur de recherche et Mme Carole Stéfanini, secrétaire administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247287DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), dont le directeur est M. Patrick Saulnier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Saulnier, délégation de signature est donnée à M. Laurent Lemaire, ingénieur de recherche et Mme Marie Guillon, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247289DR17

Décision portant délégation de signature à M. Romuald Bodin, directeur de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC221722INSHS du 23 juin 2022 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), dont le directeur par intérim est M. Romuald Bodin ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS, dont M. Romuald Bodin, directeur de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Romuald Bodin, directeur de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romuald Bodin, délégation de signature est donnée à Mme Séverine Misset, maîtresse de conférences, Mme Monique Loquet, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247381DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), dont la directrice est Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, délégation de signature est donnée à M. Matthieu Leprince, professeur, M. Pascal Le Floc'h, maître de conférences, M. José Pérez Agundez, cadre de recherche et Mme Nathalie Coulon, IRTF ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247387DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), dont la directrice est Mme Hamida Demirdache ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hamida Demirdache, délégation de signature est donnée à Mme Marta Donazzan, maîtresse de conférences, Mme Monique Loquet, technicienne et M. David Imbert, ingénieur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247389DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Gines Martinez ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gines Martinez, délégation de signature est donnée à M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur, Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études et Mme Merryl Decatoire, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247390DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guédon, ingénieure d'études, M. Stéphane Jobic, directeur de recherche, Mme Maryline Le Granvalet, maîtresse de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247391DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), dont le directeur est M. Frédéric Gloaguen ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Gloaguen, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Tripier, professeur et Mme Isabelle L'Hostis, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247392DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), dont le directeur est M. Jérôme Paillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paillet, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, M. Benoit Soyer, ingénieur de recherche, M. Steven Herbette, maître de conférences et M. Pierrick Penven, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247393DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean (GO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538 intitulée Laboratoire géosciences océan (Geo-Ocean), dont le directeur est M. Marc-André Gutscher ;

Vu la décision DEC221210INSU du 11 avril 2022 modifiant dans la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021, l'intitulé de l'UMR6538 Geo-Ocean (GO) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-André Gutscher, délégation de signature est donnée à Mme Marina Rabineau, directrice de recherche, Mme Margot Sauvadet,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

ingénieure d'études et Mme Véronique Terrom, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247394DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), dont la directrice est Mme Géraldine Sarthou ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Sarthou, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche, M. José-Luis Zambonino, directeur de recherche, M. François Le Loc'h, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247399DR17

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont le directeur est M. Brice Trouillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Trouillet, délégation de signature est donnée à M. Cyril Tissot, directeur de recherche, M. Mohamed Maanan, maître de conférences, M. Thomas Corpetti, directeur de recherche, M. Damien Arvor, chargé de recherche et Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247401DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), dont la directrice est Mme Marie-Yvane Daire ;

Vu la décision DEC23537INEE du 30 novembre 2023 portant cession de fonctions et nomination de M. Luc Laporte, directeur par intérim de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Laporte, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Le Carlier, ingénieure de recherche, M. Jimmy Mouchard, maître de

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

conférences, Mme Anne Gangloff, professeure, Mme Aline Durand, professeure et Mme Catherine Louazel, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247402DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC234694INSHS du 11 septembre 2023 portant cessation et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche N° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bioteau, délégation de signature est donnée à M. Yvon Le Caro, maître de conférences, M. Christophe Guibert,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

professeur, Mme Claudie Péron, assistante-ingénieure et M. François Madore, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247403DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), dont le directeur est M. David Le Touzé ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Le Touzé, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Ducrozet, maître de conférences, Mme Soulia Bentouhami, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247404DR17

Décision portant délégation de signature à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTeN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTeN), dont le directeur est M. Steven Le Corre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Steven Le Corre, délégation de signature est donnée à Mme Michèle-Anne Audrain, assistante-ingénieure et Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247406DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), dont le directeur est M. Olivier Dazel ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dazel, délégation de signature est donnée à M. Simon Félix, directeur de recherche, M. Pascal Picart, professeur et Madame Mélanie Fourmon, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247407DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est M. Mihai Gradinaru ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mihai Gradinaru, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Rigaud, ingénieure d'études, Mme Delphine Boucher, maîtresse de conférences, M. Karel Pravda-Starov, professeur et M. Bernard Delyon, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247408DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Vincent Colin ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247428DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean Mary, directeur de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC235792DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), dont le directeur par intérim est M. Jean Mary ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean Mary, directeur de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Mary, délégation de signature est donnée à M. Dominique Davout, professeur, Mme Laure Guillou, directrice de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247429DR17

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), délégation est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, Mme Catherine Leblanc, directrice de recherche, Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247430DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), dont le directeur est M. Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Denéchère, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Richard, professeure, Mme Mireille Loirat, ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247431DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213773DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, dont le directeur est M. Frédéric Altare ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Altare, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Pecqueret, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247432DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC235787DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), dont la directrice est Mme Karine Alain ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Alain, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Mieszkin maîtresse de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247433DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223095DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), dont la directrice est Mme Isabelle Linossier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Linossier, délégation de signature est donnée à M. Alexis Bazire, maître de conférences et M. Yannick Fleury, maître de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247448DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Joubert, directeur de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant la création de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2), dont le directeur est M. Olivier Joubert ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier Joubert, directeur de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Joubert, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guédon, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247450DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation d'un an la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à M. Eric Thiebaut, professeur et Mme Dominique Le Duff, assistante ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247452DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC233364DGDS du 17 mars 2023 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), dont la directrice est Mme Béatrice Béchet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Béchet, délégation de signature est donnée à Mme Sihem Guernouti, chargée de recherche et M. Pierre-Emmanuel Bournet, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247462DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, dont le directeur est M. Christophe Berthon ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Berthon, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Wagemann, maître de conférences, Mme Anaïs Goulian, technicienne et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247465DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL) dont la directrice est Mme Béatrice Daille ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Girault, ingénieure de recherche, Mme Karine Cantèle, assistante-ingénieure, Mme Pascale Sébillot, professeure et M. Pierre Zweigenbaum, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247466DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Jeanne Crassous, directrice de l'unité GDR3712 intitulée Chiralité et multifonctionnalité (CHIRAFUN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3712 intitulée Chiralité et multifonctionnalité (CHIRAFUN), dont la directrice est Mme Jeanne Crassous ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Jeanne Crassous, directrice de l'unité GDR3712 intitulée Chiralité et multifonctionnalité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanne Crassous, délégation de signature est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de recherche, Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études et Karine Robin, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247469DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), pour le site de Brest, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Antoine Guillot, ingénieur d'études, Mme Josiane Pellegrino, ingénieure

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

d'études, M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur de recherche et Mme Françoise Le Corre, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247470DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), dont la directrice est Mme Maryline Guilloux-Viry ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryline Guilloux-Viry, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247471DR17

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Traverse directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), dont la directrice est Mme Marie-Agnès Foucher ;

Vu la décision DEC234421INSU du 13 juin 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Rémi Traverse aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche N°2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV) ;

Vu la décision DEC234759INSU du 11 septembre 2023 modificative sur la nomination de M. Rémi Traverse aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n° 2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Rémi Traverse directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247472DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), dont le directeur est M. Frédéric Jean ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jean, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure d'études, M. Jacques Déverchère, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247473DR17

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA) dont le directeur est M. Eric Beucler ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Beucler, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche, Mme Agnès Baltzer, professeure et Mme Régine Bonnin, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247475DR17

Décision portant délégation de signature à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), dont le directeur est M. Charles Pineau ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Pineau, délégation de signature est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure d'études et M. Yannick Arlot, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247477DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), dont le directeur est M. Frédéric Le Blay ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Le Blay, délégation de signature est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247642DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, Directeur de l'Unité n°7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision n° DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'Unité n°7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), dont le Directeur est M. Philippe BONNIFAIT

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT, Directeur de l'Unité n°7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionnés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT, Directeur de l'Unité n°7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), délégation est donnée à M. Yves GRANDVALET, Directeur adjoint, Directeur de recherche, et Mme Olivia LABORDE, Responsable administrative, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01 juillet 2024

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

DEC247671DR18

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas PASCAL, Directeur de l'Unité UAR2877 intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription des Hauts de France ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UAR2877 intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE) ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Nicolas PASCAL aux fonctions de Directeur de l'Unité UAR2877 intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Nicolas PASCAL, Directeur de l'Unité UAR2877 intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas PASCAL, Directeur de l'Unité UAR2877 intitulée Interaction Clouds Aerosols Radiations (ICARE), délégation est donnée à M. Fabrice DUCOS, Directeur Technique, Ingénieur d'Etudes² aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 03/07/2024

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

DEC247690DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sonia Duval, déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision DEC191530DR18 du 14 juin 2019 portant nomination de M. Maxime Flamant aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC212069DR18 du 1^{er} juin 2021 portant nomination de Mme Cindy Clarisse aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation régionale Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC247689DAJ portant nomination de Mme Sonia Duval aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. -Délégation permanente est donnée à Mme Sonia Duval, déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts-de-France (DR18), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1- Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2- Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3- Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une société d'accélération du transfert de technologie (SATT) par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 susvisée ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4- Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5- Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6- Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7- Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8- Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia Duval, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Maxime Flamant, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia Duval, déléguée régionale par intérim, de M. Maxime Flamant, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Cindy Clarisse, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 4. - La présente décision, qui prend effet au 1^{er} septembre 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC247230DR20

Décision portant délégation de signature à M. Vicente Zarzoso pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S), dont le directeur est M. Frédéric Mallet ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Vicente Zarzoso, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vicente Zarzoso, délégation est donnée à M. Pierre Alfarroba, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

Le directeur d'unité
M. Frédéric Mallet

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247232DR20

Décision portant délégation de signature à M. Mathias ALBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur par intérim est M. Guillaume Huyet ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Mathias Albert, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias ALBERT, délégation est donnée à M. Cyrille Claudet, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias ALBERT et de M. Cyrille Claudet, délégation est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias ALBERT, de M. Cyrille Claudet, de Mme Christine Boudard-Morteau, délégation est donnée à Mme Nathalie Koulechoff, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

Le directeur d'unité par intérim
M. Guillaume Huyet

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247258DR20

Décision portant délégation de signature à M. Diego Pescarini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL), dont la directrice est Mme Lucile Chanquoy ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Diego Pescarini, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Diego Pescarini, délégation est donnée à M. Pierre-Aurélien Georges, responsable du service informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

La directrice d'unité
Mme Lucile Chanquoy

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC24777INEE

Décision portant modification de la décision n°DEC235786DGDS et suppression de M. Eric Martin en qualité de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3098 intitulée « Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des fédérations de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 1 de la décision n°DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3098 intitulée « Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante est supprimée :

« Directeur adjoint : M. Eric MARTIN, Directeur de recherche associé décret d'avance ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247708INC

Décision portant fermeture de l'international research laboratory n° 2002 intitulé Building Blocks for FUTURE Electronics Laboratory (2B-FUEL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut CNRS Chimie,

DECIDE :

Article 1^{er} - Fermeture

A compter du 31 juillet 2024, L'international research laboratory (IRL) n° 2002 intitulée Building Blocks for FUTURE Electronics Laboratory (2B-FUEL) est fermée.

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247341IN2P3

Décision portant création de l'international research laboratory n° 2031 intitulé Particle Physics and Cosmology

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de l'université de Chicago ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis de la directrice de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules),

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

A compter du 1^{er} août 2024, est créé l'international research laboratory (IRL) suivant, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

- IRL n° 2031 intitulé Particle Physics and Cosmology (PPC) ;
- Directeur : M. Cédric Cerna, Ingénieur de recherche hors-classe au CNRS ;
- Partenaire : Université de Chicago ;
- Institut principal : CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules) ;
- Délégation régionale : DR16 - Paris Normandie ;
- Section : 01 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ;
- Durée : 5 ans

Article 2 - Direction

Le mandat du directeur nommé à l'article 1^{er} prend effet à compter du 1^{er} août 2024 pour la durée de l'IRL.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247681DGDS

Décision portant modification de certaines dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7050 intitulée Centre de recherches internationales (CERI)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche UMR7050 intitulée Centre de recherches internationales (CERI)

DÉCIDE :

Art. 1. – À l'article 2 de la décision DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 susvisée, les dispositions relatives à la nomination de la directrice, du directeur adjoint, de la directrice adjointe nommés par intérim sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes

« La nomination de la directrice, du directeur adjoint, de la directrice adjointe nommés par intérim et mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 8 mois. »

sont remplacés par les termes :

« La nomination de la directrice, du directeur adjoint, de la directrice adjointe nommés par intérim et mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC246383INSHS

Décision portant modification de la décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,****Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7044 Archimede et de l'UMR7300 Espace ;**DÉCIDE :****Article 1^{er} :**

À l'article 1 de la décision DEC235779DGDS susvisée, les dispositions concernant les directions des unités suivantes sont modifiées comme suit :

Délégation Alsace

UMR n° 7044

Intitulé : Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée - Europe (ArchHiMedE)

Directeur : M. Sylvain PERROT, Chargé de recherche

La ligne : « Directrice adjointe : Mme Luana QUATTROCELLI, Maîtresse de conférences » est supprimée.

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7300

Intitulé : Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

Directeur : M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, Maître de conférences

La ligne : « Directeur adjoint : M. Alain RICHAUD, Maître de conférences » est supprimée.

Article 2 : PublicationLa présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 JUL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247682DGDS

Décision portant modification de certaines dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235789DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF) ;

DÉCIDE :

Art. 1. – À l'article 2 de la décision DEC235789DGDS du 22 décembre 2023 susvisée, les dispositions relatives à la nomination du directeur nommé par intérim sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes

« La nomination du directeur nommé par intérim et mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 8 mois. »

sont remplacés par les termes :

« La nomination du directeur nommé par intérim et mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC247908DR02

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de stockage, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222637DAJ en date du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222638DAJ en date du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de stockage de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique de l'IAP sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe Giraud

CNRS

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

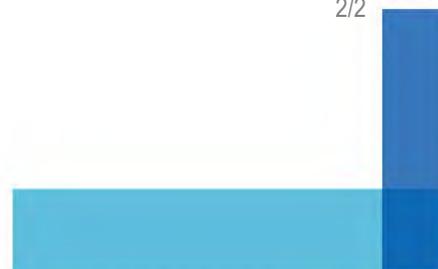
Annexe

IAP – UMR7095

Plateforme Simulation numérique et calcul scientifique

Prestations de stockage

Tarifs en euro HT, par Terrabyte	Tarif stockage avec machine IAP	Tarif stockage avec machine client
	Forfait mois	Forfait mois
Clients privés	9,20	3,77
Clients externes académiques	3,07	1,26
Clients partenaires	2,56	0,87
Facturation interne	2,56	0,87
	<i>dont coût éligible ANR 1,82</i>	<i>0,13</i>
	<i>dont coût éligible UE 2,56</i>	<i>0,87</i>



DEC247579DR02

Décision relative aux tarifs de la plateforme Cristallographie de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique»

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222637DAJ en date du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222638DAJ en date du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs de la plateforme Cristallographie de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique» sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe Giraud

Annexe 1

Institut de biologie physico-chimique – FR550

Plateforme Cristallographie - Tarifs en euro H.T (prix de vente unitaire –par plaque de criblage) – avec assistance de l'ingénieur PF Tarif applicable à compter du 1 ^{er} juillet 2024	
Clients privés	541.66 €
Clients externes académiques	361.10 €
Clients partenaires	207.28 €
<i>Projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 207.28 €</i>
<i>Projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 66.12 €</i>
Facturation interne	207.28 €
<i>CNRS projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 207.28 €</i>
<i>CNRS projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 66.12 €</i>

Annexe 2

Institut de biologie physico-chimique – FR550

Plateforme Cristallographie - Tarifs en euro H.T (prix de vente unitaire – par plaque de criblage) – sans assistance ingénieur PF Tarif applicable à compter du 1 ^{er} juillet 2024	
Clients privés	311.49 €
Clients externes académiques	207.66 €
Clients partenaires	67.64 €
<i>Projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 52.90 €</i>
<i>Projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 67.64 €</i>
Facturation interne	67.64 €
<i>CNRS projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 52.90 €</i>
<i>CNRS projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 67.64 €</i>

DEC247909DR02

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de calcul sur noeuds INFINITY, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222637DAJ en date du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222638DAJ en date du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de calcul sur nœuds INFINITY de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique de l'IAP sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe Giraud

CNRS

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Annexe

IAP – UMR7095

Plateforme Simulation numérique et calcul scientifique

Prestations de calcul sur INFINITY

Tarifs en euro HT, par coeur	Tarif calcul avec machine IAP	Tarif calcul avec machine client
	Forfait jour	Forfait mois
Clients privés	0,49	12,05
Clients externes académiques	0,16	4,02
Clients partenaires	0,13	3,15
Facturation interne	0,13	3,15
<i>dont coût éligible ANR</i>	<i>0,05</i>	<i>0,52</i>
<i>dont coût éligible UE</i>	<i>0,13</i>	<i>3,15</i>



DEC247907DR02

Décision relative aux tarifs de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique - prestations de calcul sur noeuds CANDIDE, de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222637DAJ en date du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222638DAJ en date du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de calcul sur nœuds CANDIDE de la plateforme Simulation numérique et calcul scientifique de l'IAP sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe Giraud

CNRS

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Annexe

IAP – UMR7095

Plateforme Simulation numérique et calcul scientifique

Prestations de calcul sur CANDIDE

Tarifs en euro HT, par coeur	Tarif calcul avec machine IAP	Tarif calcul avec machine client
	Forfait jour	Forfait mois
Clients privés	0,85	19,22
Clients externes académiques	0,28	6,41
Clients partenaires	0,21	4,28
Facturation interne	0,21	4,28
<i>dont coût éligible ANR</i>	<i>0,09</i>	<i>0,72</i>
<i>dont coût éligible UE</i>	<i>0,21</i>	<i>4,28</i>

DEC247578DR02

Décision relative aux tarifs de la plateforme Biophysique de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique»

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222637DAJ en date du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222638DAJ en date du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs de la plateforme Biophysique de la FR550 intitulée « Institut de biologie physico-chimique» sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe Giraud

Annexe 1

Institut de biologie physico-chimique – FR550

Plateforme Biophysique - Tarifs en euro H.T (prix de vente unitaire – 1 journée d'utilisation)	
Tarif applicable à compter du 1 ^{er} juillet 2024	
Clients privés	584.47 €
Clients externes académiques	389,64 €
Clients partenaires	250.82 €
<i>Projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 250.82 €</i>
<i>Projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 0 €</i>
Facturation interne	250.82 €
<i>CNRS projets financés : Europe</i>	<i>coûts éligibles : 250.82 €</i>
<i>CNRS projets financés : ANR</i>	<i>coûts éligibles : 0 €</i>



Délégation Alsace

DEC247686DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, Délégué Régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC) sont fixés comme suit :

Nature des prestations		Tarif HT €
		Tarif unitaire
1. Four		
5467	Client CNRS	5,36
5468	Client secteur public – EPST et Universités	5,36
5469	Client secteur privé	9,88
2. Autoclave		
5470	Client CNRS	55,60
5471	Client secteur public – EPST et Universités	55,60
5472	Client secteur privé	102,36
3. Laveur Sécheur		
5473	Client CNRS	8,28
5474	Client secteur public – EPST et Universités	8,28
5475	Client secteur privé	15,25

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 08 juillet 2024.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **05 JUIL. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué Régional
Géraud DELORME

DEC247910DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme de Spectrométrie de Masse des Petites Molécules de Strasbourg (SMPMS) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n°DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la note n°DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotuelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme SMPMS relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme SMPMS	Tarif HT € par geste
---------------------	--	---------------------------------

1. Travaux d'études et de conception :

11159	Clients internes	15,98 €
11160	Clients partenaires	15,98 €
11161	Clients externes académiques	60,03 €

11162	Clients privés	120,05 €
-------	----------------	----------

Code article	Nature des prestations de la plateforme SMPMS	Tarif HT € par geste
--------------	---	----------------------

2. Analyse, mise en forme et rédaction des résultats :

11163	Clients internes	2,00 €
11164	Clients partenaires	2,00 €
11165	Clients externes académiques	7,50 €
11166	Clients privés	15,00 €

3. Préparation BSA+ gamme étalon :

11167	Clients internes	3,59 €
11168	Clients partenaires	3,59 €
11169	Clients externes académiques	13,50 €
11170	Clients privés	27,00 €

4. Quantification par dosage de Bradford :

11171	Clients internes	1,60 €
11172	Clients partenaires	1,60 €
11173	Clients externes académiques	6,00 €
11174	Clients privés	12,00 €

5. Préparation acide ascorbique :

11175	Clients internes	1,60 €
11176	Clients partenaires	1,60 €
11177	Clients externes académiques	5,99 €
11178	Clients privés	11,99 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme SMPMS	Tarif HT € par geste
6. Extraction tissus biologique solide :		
11179	Clients internes	2,40 €
11180	Clients partenaires	2,40 €
11181	Clients externes académiques	9,00 €
11182	Clients privés	18,00 €
7. Extraction fluide biologique :		
11183	Clients internes	2,00 €
11184	Clients partenaires	2,00 €
11185	Clients externes académiques	7,50 €
11186	Clients privés	15,00 €
8. Dérivation AccQ-Tag :		
11187	Clients internes	5,99 €
11188	Clients partenaires	5,99 €
11189	Clients externes académiques	22,50 €
11190	Clients privés	45,00 €
9. Preparation Dansyl +Bicarbonate+ amonium formate :		
11191	Clients internes	3,59 €
11192	Clients partenaires	3,59 €
11193	Clients externes académiques	13,50 €
11194	Clients privés	27,00 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme SMPMS	Tarif HT € par geste
10. Dérivation Dansyl :		
11195	Clients internes	1,20 €
11196	Clients partenaires	1,20 €
11197	Clients externes académiques	4,50 €
11198	Clients privés	9,00 €
11. Mise en cuve PET :		
11199	Clients internes	0,80 €
11200	Clients partenaires	0,80 €
11201	Clients externes académiques	3,00 €
11202	Clients privés	6,00 €
12. Mise en cuve insert :		
11203	Clients internes	0,80 €
11204	Clients partenaires	0,80 €
11205	Clients externes académiques	3,00 €
11206	Clients privés	6,00 €
13. SPE Hypersep :		
11207	Clients internes	2,60 €
11208	Clients partenaires	2,60 €
11209	Clients externes académiques	9,76 €
11210	Clients privés	19,51 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme SMPMS	Tarif HT € par geste
--------------	---	----------------------

14. SPE OASIS HLB :

11211	Clients internes	2,60 €
11212	Clients partenaires	2,60 €
11213	Clients externes académiques	9,76 €
11214	Clients privés	19,51 €

15. Programmation run + Mise en masse :

11215	Clients internes	0,80 €
11216	Clients partenaires	0,80 €
11217	Clients externes académiques	3,00 €
11218	Clients privés	6,00 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **24 JUIL. 2024**

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué régional

M. Géraud DELORME



Délégation Alsace

DEC247687DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, Délégué Régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC) sont fixés comme suit :

Nature des prestations		Tarif HT €
		Tarif unitaire
4341	PARP-1 (human) (rec) – client CNRS	130,00
4342	PARP-1 (human) (rec) – client hors-CNRS	151,20
4343	PARP-2 (mouse) (rec) – client CNRS	145,00
4344	PARP-2 (mouse) (rec) – client hors-CNRS	172,80
4345	PARP-3 (human) (rec) – client CNRS	150,00
4346	PARP-3 (human) (rec) – client hors-CNRS	178,20
4347	PARP-1 (BRCT domain) (rec) – client CNRS	110,00
4348	PARP-1 (BRCT domain) (rec) – client hors-CNRS	129,60
4349	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL	90,00
	– client CNRS	
4350	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL	108,00
	– client hors-CNRS	
4351	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL – client CNRS	490,00
4352	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL – client hors-CNRS	572,40
4353	Pab to PARP-2 – client CNRS	95,00
4354	Pab to PARP-2 – client hors-CNRS	113,40
4355	Pab to XRCC1 old (human) – client CNRS	95,00
4356	Pab to XRCC1 old (human) – client hors-CNRS	113,40
4357	Pab to XRCC1 new (human) – client CNRS	95,00
4358	Pab to XRCC1 new (human)	113,40
4359	Pab to PARP-1 (BRCT domain) – client CNRS	90,00
4360	Pab to PARP-1 (BRCT domain) – client hors-CNRS	108,00
4361	Pab to PARP-3 – client CNRS	100,00
4362	Pab to PARP-3 – client hors-CNRS	118,80

4363	Pab to PARP-2 (pur) – client CNRS	100,00
4364	Pab to PARP-2 (pur) – client hors-CNRS	118,80
4365	Pab to PARP-1 (from Goat) – client CNRS	90,00
4366	Pab to PARP-1 (from Goat) – client hors-CNRS	108,00
4367	Mab to PARP-3 (LA6B10) – client CNRS	150,00
4368	Mab to PARP-3 (LA6B10) – client hors-CNRS	178,20
4369	DNA (purified) (DANse I act) – client CNRS	20,00
4370	DNA (purified) (DANse I act) – client hors-CNRS	27,00

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 08 juillet 2024.

Article 3 :

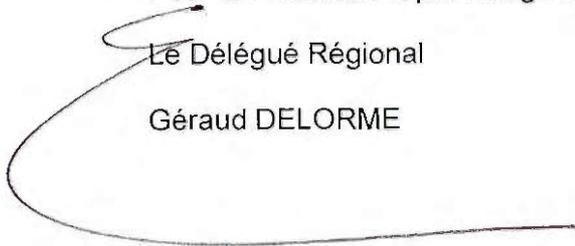
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **05 JUL. 2024**

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Géraud DELORME



DEC247761DR11

Décision relative aux tarifs des produits de l'unité UPR 2940 intitulée Institut Néel - Centre de Liquéfaction

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC211833DAJ en date du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC211834DAJ en date du 24 juin 2022 donnant délégation de signature à Mme Marjorie FRAISSE déléguée régionale pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des produits de l'UPR2940 intitulée «Institut Neel» - Centre de Liquéfaction sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 12/07/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12/07/2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée Régionale
Mme Marjorie FRAISSE



Annexe DEC247761DR11

Tarification 2024 de l'unité UPR2940 intitulée « Institut Néel » - Centre de liquéfaction

1) Azote liquide

Prix de vente unitaire €/litre AZOTE LIQUIDE	
Facturation interne	0.24
Clients partenaires	0.24
Clients externes académiques	0.31
Clients privés	0.43

2) Hélium liquide

HELIUM LIQUIDE	Prix de vente unitaire €/litre	Prix de vente unitaire €/m ³
Facturation interne	3.78	5.03
Clients partenaires	3.78	5.03
Clients externes académiques	4.94	6.57
Clients privés	6.91	9.20

3) Hélium Gaz

Le tarif de l'hélium gaz (hélium non rendu ou pertes hélium) est facturé au tarif du prix d'achat 2024 de l'hélium chez le fournisseur, soit **37.20 €** par litre de liquide acheté ou **49.60€/m³** de gaz perdu (l'équivalence retenue est 1kg d'hélium liquide = 8 litres de liquide = 6,01 m³ de gaz).



DEC247504DR11

Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UAR2966 intitulée ULISSE**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC211833DAJ en date du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC211834DAJ en date du 24 juin 2022 donnant délégation de signature à Mme Marjorie FRAISSE déléguée régionale pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC223090DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » - UAR2966

DECIDE:

Les tarifs des prestations de logistique de l'UAR2966 intitulée ULISSE sont fixés comme suit :

1) Transport de marchandises (emballage, transport, stockage, dédouanement, assurance ad valorem)

Client interne	Tarif : 0,26 € H.T. par euro de prestation transport achetée aux fournisseurs d'Ulisse
Client partenaire du CNRS*	Tarif : 0,26 € H.T. par euro de prestation transport achetée aux fournisseurs d'Ulisse

2) Cession sous douane

Client interne	Tarif forfaitaire : 200 € H.T par cession sous douane
Client partenaire du CNRS*	Tarif forfaitaire : 200 € H.T par cession sous douane

*Un client partenaire du CNRS correspond à une entité extérieure au CNRS exerçant en tout ou partie une activité de recherche et sollicitant auprès de l'UAR ULISSE une mission de transport concourant à la réalisation d'un projet partenarial de recherche scientifique en collaboration avec le CNRS.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 22/07/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22/07/2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée Régionale
Mme Marjorie FRAISSE



**Annexe à la décision tarifaire :
services apportés par l'unité Ulisse dans le cadre des prestations logistiques
transport, compris dans le coût d'intervention**

Sept. 2024 / p.483

Analyse préalable de la demande	Enquête sur les contraintes de la prestation (nature marchandise, précautions de conservation, délais, modalités de livraison...), demande de précisions au demandeur et/ou à l'expéditeur et/ou au destinataire, analyse générale du dossier, visite sur site si nécessaire .
Réglementation : Analyse spécifique au dangereux	Identification, classification, définition des limitations au transport, puis recommandations d'emballage et étiquetage (vérification sur photo au besoin avant enlèvement), déclaration (DGD), envoi d'étiquettes normalisées le cas échéant
Réglementation : Douane	Analyse générale des options de régimes douaniers et détermination du code douanier, conseil et accompagnement sur les optimisations possibles (franchise de droits, export temporaire...), instructions aux prestataires déclarants en douane, si achat de matériel à l'étranger, instructions au fournisseur pour l'édition de la facture pour douane, carnet ATA
Réglementation : Permis spéciaux et licences (BDU)	Selon nature marchandise, conseil sur les permis et certificats à obtenir par le laboratoire auprès des organismes compétents (DDPP, SIVEP, CITES,...). BDU : analyse du statut et le cas échéant demande de licence
Prestation emballage	Définition de l'emballage nécessaire en fonction de la réglementation et des contraintes liées au contenu, établissement du prix prestataire (grille ou sur-mesure), suivi de la réalisation et de l'expédition
Définition de la solution logistique	Mode de transport, choix prestataire, itinéraires, détermination des deadlines en fonction des souhaits énoncés à la demande
Obtention de la cotation prestataire	En fonction de la solution logistique choisie : calcul selon grille, ou mise en concurrence (consultation PUMA, ...)
Etablissement des documents	Factures, colisage, étiquettes d'identification des colis
Suivi pendant la prestation	Lancement de l'ordre de transport, suivi prestataire, de simple tracking à monitoring complet avec outils spécifiques
Intervention exceptionnelle	En cas d'aléas : blocage en douane, difficultés particulières dans le pays... Intervention administrative, possibilité de déplacements sur site
Assurance	Intégration de l'assurance ad valorem par défaut. Si cas particuliers prévus au contrat d'assurance, déclaration préalable. Si valeur supérieure à un seuil (1 M€ au 1 ^{er} janvier 2023) cotation sur mesure de l'assureur + gestion administrative assureur (BdC, facture etc).
Suivi d'un litige éventuel	Responsable exploitation : transmission dans les délais des éléments à l'assureur et au prestataire, suivi du dossier (expertises...) en lien avec le laboratoire + coordination avec le service gestion
Gestion administrative /exploitation	<u>Taches exploitation</u> : Etablissement des devis pour le laboratoire, vérification BdC laboratoire, mise à jour éventuelle cotation prestataire, enregistrement POD, validation service fait, vérification facture, archivage <u>Taches gestion</u> : Bon de commande fournisseur, suites de PUMA, refacturation interne et demandes de facturation pour les payeurs externes adressées à la DR11, validation service fait, suivi paiement facture fournisseurs (WF, lien DR11), suivi budgétaire, campagnes de recouvrement éventuelles (siège/DR11)
Commande publique	Pour permettre la mise en place de ces prestations, des accords-cadres « métier » sont passés et renouvelés régulièrement avec un impératif de continuité de service :

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Transports (tous modes) : accord-cadre mono et multiattributaires 5 lots- Transport express- Emballage- Assurance ad valorem |
|--|---|

DEC247920DR12

Décision relative aux tarifs des prestations de l'Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - FR3479, plateforme de Résonance Magnétique Nucléaire, concernant une journée d'utilisation du spectromètre RMN 600 MHz équipé d'une cryo-plateforme.

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194 du 10 février 2022 modifiée par les décisions DEC220090DAJ du 23 août 2022 et DEC223537DAJ du 14 février 2023 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de la plateforme de Résonance Magnétique Nucléaire du laboratoire de l'IMM - FR3479, concernant une journée d'utilisation du spectromètre RMN 600 MHz équipé d'une cryo-plateforme, sont fixés selon le barème ci-dessous :

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	1 034,72€
Clients externes académiques	769,83€
Clients partenaires	291,90€
Clients internes	291,90€

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 Juillet 2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée régionale
Mme Aurélie Philippe



Grille tarifaire par le laboratoire pour publication :

Tarification auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
Plateforme RHEM

Prise d'effet : 01/08/2024

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotuelles /Etablissements partenaires HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
RHEM1	Traitement sur échantillons	Par échantillon	3,20€	9,18 €	9,77 €
RHEM2	Mise à disposition postes Coloration/IF/IHC	Par lame	2,25 €	17,71 €	18,60 €
RHEM3	Traitement sur lames	Par lame	1,60 €	4,31 €	4,53 €
RHEM4	Mise à disposition d'équipements	Par heure	22,58 €	94,17 €	98,87 €
RHEM5	Coupes	Par heure	30,96 €	655,31 €	688,07 €
RHEM6	Expertise, Consulting	Par heure	99,19 €	493,75 €	518,44 €
RHEM7	Formation	Par journée	340,17 €	727,53 €	763,91 €

***Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :**

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- Institut Agro Montpellier

DEC247860DR13**Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UAR3426 intitulée « BIOCAMPUS »****LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de la plateforme RHEM (RHEM1 à RHEM7) de l'UAR3426 intitulée « BIOCAMPUS » sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2022_12 du 17 février 2022.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/08/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18/07/2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jérôme VITRE





Grille tarifaire par le laboratoire pour publication :

Tarification non auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
Plateforme RHEM-Prestation RHEM8

Prise d'effet : 01/08/2024

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
RHEM8	Tubes de sang	Par tubes	6,60€	19,80 €	19,80 €

***Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :**

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- Institut Agro Montpellier

DEC247861DR13

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UAR3426 intitulée « BIOCAMPUS »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de la plateforme RHEM (RHEM1 à RHEM7) de l'UAR3426 intitulée « BIOCAMPUS » sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/08/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18/07/2024

Pour le président-directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
M. Jérôme VITRE

DEC247624DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UMR5535 intitulée « IGMM »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations auditables de l'UMR5535 intitulée « IGMM » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28/06/2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jérôme VITRE



Tarifcation auditable n°DEC247624DR13

UMR 5535 IGMM

Plateforme ZEFI (Zone d'expérimentation et de formation)

Prise d'effet : 01/01/2024

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
ZEFI1	Entretien d'une cage	La semaine	5,39 €	9,61 €	25,38 €
ZEFI2	Injection d'un composé, prélèvement sanguin, suivi de poids	Nombre d'animaux/mois	18,95 €	45,31 €	119,63 €
ZEFI3	Chirurgie in vivo, dissection, perfusion	Nombre d'animaux/mois	3,81 €	114,29 €	301,73 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**) - Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national, - **SupAgro** Montpellier.

DEC247526DR14

Décision modifiant la décision DEC247248DR14 relative aux tarifs des prestations de la Plateforme ARCHEOSCIENCES de l'UMR5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de Microscopie électronique, Microscopie optique, Drones, Préparation d'échantillon autonome et Préparation d'échantillon encadrée de la Plateforme ARCHEOSCIENCES de l'UMR5608 intitulée « TRACES » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Avril 2024.

La grille tarifaire annexe est modifiée et susvisée comme suit à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 Juin 2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré



Plateforme ARCHEOSCIENCES - TRACES
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/04/2024

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
Microscopie électronique	Demi-journée	87,37 €	87,37 €	1 424,97 €	1 524,72 €
Microscopie optique	Demi-journée	18,99 €	18,99 €	278,42 €	297,91 €
Drones	Demi-journée	151,15 €	151,15 €	2 060,13 €	2 266,14 €
Préparation échantillon autonome	Demi-journée	15,20 €	15,20 €	144,65 €	154,78 €
Préparation échantillon encadrée	Demi-journée	22,29 €	22,29 €	266,39 €	285,04 €
Formation Conseil Gestion de projet Lecture & Analyse de résultats	Heure			53,35 €	

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Université Toulouse Jean Jaurès - UT2J
 Université Paul Sabatier - UT3
 Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - EHESS
 Institut National de Recherches Archéologiques Préventives - INRAP
 Toulouse Métropole
 Service Archéologique du Conseil Départemental d'Ariège
 Service Préventif du Conseil Départemental du Lot
 Ministère de la Culture et des Communications - MCC

DEC247914DR15

Décision relative à la tarification des locations de la salle RAGONDIN de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations de la salle RAGONDIN de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Salle RAGONDIN

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	197,00
Clients externes académiques	55,00
Clients partenaires	51,00
Facturation interne	51,00

DEC247911DR15

Décision relative à la tarification des locations de la salle de séminaire de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué(e) régional(e) pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations de la salle de séminaire de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Salle de séminaire

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	210,00
Clients externes académiques	91,00
Clients partenaires	85,00
Facturation interne	85,00

DEC247918DR15

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre « invité » de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations d'une chambre « invité » de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Chambre « invité »

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	26,00
Clients externes académiques	13,00
Clients partenaires	12,00
Facturation interne	12,00

DEC247912DR15

Décision relative à la tarification des locations de la salle FORET de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations de la salle FORET de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Salle FORET

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	184,00
Clients externes académiques	146,00
Clients partenaires	136,00
Facturation interne	136,00

DEC247916DR15

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre double de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations d'une chambre double de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Chambre double

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	15,00
Clients externes académiques	8,00
Clients partenaires	8,00
Facturation interne	8,00

DEC247917DR15

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre triple de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations d'une chambre triple de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Chambre triple

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	15,00
Clients externes académiques	10,00
Clients partenaires	9,00
Facturation interne	9,00

DEC247915DR15

Décision relative à la tarification des locations d'une chambre simple de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations d'une chambre simple de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Chambre simple

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	15,00
Clients externes académiques	14,00
Clients partenaires	13,00
Facturation interne	13,00

DEC247913DR15

Décision relative à la tarification des locations de la salle M1 de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des locations de la salle M1 de l'unité UMR7372 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 24/07/2024

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24/07/2024

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Younis HERMES

Unité mixte de recherche du Centre d'études biologiques de Chizé (UMR7372)
Salle M1

Synthèse tarifaire - 24/07/2024

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Clients privés	194,00
Clients externes académiques	54,00
Clients partenaires	50,00
Facturation interne	50,00

DEC247569DRH

Décision portant sur l'accueil en délégation en résidence, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2024)

Vu, le code général de la fonction publique ;

Vu, le code de la recherche

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

ARTICLE 1^{er}

Sont retenus en vue de leur accueil en délégation en résidence les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom
Institut des sciences humaines et sociales		
Mme	ALVIZURI	Verushka
Mme	BOULOUCHE	Nathalie
M	CHADOIN	Olivier
Mme	DULAC	Anne-Valérie
Mme	DURAND	Marie
M	FRUTEAU de LACLOS	Frédéric
Mme	GAILLARD	Frédérique
Mme	HOBSON FAURE	Laura
Mme	JACQUEY	Lisa
Mme	JEANROY	Audrey
M	MARROU	Louis
Mme	MICHAEL SUEUR	Androula
Mme	MICHEL	Aurélia
Mme	RHONÉ-QUER	Camille
Mme	SAVELLI	Julie
Mme	SCONZA	Anna
Mme	TADIER	Elsa
Mme	TERSIGNI	Simona
M	VIDAL	Laurent

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Article 2

Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président-Directeur général. Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

Article 3

L'affectation dans les unités comportant une zone à régime restrictif est décidée sous réserve de l'obtention du visa du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

18 sept. 2024



Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247594DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Christophe COURRIER

Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'État ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieures et ingénieurs de recherche – ingénieures et ingénieurs d'études – assistantes ingénieures et assistants ingénieurs – ingénieures et ingénieurs principaux de physique nucléaire réunie le 19 juillet 2024 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant que l'article L121-1 du CGFP dispose que « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » ;

Considérant que M. Christophe COURRIER, assistant ingénieur (AI) au CNRS, est affecté au sein du laboratoire NAVIER (UMR8205), placé sous les tutelles conjointes de l'Ecole des Ponts Paris Tech, de l'Université Gustave Eiffel et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Considérant que les 9 août 2023 et 21 septembre 2023, Monsieur PITOIS, responsable de l'équipe technique transversale du laboratoire NAVIER, a adressé deux courriels aux services de la Délégation régionale Ile-de-France Villejuif pour les alerter sur le comportement inapproprié de M. COURRIER. Il s'agissait de discussions inappropriées à connotation sexuelle initiées à plusieurs reprises auprès de jeunes doctorantes et étudiants stagiaires du laboratoire ;

Considérant que le 23 octobre 2023, la Présidence de l'Université Gustave Eiffel et celle de la direction de l'Ecole des Ponts ParisTech, co-tutelles de l'unité, ont adressé un courrier de signalement à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif, portant sur les mêmes faits ;

Considérant que le service des ressources humaines de la Délégation régionale Ile-de-France Villejuif a conduit une enquête administrative d'octobre 2023 à avril 2024 au cours de laquelle neuf personnes ont été entendues ;

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Considérant que l'enquête administrative mise en place par les services de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif a révélé que M. COURRIER a tenu depuis 2021, à plusieurs reprises et à l'encontre de plusieurs étudiantes stagiaires et jeunes chercheuses du laboratoire, des propos à connotation sexuelle ; qu'il a initié des discussions touchant à la sexualité, aux différentes pratiques sexuelles entre cultures et à la pratique du polyamour ;

Considérant que ces discussions, inappropriées dans un cadre professionnel et de nature à semer le doute quant aux intentions de M. COURRIER, ont mis particulièrement mal à l'aise ses interlocuteurs ;

Considérant qu'aucun des éléments de l'enquête n'indique que les propos déplacés de M. COURRIER ont été accompagnés de comportements tactiles ou de gestes inappropriés ;

Considérant que le comportement de M. COURRIER a cessé sur demande de ses interlocuteurs ;

Considérant que la commission administrative paritaire (CAP) a été réunie en conseil de discipline le 19 juillet 2024 sur la situation de M. COURRIER et a rendu son avis après examen du dossier et audition de M. COURRIER, de son défenseur et des témoins cités par l'administration et par M. COURRIER ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP que cette dernière a retenu comme établis les faits suivants : « *Monsieur Christophe COURRIER a tenu à plusieurs reprises et à l'encontre de plusieurs étudiantes stagiaires, doctorantes et jeunes chercheuses du laboratoire, des propos à connotation sexuelle inappropriés dans un cadre professionnel les mettant particulièrement mal à l'aise* » ;

Considérant que le fait que M. COURRIER ait déjà fait l'objet à plusieurs reprises de recadrage par sa hiérarchie à propos des mêmes faits constitue un facteur aggravant ;

Considérant que le comportement de M. COURRIER nuit à la sérénité et au bon fonctionnement du laboratoire ainsi qu'à l'organisation du travail de plusieurs doctorantes et étudiants stagiaires et du personnel permanent du laboratoire ;

Considérant qu'il ressort de ce qui précède et des éléments du dossier par son comportement inapproprié, M. COURRIER a manqué à ses obligations de fonctionnaire et notamment à celles d'exemplarité et de dignité qui s'imposent aux fonctionnaires dans l'exercice des fonctions conformément à l'article L. 121-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant que ce comportement fautif justifie légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de M. COURRIER ;

DECIDE

Article 1er

M. Christophe COURRIER, assistant ingénieur affecté au sein du laboratoire NAVIER (UMR8205), est exclu de ses fonctions pour une durée de quinze jours à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction non-anonymisée de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/07/2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC247543DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Etienne PETIT

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

- Vu** le code de la recherche ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses, réunie le 19 juin 2024 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que l'article L121-1 du CGFP dispose que « L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité » ;

Considérant qu'aux termes de l'article L123-1 du CGFP, « L'agent public ne peut exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit sous réserve des dispositions des articles L. 123-2 à L. 123-8. Il est interdit à l'agent public : 1° De créer ou de reprendre une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou affiliée au régime prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale ; 2° De participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif ; 3° De donner des consultations, de procéder à des expertises ou de plaider en justice dans les litiges intéressant toute personne publique, le cas échéant devant une juridiction étrangère ou internationale, sauf si cette prestation s'exerce au profit d'une personne publique ne relevant pas du secteur concurrentiel ; 4° De prendre ou de détenir, directement ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle il appartient ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre son indépendance ; 5° De cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet » ;

Considérant que M. Etienne PETIT, chargé de recherche, est affecté au sein du Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3-UMR7239) ;

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Considérant que M. Etienne PETIT a déposé en date du 22 aout 2022 une demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire soumise à autorisation préalable afin d'exercer « *une activité d'expertise et consultation* » auprès de l'Université de Namur ; qu'il a, dans ce cadre, produit une convention de sous-traitance de recherche en date du 8 juin 2022 co-signée au nom de la société Alaincourt-la-cote et l'Université de Namur ;

Considérant que par un courrier en date du 20 octobre 2022, la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est a expressément demandé à M. Etienne PETIT de ne pas entamer de démarche auprès de l'Université de Namur avant d'avoir reçu l'autorisation ;

Considérant qu'une décision implicite de refus de demande de cumul d'activités à titre accessoire est née ;

Considérant que par courrier en date du 16 octobre 2023, l'Université de Namur a confirmé le fait que M. Etienne PETIT a accompli la première partie des tâches qui lui avaient été confiées ;

Considérant que la commission administrative paritaire (CAP) a été réunie, le 19 juin 2024, en conseil de discipline sur la situation de M. Etienne PETIT et a rendu son avis après examen du dossier et audition de M. Etienne PETIT et de son défenseur ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP, que M. Etienne PETIT reconnaît « avoir exercé, sans attendre d'autorisation, une activité privée auprès de l'Université de Namur, sous le statut de profession libérale mais nie avoir été rémunéré pour cette activité » ;

Considérant qu'il ressort de cet avis que la CAP a retenu comme établi le fait que M. Etienne PETIT a exercé sans autorisation une activité privée auprès de l'Université de Namur ; que M. Etienne PETIT a méconnu l'interdiction prévue par l'article L.123-1 du CGFP de cumuler son emploi de fonctionnaire avec une activité privée sans autorisation préalable, et qu'il a ainsi manqué à ses obligations déontologiques et en particulier à son devoir de probité ;

Considérant que le fait que M. Etienne PETIT a déjà été sanctionné par une décision en date du 6 juin 2011 d'une exclusion temporaire des fonctions de deux ans pour divers manquements dont l'exercice d'activités privées sans autorisation et en dehors de toute position administrative régulière, constitue un facteur aggravant aux faits reprochés ;

Considérant que M. Etienne PETIT a ainsi manqué à ses obligations déontologiques et en particulier à son devoir de probité et que ces agissements ont par ailleurs porté atteinte à l'image du CNRS ;

Considérant que ce comportement fautif justifie légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de M. Etienne PETIT ;

DECIDE

Article 1^{er}

M. Etienne PETIT, chargé de recherche affecté au sein du Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3-UMR7239), est exclu de ses fonctions pour une durée d'un an assortie d'un sursis de neuf mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction non-anonymisée de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC247468DRH

Vu, le code général de la fonction publique ;

Vu, le code de la recherche ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu, le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 6 mai 2024 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation ;

ARTICLE 1^{er} L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
CNRS Chimie		
Mme	CRIQUET	Justine
M.	LUTZWEILER	Gaetan
M.	MANGIN	Stéphane
CNRS Physique		
M.	MUSSOT	Arnaud
CNRS Sciences humaines & sociales		
Mme	DE RUGY	Marie
Mme	DUPUY	Camille
Mme	MARTIN	Roxane
Mme	NAKANABO DIALLO	Rozenn
Mme	SPICA	Anne-Élisabeth

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
CNRS Physique		
M.	CAPPONI	Sylvain
CNRS Sciences humaines & sociales		
Mme	BOHAC	Barbara
M.	MANGEON	Anthony
Mme	SALIOU	Catherine
CNRS Mathématiques		
M.	RIFFORD	Ludovic
CNRS Terre & Univers		
Mme	DEMAREZ	Valerie

Article 2

Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le président-directeur général. Les conventions d'accueil en délégation mentionnées aux articles 14 du décret du 6 juin 1984 ; 13 du décret n°92-171 et 23 du décret n°2018-105 susvisés sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

Article 3

L'affectation dans les unités comportant une zone à régime restrictif est décidée sous réserve de l'obtention du visa du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23/07/2024

Pour le président-directeur général
et par délégation

Le directeur des ressources humaines
Eric LANCIAUX

DEC247576DRH

Décision portant remplacement de représentants du personnel à la Commission administrative paritaire n°1

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique codifié au sein du code de la recherche ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222953DAJ arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS, en date du 9 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC246334DRH portant nomination des représentants titulaires et suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses ;

Vu la décision DEC246347DRH portant remplacement d'un représentant suppléant du personnel à la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses ;

Article 1^{er}

Est nommé, à compter du 01/08/2024, représentant titulaire du personnel à la commission administrative paritaire n° 1 :

- Monsieur Aurélien DJAMENT, Chargé de recherche de classe normale.

En remplacement de :

- Monsieur Georges LUTFALLA, Directeur de recherche de 1^{ère} classe.

Est nommée, à compter du 01/08/2024, représentant suppléante du personnel à la commission administrative paritaire n° 1 :

- Madame Isabelle BOUCHOULE, Directrice de recherche de 2^{ème} classe.

En remplacement de :

- Aurélien DJAMENT, Chargé de recherche de classe normale.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

12 JUIL. 2024



Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC247522INSHS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3726 intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice - CLAMOR ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS en date du 22 décembre 2023 portant prorogation de de l'unité d'appui et de recherche n°3726 intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice - CLAMOR » ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 7 mai 2024 ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juin 2024, l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3726 intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice - CLAMOR » devient « Criminocorpus Lab – Histoire de la justice et humanités numériques ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le - 4 JUIL. 2024



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC247869DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (GSMA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (GSMA), dont la directrice est Mme Maud ROTGER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (GSMA)

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- La directrice de l'unité ;
- La directrice adjointe
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 26 Juin 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

¹ Durée maximale de 5 ans.

Edwige HELMER-LAURENT

DEC247658DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL2958 intitulée Georgiatech

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC223093DGDS du 02 Janvier 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° IRL2958 intitulée Georgiatech, dont le directeur est M. Jean Paul SALVESTRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL2958 intitulée Georgiatech.

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint ;
- 6 membres élus ;
- 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC247669DR14

Décision portant renouvellement du conseil de service au sein de l'unité MOY1678 - Direction des Systèmes d'Information (DSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC222189DAJ du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Jocelyn Méré, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 06 juin 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la Direction des Systèmes d'Information - MOY1678.

Article 2 - Composition

Le conseil de service comprend 16 membres :

☐ Membres de droit

- Le Directeur ou la Directrice de la DSI
- Le Directeur adjoint ou la Directrice adjointe de la DSI

☐ 12 membres élus :

Site de Toulouse

Titulaires

Patricia CLERMONT
Jean-Marie COUTENS
Anne DUFAURE
Marie-Paule PANTUSI

Suppléant(e)s

Marion PERES
Dominique NAUDE
Antoine CHABAUD
Corinne CANTENOT

Site de Meudon

Titulaires

Badre BENSALAH
Christophe GUY

Suppléant(e)s

Thanh Tam NGUYEN
Emilie CARLIER

☐ 2 membres nommés

- Chitra IRIART (site Toulouse)
- Anne-Laure BERNARD (site Meudon)

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 juillet 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246854INSHS

Décision portant modification des dispositions relatives aux établissements co-tutelles de l'unité d'appui et de recherche n° 2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx).

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 2004 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx) » et nommant M. Sandro Landi aux fonctions de directeur ;

Vu les procès-verbaux des COPIL en dates du 31 janvier 2023 et du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la directrice de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} avril 2024, les dispositions relatives aux établissements co-tutelles de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx) sont les suivantes :

Tutelles principales : CNRS, UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE

Tutelles secondaires : UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, BORDEAUX INP, SCIENCES PO BORDEAUX

Article 2

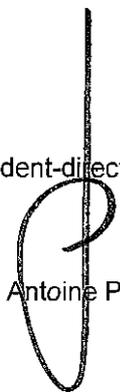
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 MAI 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DECXXXXXXDRXX¹

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès Préciser le service ou l'unité, son code et son intitulé

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du 26 avril 2021 relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics nationaux situées à l'étranger²,

Vu l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° Numéro du Cliquez ici pour entrer une date. portant nomination de M./Mme aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Choisissez un élément.,

DECIDE :

Article 1^{er} - Institution de la régie et recettes encaissées

Il est institué auprès de Préciser le service ou l'unité, son code et son intitulé une régie de recettes permanente à compter du Cliquez ici pour entrer une date. OU temporaire³ pour la période du Cliquez ici pour entrer une date. au Cliquez ici pour entrer une date.

[Supprimer la mention inutile]

installée à Préciser l'adresse,

¹ Supprimer les notes de bas de page après rédaction de la décision (les notes qui font référence à la réglementation peuvent être conservées pour information, si le SFC l'estime utile). Reprendre le « numéro du document » attribué automatiquement par Doc'Utiles après création et sauvegarde de la fiche de la décision (le champ « type de n° » doit obligatoirement indiquer « BO »). La fiche est à classer dans la rubrique « 07. Mesures particulières du CNRS » de Doc'utiles (champ « 2 - Contenu > Niveau 1 » : choisir « 07. Mesures particulières du CNRS » dans la liste déroulante).

² A supprimer pour les régies en France métropolitaine et outre-mer.

³ Une régie temporaire est créée pour une période n'excédant pas six mois ou pour une opération particulière

pour l'encaissement des recettes suivantes⁴ : A préciser

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants⁵ : A préciser

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées⁶.

Article 2 - Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor⁷.

Article 3 - Montant de l'encaisse

Le montant maximum de l'encaisse⁸ s'élève à Montant €.

Article 4 - Montant du fonds de caisse

Le montant du fonds de caisse permanent⁹ du régisseur est fixé à Montant €. Il est versé par l'agent comptable au régisseur [conditions et périodicité à préciser¹⁰].

Article 5 - Encaissements en numéraires

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1, sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie, à l'usager, un ticket ou à défaut, une quittance¹¹.

Article 6 - Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur¹².

⁴ Cf. article 7 du [décret n° 2019-798 du 26/07/2019](#) : « La nature des recettes à encaisser est fixée par l'acte constitutif de la régie. Sauf dérogation accordée par le ministre chargé du budget, les impôts, taxes et redevances prévus au code général des impôts, au code des douanes et au code général de la propriété des personnes publiques ne peuvent être encaissés par l'intermédiaire d'une régie. »

⁵ Dans la limite de 300 € pour les recettes perçues en espèces (Art.8 du [décret n° 2019-798 du 26/07/2019](#)). Selon l'instruction juridique commune (IJC) : « Conformément à la législation sur les cartes bancaires, le régisseur doit conserver les reçus de manière sécurisée pendant une durée d'un an à compter de la date d'émission. » (Cf. version annuelle en vigueur de l'IJC chapitre sur les régies de recettes > Section 2 Modalités d'encaissement et de versement des recettes > Sous-section 1 Modalités d'encaissement des recettes par les régisseurs).

⁶ Cf. Article 15 du [décret n° 2019-798 du 26/07/2019](#).

⁷ Obligatoire en application de l'article 14 du [décret n° 2019-798 du 26/07/2019](#), sauf dérogation accordée par le ministre chargé du budget,.

⁸ L'encaisse est constituée des billets et pièces métalliques ayant cours légal, détenus dans la caisse du régisseur (BOFIP-GCP-13-0017 du 14/08/2013 p. 159).

⁹ Le fonds de caisse permanent est constitué de billets et pièces métalliques ayant cours légal. Il permet au régisseur de rendre la monnaie sur les recettes encaissées en numéraires.

¹⁰ Cf. article 6 de l'[arrêté du 03/12/2019](#)

¹¹ « S'agissant du numéraire, si la régie ne dispose pas de système informatisé, le régisseur est tenu de délivrer des quittances extraites d'un registre à souches numérotées. » (Cf. instruction juridique commune annuelle en vigueur chapitre sur les régies de recettes > Section 2 Modalités d'encaissement et de versement des recettes > Sous-section 1 Modalités d'encaissement des recettes par les régisseurs).

¹² « A titre exceptionnel et lorsque l'activité de la régie l'impose, l'acte constitutif de la régie peut prévoir un délai de remise plus long, dans la limite de huit jours à compter de la date de réception des chèques par le régisseur, après

accord du comptable public assignataire [agent comptable secondaire]. » Cf. article 8 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

Article 7 - Versement des recettes en numéraire

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 3, hors montant du fond de caisse permanent OU selon la périodicité suivante : tous les Périodicité [Supprimer la mention inutile] et au minimum une fois par mois.

Article 8 - Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant des encaissements dépasse Montant € et au minimum une fois par mois.

Article 9 - Pièces justificatives

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire, tous les Périodicité et au minimum une fois par mois¹³.

Article 10 - Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur¹⁴ et un mandataire suppléant¹⁵ sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

[facultatif] Le régisseur peut être assisté d'autres mandataires lorsque le fonctionnement de la régie l'impose¹⁶. Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur.

Article 11 - Vérification sur place des régies à l'étranger [à supprimer pour les autres régies]

L'agent comptable secondaire doit procéder ou faire procéder à la vérification sur place de la régie au moins une fois tous les quatre ans¹⁷.

Article 12 - Dispositions finales [à renuméroter le cas échéant]

I. Le (la) Délégué(e) régional(e) et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Choisissez un élément. sont chargés de l'exécution de la présente décision.

¹³ Cf. article 9 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019

¹⁴ Les fonctions de régisseur ne peuvent pas être assurées par un agent ayant la qualité d'ordonnateur ou disposant d'une délégation à cet effet (article 3 du décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019) sauf pour les régies situées en Nouvelle-Calédonie et en Guyane (cf. art.1 de l'arrêté du 10 février 2023).et à l'étranger (cf. article 6 de l'arrêté du 26/04/2021). Il en est de même pour le mandataire suppléant, nommé dans les mêmes conditions que le régisseur (article 6 du décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019).

¹⁵ Cf. article 6 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 : « Sauf dérogation du ministre chargé du budget, le régisseur est assisté d'un mandataire suppléant [...]. »

¹⁶ Le recours à ces mandataires doit être prévu dans l'acte constitutif de la régie (cf. Article 6 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019).

¹⁷ Cf. article 7 de l'arrêté du 26/04/2021

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS¹⁸.

Fait à Lieu, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le (la) Délégué(e) régional(e)¹⁹,

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire¹⁸

Vu, l'Agent comptable principal¹⁸

¹⁸ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > Le blog / aide Doc'utiles.

¹⁹ Nom, prénom du signataire.

DEC234904DSFIM

Décision portant acceptation d'un don consenti par le Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, au CNRS

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

Vu la lettre d'intention de don, du président de Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, Monsieur Vincent LEFIEUX, du 30 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la directrice de l'unité UAR839, bénéficiaire du don, Madame Sylvie BENZONI, en date du 30 juin 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est accepté, le don de 2 armoires Tabibox grande capacité modulaire pour casques VR/AR d'une valeur de 931€ TTC pièce soit une valeur totale de 1 862€ TTC, consentis par l'Institut Henri Poincaré (IHP), à l'unité d'appui et de recherche (UAR 839).

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247613SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 6 : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »

1 - Sièges - Collège B1

Section 7 : « Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 - Sièges - Collège B1

1 - Sièges - Collège C

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1 - Sièges - Collège B1

Section 12 : « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés »

1 - Sièges - Collège A2

Section 35 : « Philosophie, littératures, arts »

1 - Sièges - Collège B2

Section 40 : « Politique, pouvoir, organisation »

2 - Sièges - Collège A2

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 - Sièges - Collège A1

1 - Sièges - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant »

1 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »

2 - Sièges - Collège A

4 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 53 : « Sciences en société: production, circulation et usages des savoirs et des technologies »

1 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant: développements instrumentaux, expériences et modèles physiques »

1 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 55 : « Sciences et données »

1 - Sièges - Collège B

Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **10 SEPTEMBRE 2024 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 27 JUIN 2024

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC247251SGCN

Décision de rattachement de chercheurs à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de Commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S),

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Sont rattachés à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50), en vue de leur évaluation unique par cette instance, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Code unité	Délégation régionale unité
ARNAUD Nicolas	INS1619	16 - Paris-Normandie
BENIT Laurence	UMR8104	1 - Île-de-France Villejuif
GUIBAL Samuel	UMR7162	1 - Île-de-France Villejuif
JAFFREZOU Jean-Pierre	UMR5549	14 - Occitanie Ouest
MORTIER Michel	MOY1603	16 - Paris-Normandie
TOURMENTE Sylvette	MOY1687	16 - Paris-Normandie

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science,*

Alain Schuhl



DEC235123SGCN

Décision relative au changement de Section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu l'avis des Sections concernées du Comité national de la recherche scientifique émis lors de la session de printemps 2023 ;

Sur la proposition des directeurs d'Institut concernés,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - La Section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
DE L'ESTOILE Benoît	UMR8097	40	38	2 - Paris Centre
DESAUBRY Gonsel Canan	SNC1260	24	28	10 - Alsace
GIET Régis	UMR6290	21	22	17 - Bretagne et Pays de la Loire
HALBERSTADT Nadine	UMR5589	13	4	14 - Occitanie Ouest
ICARD Simon	UMR8584	33	35	1 - Île-de-France Villejuif
IZZET Guillaume	UMR8232	14	12	2 - Paris Centre

Nom	Unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
MAUFFRET Olivier	UMR8113	16	20	4 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
ROMET-LEMONNE Guillaume	UMR7592	11	20	1 - Île-de-France Villejuif
SIMONNET Éric	UMR7010	19	2	20 - Côte d'Azur
VIDAL Julien	UMR7600	3	2	2 - Paris Centre

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science,
Alain Schuhl*



DEC247684SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 14 : « Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces »

1 - Sièges - Collège A1

Section 15 : « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »

1 - Sièges - Collège A2

Section 36 : « Sociologie et sciences du droit »

1 - Sièges - Collège B2

Article 2

Les Sections concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **10 SEPTEMBRE 2024 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 05-JUILLET-2024

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC247571INSHS

Décision portant ajout de l'INRAP comme tutelle secondaire de l'UMR n° 6273 intitulée Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM)**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,****Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR n° 6273 intitulée Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM) ;**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;**DÉCIDE :****Article 1^{er} :**A compter du 1^{er} juillet 2024, les dispositions partenariales de l'UMR6273 susvisée sont les suivantes :

Tutelles principales : CNRS, UNIV CAEN NORMANDIE

Tutelle secondaire : INRAP

Article 2 :La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC246522SGCN

Décision relative à la nomination des experts et expertes des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2024

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des directeurs de recherche de 2e classe du CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des chargés de recherche de classe normale CNRS ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du 1^{er} mars 2024.

DECIDE

Article 1

Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2024, les membres des Sections dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section d'origine	Numéro du Concours
Sara AGUITON	40	53/02
Benoît CHARLOT	08	54/02
Marcello CIVELLI	03	02/01 02/02
Sacha DIWERSY	34	55/04
Elise DUMONT	16	51/01
Thibault GAJDOS	26	51/01 51/02



Matthieu MIVELLE	04	54/01
Antonio MONARI	13	20/02
Pierre RECHO	9	51/02
Richard TOMASINI	24	11/04
Stéphane VIEL	12	16/02

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2024

Antoine



DEC234217SGCN

Décision relative au changement de Section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu l'avis des Sections concernées du Comité national de la recherche scientifique émis lors de la session d'automne 2022 ;

Sur la proposition des directeurs d'Institut concernés,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - La Section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
BACCILE Niki	30578	UMR7574	15	11	2 - Paris Centre
DUMAS Marc	45088	UMR8199	13	24	18 - Hauts-de-France
FABBRIZIO Eric	26989	SNC5105	22	24	13 - Occitanie Est
FAURE Régis	49268	UMR5504	28	20	14 - Occitanie Ouest
INNOCENT Christophe	26960	UMR5635	14	13	13 - Occitanie Est

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
JACQUOT DE ROUVILLE Henri-Pierre	109394	UMR7177	13	12	10 - Alsace
MAINEULT Alexis	51353	UMR7619	30	18	2 - Paris Centre
PFLIEGER Delphine	3619	FR2048	16	20	11 - Alpes
PRADET-BALADE Bérengère	27258	UMR5237	22	21	13 - Occitanie Est
WANG Xiaobo	100091	UMR5077	21	22	14 - Occitanie Ouest

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15-mai-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science,
Alain Schuhl*



DEC247497DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8523 intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR8523, intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM) ;

Vu la décision DEC223077INP du 04 janvier 2023 portant nomination du Directeur de l'Unité UMR8523, intitulé Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM), M. Christian FOCSA

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- **3 membres de droit**

M. Christian FOCSA

Mme Céline TOUBIN

M. Yves QUIQUEMPOIS

Le Directeur d'Unité

La Directrice adjointe

Le Directeur adjoint

- **3 membres nommés**

M. Saliya COULIBALY

M. Yvain CARPENTIER

M. Bruno CAPOEN

DYSCO

PMI

Photonique

- **9 membres élus**

M. Adam RANCON

M. Maurice MONNERVILLE

Mme Eléonore ROUSSEL

M. Roman MOTIENKO

Equipe Systèmes Quantiques

Equipe Physico-Chimie Moléculaire Théorique (PCMT)

Equipe Dynamique des Systèmes Complexes (DYSCO)

Equipe Physique Moléculaire aux Interfaces (PMI)

M. Olivier VANVINCQ
M. Walter KOLNIERZAK
M. Ismaïl ZGHARI
M. Jean PESEZ
M. Gilberto ALOU ANGULO

Equipe Photonique
Représentant Personnels ITA / ITRF
Représentant Doctorants / Post-Doctorants
Représentant Personnels ITA / ITRF
Représentant Doctorants / Post-Doctorants

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 11/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

Collège des Chercheurs / Enseignants-Chercheurs

M. Laurent GASNOT	PR
M. Xavier MERCIER	DR CNRS
M. Denis PETITPREZ	PR
Mme Laure PILLIER	CR CNRS
Mme Coralie SCHOEMAECKER	DR CNRS

Collège des ATER / Thésards / Autres

Mme Marwa SSAB	Doctorante
----------------	------------

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 11/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

M. Owen GARNIER

Doctorant

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 22/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247874DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR8198, intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP), dont le directeur est M. Xavier VEKEMANS.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- **3 membres de droit**

M. Xavier VEKEMANS
M. Taniel DANELIAN
M. Pascal TOUZET

Le Directeur de l'Unité
Le Directeur adjoint
Le Directeur adjoint

- **7 membres élus**

PR / DR

M. Vincent CASTRIC
Mme Catherine CRONIER

DR CNRS
PR ULille

MCF / CR

M. Sylvain LEGRAND
Mme Anne DUPUTIE
M. Sylvain BILLIARD

MCF Lille
MCF Lille
MCF Lille

BIATSS / ITA

M. Mathieu GENETE
Mme Sylvie REGNIER

AI Lille
T ULille

- **4 membres nommés**

MCF / CR

M. Patrick AUGUSTE

M. Yves PIQUOT

CR CNRS

MCF Lille

BIATSS / ITA

Mme Cécile GODE

M. Clément MAZOYER

AI CNRS

IE Lille

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 19/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247670DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'Unité UMR7253, intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC), dont le Directeur est M. Philippe BONNIFAIT.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- **2 membres de droit :**

M. Philippe BONNIFAIT
M. Yves GRANDVALET

Le Directeur de l'Unité, Professeur
Le Directeur adjoint, Directeur de Recherche

- **8 membres élus :**

Collège des Enseignants-Chercheurs
Sous collège des Enseignants-chercheurs
M. Alessandro CORREA VICTORINO
M. Hicham LAKHLEF
Mme Mylène MASSON

MCF
MCF
MCF

Sous collège des Chercheurs
Mme Reine TALJ

Chargée de recherche

Collège des Doctorants et non-permanents
M. Mathieu COCHETEUX
M. Antoine LIMA

Doctorant
Ingénieur de Recherche

Collège des ITA / BIATSS
Mme Sabine COLLE

Technicienne

Mme Bérengère GUERMONPREZ

Technicienne

• **4 membres nommés**

M. Dritan NACE

Professeur

M. Sébastien DESTERCKE

Directeur de Recherche

Mme Véronique CHERFAOUI

Professeur

Mme Marie-Hélène ABEL

Professeur, Directrice de Dpt

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 03/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247498DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'Unité UMR7025, intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), dont le directeur est M. Karsten HAUPT.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- **3 membres de droit**

M. Karsten HAUPT	Le Directeur d'Unité, PR UTC
Mme Bérangère BIHAN-AVALLE	La Directrice adjointe, PR UTC
Mme Catherine SARAZIN	La Directrice adjointe, PR UPJV

- **4 membres nommés**

Mme Carol SCHEMBRI	Responsable administrative, assistante prévention UTC/CNRS, IE CNRS
Mme Virginie LAMBERTYN	Assistante prévention UPJV/CNRS, AI CNRS
M. Éric RUELLAND	Co-animateur du thème MVB, CR CNRS
M. Nicola D'AMELIO	Co-animateur du thème BDM, PR UPJV

- **6 membres élus**

<u>Collège CR-MC</u>	
Mme Isabelle GOSSELIN	MC UPJV
M. Mirian KUBO	EC UTC

Collège ITA

Mme Sonia RIPPA	Co-animatrice du thème MVB, IR UTC, titulaire
M. Stéphane OCTAVE	IR UTC, suppléant

Collège Etudiants

Mme Tiffany AUROY
M. Mickael GUERIN

Doctorante UTC
Doctorant UTC

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 11/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247653DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR8025, intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ), dont le Directeur est M. Serge DAUCHY.

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein du Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- **1 membre de droit**

M. Serge DAUCHY

Le Directeur de l'Unité

- **7 membres élus**

Collège Chercheurs et enseignants-Chercheurs

M. Lucas CORTINOVIS

Doctorant

M. Nicolas DERASSE

MCF Université de Lille

M. Gilles HEBBEN

Doctorant

M. Farid LEKEAL

PR

M. Tanguy LE MARC'HADOUR

MCF Université d'Artois

Collège ITA / BIATSS

M. Sébastien HIQUEBRANT

NT CNRS

M. Renaud LIMELETTE

IE Université de Lille

- **6 membres nommés**

Collège Chercheurs et enseignants-Chercheurs

M. Bruno DUBOIS

MCF Université de Lille

M. Dante FEDELE

CR CNRS

Mme Viviana PERSI-PIVETTI

Doctorante

M. Victor SIMON

PR Université de Lille

Collège ITA / BIATSS

Mme Nathalie CROCHEPEYRE-FLAMENT

IE Université de Lille

Mme Sandra GERARD

IE CNRS

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 02/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247514DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS), dont le Directeur est M. Charles MERIAUX.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS),

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- **4 membres de droit**

M. Charles MERIAUX	Le Directeur d'Unité
Mme Elise BAILLEUL	La Directrice adjointe
Mme Marie DERRIEN	La Directrice adjointe
M. Christophe FLETCHER	Le Directeur adjoint

- **1 membre nommé**

Mme Christine AUBRY	Secrétaire Générale
---------------------	---------------------

- **14 membres élus**

Collège Chercheurs, Enseignants-Chercheurs

M. Laurent BRASSART
Mme Carole CHRISTEN
M. Marc GIL
Mme Elodie LECUPPRE-DESJARDIN
M. Sylvain LESAGE
Mme Sophie MOUQUIN
Mme Pauline PREVOST-MARCILHACY
Mme Romy SANCHEZ
M. Jean-Baptiste SANTAMARIA

Mme Mélanie TRAVERSIER

Collège des Doctorants

M. Yvan BUREL

Titulaire

Mme Marie-Hélène MERESSE

Titulaire

Mme Marielle LAVENUS

Suppléante

M. Gaëtan OBEISSART

Suppléant

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 11/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247539DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) ;

Vu la décision DEC212202INSHS du 21 juillet 2021 portant nomination de la Directrice de l'Unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL), Mme Ruth WEBB.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité Savoirs, Textes, Langage (STL)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- **2 membres de droit**

Mme Ruth WEBB
M. Fayssal TAYALATI

La Directrice de l'Unité
Le Directeur adjoint

- **3 membres nommés**

Mme Georgette DAL
M. Thomas BENATOUIL
M. Philippe SABOT

Responsable Forme, Sens et Contexte
Responsable Savoirs, Œuvre et Discours
Responsable Normes, Pratiques et Création

- **9 membres élus**

Collège Enseignants-Chercheurs

Mme Adèle JATTEAU
M. Claudio MAJOLINO
M. Shahid RAHMAN
Mme Delphine TRIBOUT

Collège Chercheurs

M. Leone GAZZIERO

Collège ITA

M. Justin DUQUESNOY

Mme Audrey MAILLOT

Collège Doctorants

Mme Lucie LATOUCHE

M. Thomas LORSON

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247597DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 02 janvier 2023 portant renouvellement de l'Unité UMR7338, intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI), dont la Directrice est Mme Cécile LAGALLAIS.

DECIDE :

Article 1er – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité Biomécanique et Bioingénierie (BMBI)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- **1 membre de droit**

Mme Cécile LEGALLAIS

La Directrice de l'Unité

- **9 membres élus**

Mme Sabine BANSAMOUN

M. Sofiane BOUDAOU

M. Karim EL KIRAT

M. Dan ISTRATE

Mme Anne Virginie SALSAC

M. Vincent ZALC

M ; Quentin DERMIGNY

M. Sidi Mohamed SID'EL MOCTAR

m. Jean Philippe TOSIANI

- **5 membres nommés**

Mme Yolande PERRIN

M. Timothée BAUDEQUIN

Mme Murielle DUFRESNE

Mme Sandrine BELFEKI-BANDEIRA

Mme Pascale VIGNERON

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC247595DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISStAL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts de France ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR9189, intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISStAL) ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de la direction de l'Unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISStAL), Mme Clarisse DHAENENS.

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein du Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISStAL),

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- **2 membres de droit**

Mme Clarisse DHAENENS
M. Géry CASIEZ

La Directrice de l'Unité
Le Directeur adjoint

- **13 membres élus**

Collège des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs / Rang A

M. Chaabane DJERABA
M. Gilles GRIMAUD
M. Laurent GRISONI

Collège des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs / Rang B

Mme Marie-Hélène BEKAERT
Mme Marie-Éléonore KESSACI
M. Sylvain MALACRIA
M. Maxime MORGE

Collège ITA

Mme Myriam CAUDRELIER
M. Gérard DHERBOMEZ
M. Mickaël MASQUELIN

Collège Doctorants et Contractuels

M. Maxime BOUTON
M. Hector KOHLER
M. Lilian MARCHAND

• **4 membres nommés**

M. Patrick BAILLOT
M. Mathieux GIRAUD
Mme Maude PUPIN
Mme Jenny SORCE

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/07/2024

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

DEC246255NSB

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les structures de CNRS Biologie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2023, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les structures relevant de CNRS Biologie sont définies dans l'annexe 1.

Les structures relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2023 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux structures listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2024, la décision n° DEC233768INSB du 9 février 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des structures relevant de CNRS Biologie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2024

André LE BIVIC
Directeur de CNRS Biologie



Structures relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Structures	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	1	UAR2009	BIOMEDTECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne
	1	UAR2030	Saint-Louis	TOUBERT Antoine
	1	UAR3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	SCOAZEC Jean-Yves
	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	DOYE Valérie
	1	UMR8030	Génomique métabolique	WINCKER Patrick
	1	UMR8104	Insitut Cochin	NIEDERGANG Florence
	2	FR3631	Institut de biologie Paris-Seine	SCHNEIDER-MAUNOURY Sylvie
	2	UMR3347	Signalisation, radiobiologie et cancer	LONDONO VALLEJO Arturo
	2	UMR7221	Physiologie moléculaire et adaptation	SACHS Laurent
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	CONDON Ciaran
	4	UAR2010	TEFOR Paris-Saclay	LEVRAUD Jean-Pierre
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	ROUYER François
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frederic
	6	UMR6265	Centre des sciences du goût et de l'alimentation	BRIAND Loic
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	DUCA Laurent
	7	UAR3444	SFR Biosciences	LEVERRIER Yann
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	GRANGEASSE Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER Francois
	7	UMR5286	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	MEHLEN Patrick
	7	UMR5292	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BEZIN Laurent
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	INGRAM Gwyneth
	8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	KELLER Matthieu
	8	UMR7355	Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires	TOGBE-FAKOREDE Dieudonnée
	10	UAR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UAR3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UMR7021	Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies	DIDIER Pascal
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	DARDEL Frédéric
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	ZUBER Guy
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	MATHIS Chantal
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	GIEGE Philippe
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	MARQUET Laurent
	11	UAR2019	Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG)	LERAT Hervé
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	EMR7005	Canaux ioniques et Intéroception	COSTE BERTRAND
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
	12	UAR2020	Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS)	LOPEZ Erica

Structures relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

BO Sept. 2024 / p. 574

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Structures	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	12	UAR3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	ZARUBICA Ana
	12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	DEVRED François
	12	UMR7077	Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences	BURLE Boris
	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	DALOD Marc
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	CHAVANE Frédéric
	13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	PRIGENT Claude
	13	UMR5294	Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI)	LUTFALLA Georges
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins	ESCRIVA-GARCIA Hector
	13	UMR9002	Institut de Génétique Humaine (IGH)	PASERO Philippe
	13	UMR9004	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
	13	UMR9214	Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles (PHYMEDEXP)	LACAMPAGNE Alain
	14	FR3450	Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité	ROUX Christophe
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes Microbes Environnement (LIPME)	NOEL Laurent
	14	UMR5070	RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center	VALET Philippe
	14	UMR5077	Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement	BYSTRICKY Kerstin
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	NEYROLLES Olivier
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	BERRY Isabelle
	15	UMR5095	Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires	SAGOT Isabelle
	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	BERTRAND Sandrine
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BORAUD Thomas
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	GROC Laurent
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	16	UAR3408	Unité Support Cyceron	HAELEWYN Benoît
	16	UMR6030	Imagerie et stratégies thérapeutiques pour les cancers et tissus cérébraux (ISTCT)	BERNAUDIN Myriam
	17	UAR3480	Biologie Santé et Innovation technologique	PINEAU Charles
	17	UAR3556	BioCore	BECK Laurent
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	LENAERS Guy
	17	UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes	GILLET Reynald
17	UMR6291	Laboratoire de l'Institut du thorax	REDON Richard	
17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	DICKEL Ludovic	

Structures relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

BO Sept. 2024 / p. 375

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Structures	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	18	UAR2014	Plateformes Lilloises en Biologie et Santé	CRESPIN Sophie
	18	UMR9020	Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers	VAN SEUNINGEN Isabelle
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	LESAGE Florian
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	BESSE Florence
	20	UMR7284	Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement	BULAVIN Dmitry
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVICES Yves
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	2	FR550	Institut de biologie physico-chimique	MIROUX Bruno
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UAR3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	UAR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UAR3156	Centre de neurochimie	DARBON Pascal
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	MARQUET Laurent
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	REGUERA Juan
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVICES Yves
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9002	Institut de Génétique Humaine	PASERO Philippe
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	16	UAR3408	Unité support CYCERON	HAELEWYN Benoît
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	GUERARDEL Yann
	18	UMR9017	Centre d'infection et d'immunité de Lille	DUBUISSON Jean
	20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	LESAGE Florian
	20	UMR7284	Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement	BULAVIN Dmitry

Structures relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

BO Sept. 2024 / p. 376

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Structures	Intitulé	Directeur
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	FR550	Institut de biologie physico-chimique	MIROUX Bruno
	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	LEOPOLD Pierre
	2	UMR7371	Laboratoire d'Imagerie Biomédicale	BRIDAL Sharon
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GRéD)	JAGLA Krzysztof
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	UMR7070	Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences	BURLE Boris
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVICES Yves
	13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	UAR5261	BioCentre Lunaret Montpellier (BIOLuM)	DEBANT Anne
	13	UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	PANAUD Olivier
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	Claude PRIGENT
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
	15	UAR3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel
	15	UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	BRINGAUD Frédéric

DEC247397DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), dont le directeur est M. Ludovic Dickel ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), délégation est donnée à Mme Sophie Lumineau, professeure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247584INSHS

Décision portant nomination de Mesdames Isabelle-Prim Allaz et Aurélie Olivesi aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE).

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE) ;

Vu le procès-verbal du COPIL en date du 9 avril 2024 ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de la MSH-LSE en date du 14 mai 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Aurélie Olivesi, maître de conférences à l'Université Claude Bernard Lyon 1, et Mme Isabelle Prim-Allaz, professeure des universités à l'Université Lumière Lyon 2, sont nommées directrices adjointes par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE), jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247529INSHS

Décision portant nomination de Mme Victoire Feuillebois aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA).

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA) et nommant M. Nicolas Moizard aux fonctions de directeur et M. Sébastien Michon aux fonctions de directeur adjoint ;

Vu le procès-verbal du COPIL en date du 6 juin 2024 ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de la MISHA en date du 1^{er} février 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Victoire Feuillebois, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA), jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juillet 2024
ISSN 1148-4853

